

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

REMARQVES SVR LE LIVRE DE L'ANTIMOINE DE M^E EVSEBE RENAVDOT

DOCTEVR REGENT EN LA FACVLTE' de Medecine de Paris.

Par IEAN MERLET Escuyer Docteur Regent de la mesme Faculté, & vn de ses anciens Doyens.

Est in quibusdam tanta peruersitas vt contemptis Medicamentis veneno vtantur.





A PARIS,
Chez EDME PEPINGVE', en la grand' Salle du Palais, proche la porte de la Salle Dauphine, du costé de la Cour des Aydes.

M. DC. LIV.
Auec Permission.

Mira ſunt quæ dicitis, noua ſunt, falſa ſunt, mira ſtupemus, noua cauemus, falſa conuincimus. D. Auguſt.

Nouitas mater temeritatis, ſoror ſuperſtitionis, filia leuitatis. D. Bernard.

Valeant nouitates partim ex inſcitia, partim ex intoleranda arrogantia natæ. Schol. D. Nazian.



A MESSIEVRS MESSIEVRS LES DOCTEVRS EN MEDECINE ORTHODOXES DE LA FACVLTE' DE PARIS.

MESSIEVRS mes tres-chers & tres-honorez Collegues, ie vous presente ces Remarques, pour preuue de mon zele enuers nostre Faculté, laquelle j'apperçoy souffrir beaucoup plus par le mépris qu'aucuns des siens font d'elle & de ses Statuts & Decrets, que par les attaques de ses ennemis de dehors. Ie n'entreprens point icy sa defence, n'ayant assez de force & d'industrie pour m'en acquitter dignement comme l'affaire le merite; Elle attend son secours de mains plus puissantes, lesquelles elle a desia ressenties fauorables

contre les efforts estrangers. Ceci est seulement pour témoigner mon affection & mes ressentimens enuers nostre chere Mere, qu'on ne doit permettre d'estre mal traictée, sans, au moins, se condouloir auec elle lors qu'on ne pourra luy rendre autre seruice & assistance. Elle doit en esperer de vous de plus signalez, à quoy ie vous inuite pour sa consolation & satisfaction. Vous la combleriez de joye si par vos aduertissemens & semonces vous faisiez que ses Enfans dévoyez rentrassent en eux mesmes & retournassent dans son sein; Ce que ie souhaitte auec pareil desir & passion que i'ay de me conseruer la qualité de,

MESSIEVRS,

De Paris, ce 20. Auril 1654.

Vostre tres-humble seruiteur
& Collegue,
IEAN MERLET,



PREFACE.

C'EST auec vn extréme déplaisir que i'apperçoy toutes choses estre tellement en confusion & desordre qu'elles semblent se porter à vne ruïne totale & asseurée; que les Vices estouffent les Vertus, les Passions aueuglent la Raison, la Nouueauté maistrise & aneantit presque ce qui estoit de plus solide & venerable par l'Antiquité. Qui ne iugera de là vn prochain bouleuersement des Estats les plus Augustes, & des Compagnies les mieux reglées? L'Eglise souffre beaucoup par les Schismes & Heresies; Les Royaumes par la reuolte des subjets, & les Communautez par diuerses factions émeuës entre les particuliers, le plus souuent par la non obseruance des reigles anciennes, & par des innouations prejudiciables. Ie laisse examiner à vn chacun ce qui

l'intereſſe & le touche, pour expoſer les deſordres mal-heureux qui talonnent l'Art de Medecine en ſon exercice. Ie ne la plains point ſeulement de ce que pluſieurs s'ingerent impunément d'exercer cette Profeſſion deſnuez entierement de ſcience : mais beaucoup dauantage voyant qu'aucuns de ceux leſquels ont acquis le Doctorat ſe diſpenſent de leur ſerment, d'obſeruer les bonnes & anciennes regles, & prennent plaiſir d'eſtre emportez par vn vent de nouueauté, quittans les Maximes aſſeurées, & meſpriſans les remedes authoriſez par vn long & ſeur vſage. Or comme on deteſte les monſtres qui paroiſſent en la Nature, que les Ordonnances de Romulus vouloient eſtre jettez en l'eau : Les opinions & Methodes nouuelles ſont tellement monſtreuſes qu'elles ne ſont à ſupporter, & doit-on jetter au feu les Liures où elles ſont redigées, ainſi que ceux de Protagore : & punir les Autheurs & leurs fauteurs, mais moins ſeuerement qu'Anacharſis pour auoir violé les mœurs & les diſciplines de ſon pays. Ie le dis auec vn ſenſible déplaiſir auoir veu entierement changer la face de noſtre venerable Faculté de Medecine de Paris depuis quarante-ſix ans que i'ay eu entrée dedans l'Eſcole ; en

ſorte qu'on a peine de la reconnoiſtre, y voyant diuorce entre ſes Docteurs, pluſieurs d'iceux mettans en prattique des drogues lors deffenduës, & meſpriſer la vraye Methode, laquelle y eſtoit exactement obſeruée & ſuiuie. En ce temps-là on n'y ſouffroit point ces noires fumées Antimonialles, ny moins encore qu'on s'enyuraſt par ce vin, lequel à preſent renuerſe la ceruelle, & oſte la vie à pluſieurs, trop ſouuent employé par aucuns de ſes Docteurs, au lieu de ſe ſeruir des bons & doux remedes vſitez par nos Anciens, & fort recommandez dans leurs eſcrits. Mais ce qui afflige dauantage les gens de bien & d'honneur, obſeruateurs de la bonne & ancienne diſcipline, c'eſt de voir vne licence effrenée d'eſcrire pour recommander ces fumeuſes & funeſtes drogues, & de rejetter auec blaſme & meſpris les remedes que le long vſage & experience auoient authoriſez. Ie n'entreprens point d'eſcrire contre *Maiſtre Euſebe Renaudot*, mais ſeulement de l'aduertir qu'il a beaucoup manqué pretendant *diſculper* (comme il parle en la page 191.) ſon Antimoine; il s'eſt chargé de pluſieurs fautes, que ie luy repreſenteray en chapitres diuers, mais auec moins d'injures ou meſdiſances qu'il en a pro-

feré auec excés dans ſa Satyre, par laquelle il a entrepris *de iuſtifier l'Antimoine*, pour en ſuite le faire *triompher*; Mais le Lecteur iugera qu'il a manqué en l'vn & l'autre projet: car il n'a peu le iuſtifier des crimes deſquels il eſt chargé par les vrais & Orthodoxes Medecins, ce qui eſtoit neceſſaire pour luy dreſſer vn triomphe.





NOBILISSIMO ET GENEROSISSIMO VIRO

IOANNI MERLETO DOCTORI

Medico Parisiensi celeberrimo & emerito Decano meritissimo,

Ευχαριστήριον.



GAVDEBAM equidem tacitus mecum superioribus mensibus, Amicissime Merlete, cum viderem, te laboriosum illud opus incœptum, examinandi librum Ardelionis & πολυπράγμωνος nostri de Antimonio (si Diis placet) crimine purgato & triumphante nuper editum, persequi: metu vtcumque liberatus, quo non mediocriter angebar, ne morbus ille grauissimus & toties rediuiuus, qui te toto hyemis tempore miserè exercuit, atque in lecto, non sine omnium bonorum mœrore diutissimè detinuit, ab hoc, & Scholæ & Reip. toti tam vtilissimo instituto auerteret; manerentque sic (quod de *Carthagine auspicata tantùm & adumbrata scribit Poeta*) *opera interrupta, minæque murorum ingentes, æquataque machina cælo.* Sed ecce hodie non iam in sinu lætor, verùm prægrandi lætitia gestiens, non possum me continere quin in gaudium incredibile erumpam, illudque in publicum testificer; certior factus te, neque rei difficultate perterritum, neque morbi magnitudine & contumaciâ impeditum, neque assi-

ẽ

duis atque importunis ægrorum inuiſendorum occupationibus diſtractum, extremam tandem manum operi impoſuiſſe; Ita vt non explicitus tantùm, ſed excuſus ſit omnino liber ille tuus tantopere exoptatus. Mirari itaque ſubit eximiam animi tui magnitudinem & celſitudinem non vulgarem, quæ te numquam ſinit oneri grauiſſimo licet, ſuccumbere; ſed preſſæ potiùs palmæ in morem, magis ac magis erigit, atque in cauſa eſt cur difficilia quæque, feréque impoſſibilia facili negotio moliri & expedire tibi liceat. Quanquam reuera miraculo nullus videri poſſit locus, ei qui ſecum recogitauerit, hoc tibi familiare eſſe, atque ex innata generis nobilitate inſitum; necnon & inſuper ex virtutum exercitatione atque aſſuetudine philoſophica à puero ſic contractum, vt ad ardua quæuis & præclara ſuſcipienda audacter & intrepidè impellaris, quæ aliis metum & trepidationem afferrent; præſertim vbi de publica re agitur, aut de iniuriis ac malefactis vindicandis, & à facultate noſtra propellendis. Quod quidem ſatis ſuperque data qualibet occaſione teſtatum feciſti; numquam tamen opportuniùs & animoſiùs quàm in præſenti hoc & ingenti admodum negotio; In quo, etiam famæ diſpendio, te te in medios hoſtes generoſiſſimè coniicis, vt contumeliam Antiquis, Ordini noſtro, & optimis quibuſque eius Doctoribus illatam vlciſcaris. Non potuiſti, iniuriarum etiam alienarum impatientiſſimus, ferre vt ſtibialis author, velut alter Theſſalus impudentiſſimus, ὑπὸ τῆς πονηρᾶς καὶ κακοχάρτου ἔριδος ἐμμανεὶς litis malæ

& quæ malis gaudet ſtimulis agitatus atque furens; non ſolùm Collegas ſuos contemporaneos increpet & laceſſat; inuidiæ, maleuolentiæ, ignorantiæ, negligentiæ, & nequitiæ inſimulet; luſcos, luſcioſos, lippos, nyctalopes, bubones, fœdaſque cantharides vocet; ſed & Antiquos ætate & doctrinâ venerandos irrideat; bonos viros ridiculè nominet, deliros & ſomniatores; eorum methodum vtpote timidiorem, religioſam nimis & ſuperſtitioſam, annoſam & antiquatam, imò tanquam veteratoriam incuſet; antiqua denique remedia, nugas & quiſquilias eſſe aſſerat, multaque alia infanda impudenti ore proferat. Tuarum igitur partium eſſe duxiſti, in ea qua conſtitutus es ætate ſenili, atque pro ea qua polles apud nos authoritate & dignitate (vtpote qui iam emeritus ſis Decanus, & omnibus Scholæ muneribus aliis cum honore defunctus) iuniorem hunc Doctorem ſuperbientem & laſciuientem, nouatorem & calumniatorem inſectari, reprimere atque acriter exagitare, ob talem contumeliam, qua omnes aſpergit abſque vlla ratione, quàm quod methodum ſuam ἀμέθοδον non probant; & Antimonium ſuum venenoſitatis damnent, rationibus certis, inſignium Authorum locupletiſſimis teſtimoniis & quotidiana experientia fulti; cùm ille emendicatis magna ex parte ſuffragiis tantùm, & Neotericorum quorumdam aſſertionibus, ſine vlla alia demonſtratione ſalutare eſſe præſidium, tyranni modo edicet, in ſuo nugaci libro, in quo ſolâ auditorum ignorantiâ velut ſociâ, & auxiliante abutens ad veterum

blaſphemiam, futilibus præterea quorundam encō-miis ſuperbiens & inſoleſcens, ſe ipſum victorem proclamat, ſibique ipſi inſigni audaciâ ἐπινίκεια μέλη cantat, fumoſiſque cinifionibus chymicis. Cùm tamen ſi liceat δίκην ἐφέσιμον ἀγωνίσασθαι, vt cum Galeno noſtro loquar, cauſa prouocatoria agere apud æquos rerum æſtimatores & iudices, iam ille vt neque Theſſalus olim, οὐ πάσας ἀπογεγράφοιτο ψήφους non omnes calculos feret, imò nullos omnino aut paucos. Quod quidem tu, doctiſſime Merlete, & demonſtrare contendis in hoc tuo præclaro examine, & demonſtraturum confido: cùm te norim in philoſophicis æque ac medicis ad miraculum vſque verſatum, acri & ſtupendo iudicio præditum, necnon ſubtili ingenio à natura donatum: quibus omnibus accedit Incomparabilis illa experientia, quam tibi conciliauit quadraginta duorum annorum frequens & continua in ægrotis innumeris inuiſendis, διατριβῇ. Adderem plura, niſi me tibi palpum facere velle viderer. Vnam tantùm hanc rem pro omnibus proferam, hominem neminem eſſe in noſtra arte magis principem, neque vnquam quemquam de te ita magnificè quidquam dicturum, id virtus quin ſuperet tua. Macte igitur mi Merlete, & homuncionem iſtum, qui cornicum oculos configere tentat, in medium productum, rationum momentis quibus polles, obrue; eiuſque librum craſſiſſimâ ignorantiâ & calumniis impudentiſſimis refertum oſtende. Quamquam enim certare cum illo tibi longè in omnibus impari, cuipiam indignum videri poſſit: vt pote

cùm fortaſſe illud ſibi gloriæ memoriæque occaſionem fore arbitratur, ſi optimis viris laceſſitis, te ſibi reſpondere coget: Indignius tamen foret meo iudicio, ſi impune contumeliam iſtam abire ſineres, quæ Scholam noſtram celeberrimam, ſi quæ ſit & fuerit vmquam, inſcitiæ arguit. Ego tibi ſuccenturiatus quædam in eam rem exaraui: ſed neſcio quo fato factum eſt, vt remoris aliis ſuper alias interuenientibus, dilata in hunc vſque diem fuerit editio. Quicquid fuerit, ſapientiſſime Merlete, I præ, ſequar, cis paucas ſeptimanas Scholæ receptum officium perſoluturus. Interim vale, méque ſemper ama.

Tuus ex animo Collega IACOBVS PERRELLVS
Doctor Medicus Pariſienſis.



NOBILISSIMO VIRO
D. IOANNI MERLETO
seniori Doctori Medico Paris. consultissimo,

ἀθυναστων.

INcredibili gaudio perfusus sum (Merlete clarissime) ex quo renuntiatũ est mihi te vnà & Perrellum nostrum occupatos esse in retundendis non accusationum sed maledictorum spiculis, quibus nonnulli Nouatores famam Medicorum Orthodoxorũ conati sunt configere, libello de Stibio edito. Aliud enim est, magni viri iudicio, maledicere, aliud accusare: Accusatio crimen desiderat, rem vt definiat, hominem vt notet; argumento probet, testibus confirmet. Maledictio autem nihil habet propositi præter contumeliam, quæ si petulantiùs iactetur, conuicium, si facetiùs vrbanitas nominatur. Nullum autem crimen video illis obiectum præter ignorantiam veneni, quod detestantur: in eorum scriptis nulla vrbanitas, nulli sales, nullæ veneres: horrent omnia stimulis, spinis, aculeis conuiciorum & contumeliarum. In Philosopho laudatur modestia, in oratore prudentia, in iudice æquitas & moderatio. In eo qui partes eas omnes sustinere nititur, omnes illæ virtutes requiruntur; quæ si abfuerint, non modò quod intendit non persuadet,

ſed etiam (contra quàm pollicebatur Protagoras) ex meliori deteriorem cauſam reddit. Qui nouit indolem & ingenium tuum (mi Merlete) ad ſumma quæque comparatum, erectum, nobile, fœcundum, perſpicax, exercitatũ de victoria tua aduerſus Triumphatores iſtos imaginarios nullus dubitabit. Neminem latet quàm ſolido ſis & defæcato iudicio, quàm forti & ab omni ſtudio nouitatis auerſo pectore, quàm ſtudioſus veteris diſciplinæ, quàm acer dignitatis noſtræ propugnator & vindex libertatis. Nobiliſſimus ille ſanguis quem per longam nec interruptam annorum ſeriem à progenitoribus delibaſti, ferre non potuit eorum hominum proteruiam, qui maiorum noſtrorum ſcita ac placita oppugnatum eunt, antiquam id eſt, Orthodoxam medendi rationem cum puluiſculo ſufflaminant. Finxit te natura, vt olim Catonem ad honeſtatem, grauitatem, magnitudinem animi, iuſtitiam, ad omnes denique virtutes magnum hominem & excelſum, qui in hanc militiam deſcenderes, non diſputandi aut contradicendi cauſâ, ſed ſalutis publicæ tuendæ & conſeruandæ deſiderio. Nouum verò & ingenioſiſſimum, vt accepi, certamen inſtituis, dum aduerſus acies & tela minantia retorques in hoſtem, inimicum pectus inflexo mucrone confodiens. O enſem & clypeum Facultatis noſtræ, qui tam ad lædendum hoſtem quàm ad auertenda vulnera paratus ſit. Vir optimarum ſemper partium, quo quidem nemo in dicenda ſententia fortior, nemo melior Collega, idemque optimus conſiliarius, cùm

nihil in Facultate geratur quod non præſcribat, toto
Senatu in eius ſententiam conuolante. Cuius qui-
dem multa in foro noſtro & extra forum vel proui-
ſa prudenter, vel acta conſtanter vel reſponſa acutè
feruntur. O virum antiquæ fidei & aurei ſæculi! qui
pro ſalute publica ſe deuouet, exponitque genero-
ſum pectus armis hoſtilibus, id eſt conuiciis & male-
dictis, quibus plurimum valent aduerſarij, confodiē-
dum, redimendis à vitæ periculo ciuibus. Enimuero
(Amantiſſime Merlete) vt tu Perrelluſque in rebus
omnibus ad Facultatem noſtram pertinentibus per-
petuò fuiſtis ὁμόψηφοι ὁμοθυμαδὸν, ita in hoc bello ge-
rendo ſplendidè & animoſè conueniſtis; adeo inui-
cem ſimiles, vt inſtar Caſtoris & Pollucis ex eodem
ouo excluſi videamini. Vterque omnibus Reipub.
noſtræ honoribus perfunctus, vterque conſularis, id
eſt conſulis ſeu Decani dignitatem conſequutus: quo
nomine arma pro libertate & auctoritate Facultatis
ſuſcipere debuiſtis. O par virorum corollis omnibus
& triumphis digniſſimum; quos nec per cædes ne-
farias, nec per inertis militiæ ludibria conquiſiuit.
Fatuus ille Caligula magno apparatu, ſimili euentu
conchyliis, vmbiliciſque è mari lectis pompā inſtru-
xit imaginarij triumphi; ſcelerato Caracallæ propter
fœderatos ſimulatione amicitiæ atrociter interfe-
ctos Senatus Romanus metu & adulatione trium-
phum decreuit. Ego verò habeo vos toto illo Sena-
tu æquiores, ſeueriores, ſapientiores, qui peſſimi
omnium cathartici tantum non deleterij triumpho
contra multorum Collegarum ſuffragia generoſè

intercedatis. Agite maiorum nostrorum exemplis, nec vos monstra nouarum opinionum deterreant quæ ab illis fuere debellata. Launæi, Baillifij, Turqueti, Quercetani, Baucyneti, Libauij, nomina sunt & monimenta vestrorum quondam triumphorum. Quæ hodie supersunt copiæ profligandæ, reliquiæ sunt deuictæ nationis, quæ armis prioribus dissimulatis, sub vexillis nostris militare se profitentur. In vno exultant Stibio, in eo superbiunt & gloriantur, in eo vno pugnant, vincunt, triumphant; nec graues periculososque morbos aliis opibus & copiis depelli & superari iactitant. Ostendant saltem qui hæc commemorant, immutandi veteris consilij necessitatem. Estne effœta vis eorum præsidiorum, quibus Hippocrates, Galenus & eorum posteri, salutem & vitam mortalibus dando æternitatẽ sunt consequuti? Ergo Græci, ergo Arabes, ergo Latini, barbarique Medici, quòd his nouitatibus caruerint, aut imperiti aut parricidæ? Ergo Antecessores nostri, ὡς ξυλλήβδην εἰπεῖν, Syluius, Tagautius, Brallonius, Gallus, Hollerius, Fernelius, Flexelius, Duretus, Petreus, Marescotius, Martinus, Riolanus, Haltinus, maxima illius æui nomina, Asini, pecora, stipites præ istis Mercurialibus Diis, qui Stibiali virgula quotidie patrant miracula, & manes euocant Orco? Illi quippe boni senes delirio proximi, leuissimorum morborum & spontè sanabilium, hi verò lacte gallinaceo enutriti, & nouo hoc Theodotio armati, lethalium & insanabilium curatores, expugnatores, Auerrunci. Vt Ascanius ille magni Iouis ex filia Nepos apud Poe-

tam, *Mediis in vallibus acri*

Gaudet equo, iamque hos cursu, iam præterit illos,
Spumantemque dari pecora inter inertia votis
Optat aprum, aut fuluum descendere monte leonem.

Sic isti maiorum gentium Medici optant sibi dari non Febriculas, non Dysenteriolas, non Pleuritides aut Nephritides, solo naturæ beneficio sanabiles, sed Apoplexias, Epilepsias, Lepras, Cancros, Hydropas, maxima morborum numina & fulmina κακοῦργα, κακοήθη, δηλητήρια, ἀνίατα, ὀλέθρια, quò industriam suam & εὐχέρειαν probent, & mirificam vim sui Panchresti omnium oculis exponant. Putantne nobis aliquid esse Stoici Dei, vt nec cor, nec caput habeamus, creduli que simus fabulis illis, quas experientia quotidiana destruit, qua constat omne morborum genus ferinum & malignum, æquè citò, tutiùs certè benignis præsidiis ac Stibialibus istis curari. Erit pensi vestri (sapientissime Merlete) petulantiam eorum hominum æternis compungere stigmatis, & ostendere eos postremam curã veritatis habuisse. Vobis si quid iniuriarum & contumeliarum reposuerint, nolite magis moueri quàm Lamiæ fabulis, aut grunnitu, cùm iugulantur, suum. Semelque constitutum animo sit non solùm facto vestro, sed etiã exemplo Collegarum plurimos vel in pristina opinione mansuros, vel ad μετάνοιαν seu resipiscentiam redituros. Vale, & me tui amantissimũ iuxta pręceptũ Hecatonis amare perge. Lutetię Paris. Idibus Maij anno σωτηρίας 1654.

Tuus ex asse & libra Collega REN. MOREAV,
Professor Regius.



De Clarißimi Viri IOANNIS MERLETI, Medici Parisiensis in Stibij assertorem,

ἐκδόσει.

MAXIMA semper fuit, esseque debet apud æquos rerum æstimatores Antiquitatis veneratio, sic vt quæ maiores nostri probauerunt, & quorum fecere periculum, antiquare, ea temere vertere, verbo dicam τὰ ἀκίνητα κινεῖν religio sit, summumq; nefas & scelus morte piandum; Atque vt id verissimũ in omnibus artibus quibus illi nobis præiuere tanquam antesignani atque posteris lampadem tradiderunt; maxime verò in ea in qua peccatum nullum maius quam in hominis salute peccare: Et tamen, quæ est hodie morum corruptela, ingeniorumque lasciuientium libido, laudamus veteres & nostris vtimur annis, principes illos in arte Medica viros miramur & quasi maiorum gentium Deos merito suspicimus, illudque omne quod Libitina sacrauit, tacita religione animum percellit; sed lenocinante ipsa nouitatis gratia, cui plures hodie seruiunt, fallenteque ipso vitio αὐθαδείας, quæ nostrorum animis altius insedit, misere factum est, vt veterum disciplina in facienda Medicina sordere atque vilescere cœperit, præ illa mustea & nupera quam ve-

rè μελέτην τοῦ θανάτου dixeris; & ne longe abeam quæsiturus externa, domeſtica cum ſuppetant exempla, poſſumus merito hoc vnum queri, & vices temporum dolere, in quibus Medicinæ facies ſic deturpata, vt alia ſit à ſeipſa, atque illius pulchritudinis, qua olim exteris admirabilis, nonnullis etiam inuidioſa fuit, extremæ modo lineæ vix extent, emineantque. Huius infortunij cauſam ſi requiras, hanc vnam à me habe, mores antiquos quibus omnis res ſtat, neglectos, diſciplinam, quæ Collegij vinculum habetur, ſolutam, maiorum quos verè λείψανα τοῦ χρυσοῦ γένους, experimenta poſt-habita nouis iiſque deterioribus, quæ iuniorum inconſulta temeritas, obſtetricante ipſa ἀτεχνία verius abortiit quam peperit: Atque vt Africa ſemper aliquid monſtri, ſic ætas noſtra peior auis, neſcio quid portenti tulit, quod vtinam ſepultum intimis terræ viſceribus hominum κακοτεχνία in lucem non eruiſſet; ex quo enim effoſſum id afflatu ſuo terras infecit, noua febrium terris incubuit cohors, ſemotaque prius tarda neceſſitas lethi corripuit gradum. Id quale ſit, me tacente facile intelligunt omnes. Stibium eſt, cuius vel ipſo commemorato nomine, ſpecies quædã horroris animis audientium occurrit. Ecquid enim, amabo vos, Stibium ita fauente etymo, niſi venenum Stygis; cuius vis tam malefica, ita vt etiam duriſſima quæque ſuo contactu non ſinat à ſe abire illæſa & inoffenſa? quo iure quod Natura mancipauit calliblepharis atque tectoriis mulierum, quibus nigro illo puluere oculorum exordia producant (βοώπιδες vt audiant) id ac-

censere numero purgantium medicamentorum, à quibus alienissimum est; quo nomine & titulo id inter salutaria & benefica reponere? quod toto genere deleterium est, atque in certam eius cui exhibetur perniciem & ruinam. Stibij indoles tam effera, vt nunquam possit vlla arte ac studio, cicurari, mansuescere, & Protei instar, dum in varios habitus se fingit & componit, vix est vt genium quem à natura habuit maleficum, plane exuat; qui tamen est stupor, aut verius furor hominum nostri sæculi, adeo πολυθρυλλητὸν id inualuit, cessitque in vsum medentium, vt hodie, quis conualuisse à morbo sine hoc Panchresto ἀρτίως non censeatur, aut iturus ad plures parum is sibi cauisse visus sit, nisi qui famosum istud venenum, siue Deorum cibum, & lautam annonam pro viatico prouiderit; heu quam valde dispares illi æuo superiori, quantum mutati ab illis maioribus nostris, à quibus hanc vitæ regulam accepimus, vt oporteat ei rei auctoritatem dare quam patres nostri censoria virgula notauerunt, & hominum valetudini damnosam longe submouerunt à familia Medica; Siccine illorum solertiæ nostram ignauiam opponemus, illorum doctrinæ plane singulari nostram væcordiam, illorum iudicio nostram sinisteritatem: Itane leges quas Asclepiadarum senatus consultissimus in facienda Medicina tulit edixitque, temerare fas erit? Siccine mores corrupti leges perduxerunt iam in potestatem suam, vt h a d parietem fixæ sint clauis ferreis, vbi malos mores affigi nimio fuerat æquius. In hac rerum per-

turbatione, quæ ſumma eſſe poteſt, debacchantibus Neotericis contra omnem antiquitatem: Triumphante vbique Stibio, quod hodie omnem implet paginam in facienda Medicina, Schola Pariſienſis Medicorum ſaluberrima, cuius hæc præcipua potiorque cura, vetare ne vis veneni latius ſeſe efferat, atque vitalia ipſa impetat, dedit operam vt iſtas nouitatis nebulas ſuo ſplendore fugaret; in eamque cogitationem plures ex hoc Ordine incubuerunt, atque feliciter penſum ſuum abſoluerunt: pluribus congreſſionibus aduerſus iſtos Stibij fautores velitatum; ſed cum illi ne pilo quidem ſapientiores fierent, atque temerarij periclitatores in hominum vitas ſæuiendi finem non facerent; viſum eſt in hanc arenã triarios euocare, γυμναστικωτάτους, atque in arte exercitatiſſimos, qui velut boues laſſi fortius pedem figerent cum illis congreſſuri, eoſque ſtylo rationis & experientiæ confoderent; ex horum numero Clariſſimus Merletus, πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων, vir antiquum obtinens, & huius Collegij ſimul & publicæ rei amantiſſimus, qui ſubſeciuas illas horas (quibus ab inuiſendis ægrotantibus reſpirare datum eſt) impendit in examen Stibij. Magnam proinde gratiam debituri omnes qui in rem Medicam bene animati, vni Merleto ob reſtauratam fugientem Antiquitatis auctoritatem, Collegij diſciplinam vindicatam, meliorem in facienda Medicina ἀγωγὴν aſſertam, hominum rebus nouis ſtudentium libidinem repreſſam, facile omnes intelligent, qui palmaris illius viri lucubrationes legere non grauabuntur, quam feliciter id aſſequutus

quod ſtuduit, & conatui par euentus reſponderit; atque κατὰ πόδα excutiendo ſingula quæ in illa Stibij Apologia habentur, vt facundi iſtius Oratoris ἀβελτηρίας eruerit, παροράματα notarit, παραλογίσμους ad criterium rationis expenderit; ἐκβολὰς λόγου, quibus illa fœtura ingenij diues, caſtigauerit; plurima quæ toto illo opere blitea & nullius plane ſaporis erant, ſuo iudicij ſale aſperſerit, nonnulla ſuſpecta & ſubleſtæ fidei, falſi reuicerit. Et quidem poſt illas ἀθετήσεις non minus ſolerter quam eruditè ſancitas, ſi me audiat diſertus ille Stibij Encomiaſtes, ſpongiam ſibi prouidebit, qua deculpatum hoc ſcriptum & perituram chartam à fronte ad calcem, vt dicitur vna litura circumducet, atque reuerſurus in meliorem mentem αἵρεσιν eiurabit, Scholæ placita ſarta tectaque habebit, canos antiquitatis reuereri diſcet, atque ſtudiorum ſimul & animorum cum Collegis conjunctione facta; exulante & longum valere iuſſa ἑτεροδοξίᾳ, quæ certiſſima collegiorum peſtis eſt, in vnius hominis cui ſeruire debet commoda & valetudinem, dimiſſa omni alia cura ſerio incumbet, quod optant ex animo qui illi bene conſultum eſſe volunt.

ANTONIVS CARPENTARIVS
Doctor Medicus Pariſienſis.



Viro Nobilissimo atque integerrimo, Medico absolutissimo, Amico non vni de multis
IOANNI MERLETO.

PRÆCLARAS inter ac nobiles illas Doctorum ἐπισημασίας,
Et meæ, si quid loquar audiendum,
Vocis accedet tibi pars,----
(merè Doctissime Merlete)
Cui cum vel præcipuam laudem purior Medicina debeat, quod pristinum per te decus & retinuerit & amplificarit, tum veræ ac veteris Medicinæ assidua vindex Schola Parisiensis egregium Tibi munus accepto fert, scelestam coniurationem Stibianiatrorum restinctam iam & oppressam insigni commentario, cuius mihi antehac, nunc omnibus copiam facis: In quo vt Medicum summum te, & Asclepium alterum tot annorum vsu: Ita nunc Herculem Alexikakon, inuicto robore ac virtute præstas, dum conscleratam, pestiferam, ac publico exitio natam factionem, perpetua mentis animique constantia, fide, auctoritate tua victam ac reuictam, styli iam mucrone & decretoriis armis confodis ac iugulas, Herculea prorsus arte ac sapientia, qui ferro Hydram ac igni perdomuit. Est enim

enim Hydra illa profecto malum infelicissimè ferax, quod suis etiam damnis reuiuiscit, vtinam publicis ne viueret, sed conficiet trisulcas eius linguas, & contaminatum spiritum elidet, præluctabilis doctrinæ tuæ vis, ac intermorientis ostenti reliquias, sic reor ominorque, profligabit. Vale.

D. Kalend. Maij,
A. S. CIƆIƆLIV.

CAROLVS GVILLEMEAV, Doctor
Medicus Parisiensis.

Ad eruditiſſimum nobiliſſimúmque virum, D. D. IOANNEM MERLET, Doctorem Medicum Pariſienſem, acerrimum ac feliciſſimum venenati Chymiſtici Stibij Debellatorem.

GAVDEO, lætorque vehementer, Vir Clariſſime, nec tamen miror, Te hoc perturbatiſſimo ſæculo, quo nequitia omnia occupat, peneque iam nihil non licet, pro eo amore, quo & Veritatis lucem, qua nihil humanæ menti dulcius; & Facultatem noſtram, Medicarum omnium facile principem, ſemper complexus es; almæ noſtræ Scholæ diſciplinam, puriſſimamque doctrinam, quam informes, infeliceſque illius partus, ſiue ignorationis velo cæcati, ſiue nouitatis, & aucupandæ popularis auræ ſtudio ducti, palam violare aggreſſi ſunt; palam ipſe tuo hoc eleganti Libro tam conſtanter tuearis, quam priuatim tenuiſti hactenus & propugnaſti. Etſi enim literarum meditationi inimicæ occupationes tuæ maximæ, quibus Te non dicam exoluere, ſed relaxare quidem vnquam dabitur: & quæ Te iam ſepties lecto illigauit ægritudo medullitus hærens, ab eaque vix vnquam abſcedens carnifex corporis dolor, ipſaque adeo Senectus, perpetuus ingraueſcenſque in dies morbus, auocare Te, & omne huic labori tempus eripere facile pote-

rant; magna tamen in ſpe ſemper fui, Te, quo es in commune bonum animo, vel valetudinis rerumque tuarum damno perfecturum, ne inertes & transfugæ iſti, peſtifero ſuo Stibio, quod à Collegio noſtro probatum eſſe temere, falſoque prædicant, cum humanæ ſocietati illudant, tum Ordini noſtro mortiferam plagam infligant; ſuáque ſumma indignitate, dignitati noſtræ labem adſpergant. Age igitur, & ne quos illi amplius in fraudem deducant, ne ciuibus noſtris atrociſſimas calamitates machinentur, ne vulgus ipſum in magna verſetur opinionum inconſtantia, ignoratione veritatis, huius Tu patrocinium fidele ſuſcipito, & quid de mortifero deleterioque Stibio Maiores noſtri ſenſerint, quid Artis noſtræ principiis, & rationi coniuncta experientia ſentire nos compellat, cunctos apertè doceto. Ita enim fiet, vt ſi qui adhuc eiuſdem audaciæ futuri ſunt æmuli, à Te moniti, aut ſilere in poſterum, aut rectiùs loqui doceantur; tuoque exemplo incitati Tui ſimillimi, id eſt nobilitate, probitate, optimarum artium ſtudio, innocentia, omnique laudis genere præſtantes viri, ad eiuſdem cauſæ defenſionem accedant, tandemque, quorundam leuitate prope diſiectæ res noſtræ, Optimatum virtute reuireſcant, atque conſtabiliantur.

Sapientiſſimo & in Reipublicæ commodum nato & animato Scriptori vouebat ex animo, GVIDO PATIN, Bellouacus, Doctor Medicus Pariſienſis.



IACOBVS MENTELIVS Doctor Medicus Parisiensis,

Viro sapientiâ & eruditione; vt generis claritate, illustri, IOANNI MERLETO, consummatissimo Parisiensi Archiatro,

εὖ διάγειν.

IN peius ruere cuncta iam planiùs quàm vnquam, MERLETE NOBILISSIME, nemo homo negabit, qui de priorum rebus Temporum bene calculum ponet. Quis enim æque profligata ac perdita in perniciem Exempla, quàm quæ nostris eduntur, vidit, legit, audiuit? Nec in alienorum hîc commemoratione morabor: Sed ad illa, quæ Medicorum sunt, ac nobis propria, verborum momento diuertam. Quod dum facio, imprimis horrere cogor, Artem intuendo hanc nostram, quæ ad salutem inuenta est, propudiosis eam tractantium plerorumque curationibus, morti vtplurimum inseruire. O miseros ægrotantes illos, qui tales Medicos (si modo in numerum debeant Medicorum venire) offenderint! Sed & Tu quoque, ô Dei solum munere concessa Professio, infelix! quæ

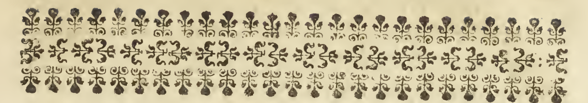
per maculoſos eiuſmodi Artifices, Regiam, Vrbem in dies ſuos complorare cogentes, nihil ſani moliaris in Ægris, nihil pietatis exerçeas, denique nihil tui retineas genuini ac naturalis ſplendoris. Deus bone, quàm longe es à tua deſtinatione! quamque differs à ſtatu, in quo quondam exultans, ſapientiæ pars habebaris; cum inter cultores tuos putares Pythagoram, Democritum, Empedoclem: quibus equidem non quæſtus, ſed virtus; non ambitio, ſed eruditio; non morum peruerſitas, ſed probitas cordi erant: Secus ac feralibus tempeſtatis huiuſce Ardelionibus, & Clinicarum mediaſtinis potiùs quàm Medicis, qui ſolas diuitias extruére ſatagunt, nec quid Galenus aut Hippocrates; Theophraſtus vel Ariſtoteles, caſci, vt aiunt, delirantes, ſcripsêre, vllo modo curant: ſicque Antiquitatem ſpernentes, damnoſis ſalubrem Methodum imbuunt erroribus, & Diſciplinam Magiſtram penitus infamant. Adeo verum eſt, quod Tu olim dicebas, Merlete ſpectatiſſime, (dum ſub Te nempe Magiſtro Tyrocinium tolerare gauderem) minus periculi ſemper impendere à morborum grauitate laborantibus, quàm à Petronum iſtorum deteſtanda, & cane peius & angue vitanda, temeritate. Qui Medicinam tranſuorſam agerent, & quæ forent in ea rectè à Veteribus inſtituta deflecterent aut interpolarent, nullo non æuo fuêre. Suo id fecit Acron Empiricus: ſuo Iatralipta Prodicus; ſuo notus garrulitate Chryſippus: ſuo Eraſiſtratus Hæmophobus: ſuo quoque Aſclepiades

Methodicus, ac Themison eius Discipulus: suo denique Thessalus, nouator impotentissimus. Sed quæ commisêre hi omnes in Artem, leuia sunt sanè, præ iis, quæ Philippus à Bombast, quæ inquam, commisit Impostor ille famosus, qui Auorum ætate dira velut Hydra emergens ex lernæis Heluetiæ Paludibus, Collegia quæque illius, ANTIMONII sui halitu pestilenti, afflauit. Et, quod magis dolemus, etiamnum afflant vbique, Diis, vt fertur, iratis nati Nebulones innumeri, execrando mehercule & pœnis interdicendo supremis, imitamine. Si de Medicina itaque, haud parum sit meritus qui Acronem Herophilus; haud parum qui Themisonem Augusti Medicus; denique haud parum qui omnes ac maxime Thessalum coarguit Galenus atque reuicit: Quid de illa non meruit æuo superiore Thomas Erastus, qui tam eruditas in nouam Furiæ illius heluetieæ Medicinam, imo Carnificinam *Disputationes*, & alia Opuscula publicauit? Quid non Cronemburgius, suâ illâ *Medicinæ veteris rationalisque aduersus Fedronis, ac vniuersæ Sectæ paracelsicæ imposturas, Defensione perdocta?* Quid non Oberndofferus, egregiâ in Rulandum *Apologiâ?* Sed Nostros appello, ad quos pura putáque Hygiæa dudum confugisse visa est, & Coo, Alexandria, Pergamo profuga: profuga cæteris barbarie & inficetiis scatentibus Scholis, opportunè migrasse; Quid non Iacobus Greuinus, qui in Stibij Patronum & defensorem Launayum pro vindicanda *Collegij* Parisiensis in istud, *Sententia*, stylum distrinxit? Quid non

postea Curtinus, & vnà Grangerius atque Monantholius, qui in portentosas Factionis fumosæ opiniones ac technas vehementer inuecti sunt, & sedente atque plaudente Senatu perorarunt? Quid non Riolanus & Pater & Filius, pro habitis in Quercetanum, Turquetum & Libauium, Hermeticæ Sectæ fautores, *Sermonibus* acerrimis? Quid non demum Sauotius, edita *in Chymicos Obseruatione* scitissima, de vera *Tetragoni* apud Hippocratem acceptione? Tantùm certè, Merlete præstantissime, quantum præclarè fieri potuit. Attamen minùs, me quidem iudice, quam tu modò mereris, qui, non vt illi, palantes & exoticos Agyrtas; sed vrbanicos ac nostrates Medicos, Paracelsíque vesanæ vt methodi, propugnatores: sic Hippocraticæ accusatores & priscæ; non ventosâ quidem & enormi, Nebulonis ad modum, loquacitate; sed grandis & pressæ, plenæque senectutis literatæ Orationis aculeis, confixisti. Minùs inquam, hi Proceres de Medicina meriti sunt, qui cum iuratis atque apertis Ciniflonibus acrem pugnam pugnarunt: quàm Tu profectò, qui quotidie cum iniuratis, tenebrionibus, ac personatis Rationalibus Medicis. Vt enim inimicum quàm hostem superare difficilius: ita maior est, quæ venit inde gloria, maiorque victori debetur laudum cumulus. Vigebat hîc aliàs, Merlete doctissime, antiqua medendi Facultas, solúmque inter nos ad vnum omnes contentio erat, ne quid contra diuina Hippocratis atque Galeni præcepta fieret. Hinc tot lata in Stibium totamque

Pyrotechniam à Scholâ decreta, quæ recti boníque Præceptor Senatus, laudauit. Nunc verò quæ tropica! Plerosque nostrorum de Latrocinantibus, hæc ipsa delere animaduertimus, & imposturarum ac fraudum flagitiosa Dogmata, non tantum discere, sed & docere. Quid plura! Triumphum decernere *Temulentiæ cruentæ*, ac eius honori Templum erigere. O pudor! Non ideo tamen oportet animum despondere Peritos ac Probos, cum generosos ac fortes adhuc habeamus Æmilios, qui in aliena hæc Sacra Paracelsica, phanatica; velut ille Romanus, in Isidis ac Serapidis Ædes, insiliant, ea proruant atque conculcent. Vale.

Lutetiæ Parisiorum. Eid. Maij,
An. M. DC. LIV.



DE STIBIO INIVRIA PVRGATO, iniquiùs triumphante

EXPOSTVLATIO

M. FRANCISCI BLONDELI Doctoris Medici Parisiensis,

Ad Clarissimum Virum D. IOANNEM MERLET Collegam Peritissimum.

NISI sanctior ille qui te dudum afflauit, Vir Clarissime, Diuinæ Artis Genius, rectique semper in facienda Medicina animus tenax, tristissimis præsertim hisce rebus Scholæ nostræ cum Ciuium salute periclitantis, æquiùs impulisset; ab eo scribendi studio, liberoque dolore & indignatione aduersus nocentissimam factionem dignissima, quâ nunc æstuas, futurum vt temperasses, in animum induxeram. Quid enim ponderis aut commendationis apud Artis peritos, vel Arbitros æquiores, fideive etiam apud inertissimum è plebe habitura erant illa ex æquo temerariæ, imperitæ, & flagitiosæ Sectæ pestifera Dogmata, ac sub persona singularis Remedij facta Publici iuris, expositaque conducto licitatore Venena, quæ Nouus iste nec-

primus inter vltimos alieni facinoris exceptor, & procurator frontis perfrictæ, subleſtæ fidei nuperrimè publicauit, ſemel iterumque violatâ eâ, quam boni omnes Religioni habent, Solenni veterique Sacramenti lege, per ſummum nefas iuuenili impetu auſurus ipſe,

Mox aliquid breuibus Gyaris & carcere dignum.

Ecquis ſacrum iſtud ſcribendi cacoëthes ſine iudicio & modo, plenum inconſideratiſſimæ ac dementiſſimæ temeritatis, in nouo homine meritò non reprehendat, patientiùs ferat in Iuuene qui vix dum ætati, iam pœnæ ſufficit. Centum fere abhinc annis, pro eo quo erant in Rempublicam animo, Maiores noſtri, vno omnes ore, Dicam Stibio ſcripſerant; apud graues & firmos Quæſitores Treſviros Regios Veneni Reum egerant: ſua cuique partium diſceptatio pro iuridiciali formula fuerat conſtituta; per omnes fori numeros excuſſa momenta Controuerſiæ; res capitis cognitæ; ampliandæ liti, periculo faciundo conceſſi dies legitimi; vnius quin etiam Rei gratiâ indultum vadimonium dilatumque; ſingula quæque rei adeò negotioſæ articulatiùs expenſa & recognita denuò inſtrumenta; iuſtis demum totius Capitalis cauſæ abſolutis, indictis de more Tributis Comiciis, Iudicio Centumvirali, Veneni tandem aliquando damnatum fuerat. Sed ecce, Syderatam Cauſam Decretorio hocce Iudicio euerſam funditùs, & niſi ſequiorum temporum curui mores obtinerent, ſeculari præſcriptione irrediuiuam arte rabu-

ſariâ interpolare, planè conclamatam & emortuam
Iunior ille, ſi Diis placet, Æſculapius, parum alioquin idoneus futurus huic negotio Patronus, ſuſcitare non ſatagit modò: verùm amplius, quod duri perfidique oris, ſimulque iniuratæ mentis ſummum facinus eſſe potuit, Stibium, etiam ante noxium, quàm poſſet nocere, hincque prouidentiſſima Naturæ lege noſtris finibus ſubductum, damnatum ad Metalla; Reum iſtum manifeſtarium ſæpiùs deprehenſum in ſcelere, ætatemque hoc nomine exulare iuſſum, de ſitu & ſquallore proſcripti ad collatitiam purpuram, Triumphique honores dolo malo vſurpandos, impudentiùs neſcio an inſolentiùs, excitat & erigit. dum ſanctiſſimis quibuſque veræ Medicinæ legibus impuniùs inſultare, Artis conſultiſſimæ prima & ſumma præcepta, verbo dicam, τὰ ἀνυπεύθυνα nequiſſimè caſtigare, corrumpere, antiquare, ἐπικαίρεια negligere, ſola ἐπιχείρεια auidiùs venari, ſtrenuè corradere ſic parat. Quanquam cuinam bonæ mentis videbitur innocentior honoratiorque Reus iſte ſic abſolutus, ſic exauthoratus & exul, raptus ad Triumphum, quem Senatus ampliſſimus pro ſuprema authoritate, cui controuerſiam ſcripto ſuo temerario facere auſus eſt, æquiſſimâ ſanctione damnauit; nec ſemel exhæredauit abdicauitque Cenſoria proſcriptione Schola Pariſienſis. Non eſt tamen, Vir Clariſſime, quod talem Stibio Triumphum quis inuideat, cui præter cauſam, quæ prima in lege fuit, non tam multa ad veterem illius ritum & formam

animaduerto defuisse. Vrbe cedere debuit Triumphum postulaturus : Exulabat pridem Stibium, paucisque retrò motus Ordine, damnatus iniuriarum, nec non sordidissimæ cum Oruietano subscriptionis deprehensæ officiosus iste Chrestologus, Triumphi institor & Choragus Theatralis, à plebe etiam, cuius id arbitrio olim stabat, vnius dieculæ imperium Stibio tumultuosiùs triumphanti impetraturus. At nullus profectò rogationi ferendæ adhibitus, neque integro, sed ne consulto quidem Senatu decretus Triumphus iste. Cæsos numeret, non hostes mehercle, at Ciues, Ciuiumque Principes merita nec morte peremptos : quos longo confertim ordine ab Empeiricis nebulonibus, Medicis personatis, sandapilariis reuinctos & compositos ad Pompam fœnebrem sibi, funebrem reliquis, præmissos video : adhibitos quoque, quod ominosius, pro tubicinibus Siticines vndecim qui Phrygium canerent, auctiore ad Næniam numero, quàm Legibus XII. Tabularum liceret. Eccum pictum ora pro Triumphatore Stibium nequissimum Vulcani libertum, Agyrtarum δυλαγωγούμενον, seruum dotalem, damnigerulum, benè laruatum, splendidum in purpura, nitentem auro, Triumphalis apparatus insignibus superbum, sublimem curru cum vilissima exoletorum gente, & pullitie Chymica. Néve desideratum Aurigam credas, præceps de grege vænalium maturè aduolauit, qui Triumphatoris partes istas dedignati sibi sumeret, apprimè doctus ἀμφαξονεῖν, ex transuerso

cedere, aberrare curſu, metis allidere. Eccas Triumphantis ſellæ pro Deo Faſcino, Stibij myſterio non reuelando induſtriè exerciti, variè torti aureas phialas appenſas, queis vana fide neſciis & credulis illuditur. Aduertis Publicum pone aſtantẽ, eodem cum Triumphante Stibio vectum curru, venenariæ Carnificinæ inſtructum ſuppellectile, cui pro nola famoſus iſte libellus eſt, Pluti cymbalum, crotalum nefariæ diſciplinæ. Benè multam denique ſecutorum latronum turbam, caculis, lixis, calonibus, ſcurris interfuſam, Coronis Triumphalibus conſpicuam, præterquam Ciuicâ, quod non ſit aurea; feſcennina licentia iocis & ſalibus non in mores Triumphantis, vt fas & iura ſinebant, at in obuios & optimos petulanter procacem, quaſi ludos agere aut veriùs edere mimographus aliquis vel geſticulator hiſtrio debuiſſet, non perorare Cauſam, aut vindicare titulum Triumphi ſolicitior damnati Rei Patronus: adeo ſecurè ridiculus, ſtolidè ferox, in hac publicæ ſalutis alea ambiit videri, de iuſto Tragœdiæ argumento Fabulam vel Comœdiam, eamque mediusfidius Tabernariam non Prætextatam, plauſuro ἐκ τοῦ παραγγέλματος populo daturus. Scilicet maritumis moribus nunc meliùs viuitur, magnumque in re tenui vectigal eſt, ſic blandire, expalpare, facere delicias, atque delenifico hocce ſtudio maturiùs præſtinare & occupare notorem; hoc ille ingenio natus inter eos creuit, qui veſtitu & creta occultant ſeſe, atque ſedent fungi, quaſi ſint frugi

οἱ δ' ἐν σοφοῖς φαῦλοι,
παρ' ὄχλῳ μουσικώτεροι λέγειν.

Nunquid malitiosæ consultæque dissimulationis in Stibio deffendendo improbis artibus studere & vacare illum planè ἀσεβῆ Eusebium Renaudotum videre omnibus est, Vir Clarissime, Scholam hanc purioris Medicinæ Magistram, Arbitram scientiæ, Primæ & summæ authoritatis, cognitionis vltimæ illicò præfatus, quasi in eam vltrò iuraturus calumniam; mox obnoxiæ conditionis esse iubet, ob proscriptũ Stibium ac damnatũ veneni;iudiciumque illud celebri & formulâ frequenti Senatu, ex solenni solidoque iure latum, ceu studiosa coitione conflatum pro nullo habendum, Rei sic damnati cognitionẽ circunducendam, prolato hoc suo temerariæ intercessionis libello instat audaciùs, aduersum Ordinem Vniuersum impudentiùs concriminatur; neue eum pudoris, qui virtutis est, colorem videretur retinuisse, aut fateri velle pœnitentiam, flagitium turpissimum accuratâ nequitiâ, contumaciâ meditatâ totus est vt vindicet: quo tamen in negotio sustinendo mentem animi nullam habuisse illum protinus aduertas. Hem labant illi miserè conscio genua, corculum assudat, sussultat, dum intestinus iste perfossor, vindex iam cogniti victique sceleris obstinatiùs nitentis, redeuntisque in damnosam colluctationem, surdo verbere cædit. Quàm liquidò displescit incomposito isto animi impetu facinus basilicum! Quàm scitè & graphice Rei huius sui ad quæstionem adhibiti, & cum-

vltimi ſupplicij metu triſtique expectatione depugnantis, mores induit ac exprimit: tertiata illi in ore & trunca verba, caduca, ambigua, reſponſa, hæret, nutat vaciuûs virium: quod dat non dat, deludit, quod ſuaſit modò, diſſuadet, quod diſſuaſit oſtentat, quod ſcripſit delet, probat, improbat: adeò faciles & expeditæ in fraudem huius ſcribæ necdum ſatis recocti varæ & tremulæ manus; adeò in procinctu ad perfidiam (quanquam ſcelera non habeant conſilium) os illi animuſque eſt, vt iure Clariſſimo Collegæ Germano, Arbitris etiam de ima Chymicorum fæce ſedentibus, daturus ſit linguarium. Ait, negitat, Venenum ante ſuis notum & perſpectum quàm cæteris, ementitâ fronte rationis, diligentiæ, peritiæ, probitatis, induſtriæ, conſcientiæ protegit: omneſque ſiniſterioris Empeiricæ huius ſuæ Medicinæ caſus, verbis commodis vt deleniat, modò transfert, excuſat modò, deprecatur, emollit, extenuat, auertit, deſpicit, ridet, perplexè loquitur, nullumque non mouet lapidem, vt præter Legem Curiatam, Plebeïum Patricij, Medicorum optimi & innocentiſſimi, purum putum venenum adoptent. Quâ equidem malè ſani Scriptoris iniuſtitiâ, capitalior nulla vlli vnquam viſa eſt, qui tum quum maximè fallit, id efflictim agit, vt boni viri nomen vnum ambire exiſtimes: ludicra illa pilariorum ac ventilatorum θαύματα pulchrè imitatus, queis ita ludificantur plebeculam, vt ea quæ emiſerint credat retinuiſſe, ſuæque ſpontis redire in manus, aut quâ iubentur de-

currere : hos ille ludos ſuis dulcè & Comœdicè inſtruit vſurarius deſignator, at mecaſtor ferales: doctus recta detorquere à norma, calidis ſubdoliſque mendaciis vera obducere, prodiſparare, artificioſo ſuperinducere tectorio. Si tam iniuſtæ aliàs atque improbæ prouocationi locus aliquis debuit concedi, æquo ſaltem & aſſiduo fideiuſſore rem Stibij denuò erat operæ pretium experiri. Ineptum iocularì laſciuiâ dicaculum, ἀνηθίκαστον, grauioris argumenti cauſa in ſerium iocum conuertenda, non ferebat: genus dicendi accuratius, ſeuerius, moderatius, cauſa illuſtris, capitalis, iudicata exigebat: quod oppreſſæ potiùs miſeræque innocentiæ, quàm contumacis aut ſuperbæ contentionis opinionem Iudicum animis injiceret, eoſque gratiæ obnoxios procliui miſeratione permoueret. Quis enim eius Rei præſentiſſimo diſcrimine affici queat, cuius tumidum modo, inanemque verborum aucupio Patronum, tanquam res illius diuiſui habiturum, audierit: immò verò quis non oderit eiuſmodi intemperias actoris inſcitiſſimi, peſſimè anxij de fama ingenij, fortuna ſontis. Fuerat profectò illius partium, vtrinque refutare actione conciſa & breui, plena mentis, plena neruorum, plena veritatis. Orthodoxum de Stibij abuſu & veneno librum vernaculè ſcripſerat, Vir in Chymicis tractandis exercitatiſſimus, tandem etiam alterius temeritate, ſuo periculo certior, iudicio & eruditione ſpectatiſſimus Collega D. GERMANVS: Cauſam illam, quam Scholæ præſidio deffendebat, ſuis omnibus armauerat

inſtru-

inſtrumentis, compertæ fidei teſtibus propoſitis Auctoribus Chymicis, ipſo quinetiam Paracelſo omnium Principe, cui Stibium peniſſimè notum ſcripſit Renaudotus; fractâ & conuictâ ſectâ iſtâ Nouitiâ, Veneni Reum peregerat; nil ab eo propoſitum, quod ad Cauſæ examen faceret, niſi repetitis & coram compoſitis Chymicorum eiuſmodi melioris notæ teſtimoniis; quæſtiones facti ſincerâ fide communicatas diligentiſſimè excuſſerat. At ecce dicturus contra pro tali Reo de prima tyronum acie Renaudotus acceſſit, pacta illicò fide & datâ, ſe lege agere velle, nec quicquam Cauſæ abs ſe detractum iri; amuſſitatâ opera ſingula exacturum fideliſſimè, ad ſacram libellam æquiſſimè expenſurum; nihilominùs à limine primo de induſtria atque ex animo cedentem de hoc ſcammate videas ſutellolum veteratorem pro Patrono primi nominis. Φειδωνίῳ μέτρῳ iniquiùs colliſo fraudulentus Metronomus dimetitur cuncta; eâ callidè vſus ſimulatione, vt quæ dicendo refutare non poterat, protinus ſilentio ſubducere, fronte contracta, tortis ſuperciliis, ſuperbo faſtidio elidere, aut veriùs eludere & declinare; vel ſi quid grauius Reum malè habeat, quæ fortiſſima illi ſæpiùs & prima ſe tuendi ratio, audaciùs negare, pernegare ſtudeat, adeò multa inconditè & monſtruosè effutiit, deblaterauit nullo adhibito authore, vindice & præſide, quaſi ſancire & cogere, ὡς τύραννοι, ſui muneris foret, non ſuadere vel comprobare, inuidio-

ſum ἀυτόςεφα ſcriptori fidei teſtatiſſimæ, nimiò impudenter exprobraturus. Mitto ieiunæ & improbæ deffenſioni malè locata antipagmenta verborum, ludicras facetias, fabularum gerrarumque anilium fatua condimenta, ſinuoſas mendaciloquas διχορράφυ narratiunculas, turbidis & incompoſitis moribus parem æſtum illum impuri oris, immodeſtioris linguæ παφλασμὸν, quo locutuleius iſte paſſim laſciuit, exundat, inquinat optima, rerumque veritatem, quod illi eſſe prætium operæ debuerat, vt obruat, ſuffocet, interuertat, iactat verba inanilogus, velitatur labris

Tum Cauſæ melioris egens, exaſperat iras,
Conſcius ante ſibi furiis agitatus Oreſtes.

Conuitiorum plauſtra ſparſurus, tanquam inter Atticas mulierculas ad Cephyſſum ageret Eleuſinia, Lenæáve inter Poëtas τρυγοδαίμονας: vel denique, Cô poſthabita, Choas celebraret, Bacchúm hunc ſuum διθυραμβογενῆ, μαινόμενον θεὸν, λυσίφρονα, ψυχοπλανῆ ψυχοδαίκτlω etiam vomiturientem daturus in Scenam; ſic illi ςόμα ἄλυτον πρὸς λοιδορίαν, vt neque Diis Penatibus pepercerit. Studium quoque breuitatis conciſæ ſat illi fuit in ore habuiſſe quod deponeret ſcribendo: ab ipſis effuſus carceribus

Addit ſe in ſpatia, & fruſtra retinacula tendens
Fertur amens auriga, neque audit currus habenas.

Plenus ecce rimarum hiat, hâc atque illâc perfluit περιπλήσει τῇ ὑπερβολῇ ſtylus ſcribentis pedeſtris, vagus, πλασματώδης, φλεγμαίνων ποιητικοῖς ὀνόμασιν, quod

vernaculum lingulacæ, cui ἐν ὑγρῷ ἡ γλῶττα gentili & erudito vitio τοῦ λογοποιοῦ φλυαρογράφου : præ quo dignissimo, etiam ſuos inter fauitores, elencho μακρολογίας, ταυτολογίας, περισσολογίας, ψευδογραφίας, ματαιοτεχνίας obnoxius audit Renaudotus. Quamobrem vel ex hoc vno, famoſum iſtum otiique tum plurimi iuniorem Medicum fuiſſe, abundè intelligis, Vir Clariſſime, quum occupatiſſimus voluit videri; vt pote quem, præ negotioſa Profeſſione impeditiſſimum, ſi fidem creduas, ſtrigare feruentes Operæ non ſinerent, ἐξεργασίας culpam hoc nomine, quanquam iniuriâ ſubinde deprecaturum. Quis enim illum in negotio capitis affectatæ indiligentiæ Patronum meritò non inſimulauerit, cui ingenium ſit in numerato, tantumque ſolidæ & αὐτοσχεδίου eruditionis; qui meditatis pridem recoctiſque eiuſdem argumenti vaſtæ molis Commentariis, ſpem ſuis ſupinè oſcitantibus meliorem, cæteris minas in anteceſſum grauiores dederit, nunc futurus, ſi excuſandus ſit, ex compoſito præuaricator. Quanquam frigidi adeò deffenſoris, permoleſtâ alioquin & rebus ſuis graui hâc prouincia ſeſe vltrò abdicantis, plenas vaniſsimæ oſtentationis minacias iſtas & ſtolida terricula nemo non flocci faciat. Ecquid enim amabo, ab eo homine in negotio Chymico ventilando ſagacioris induſtriæ, accuratioris diligentiæ, in proponendo, probando, refellendo, ſtatuendo, iudicij maturioris, nobis metuendum, ſperandum ſuis,

qui ſe eo in ſtudio hoſpitem & peregrinum profeſſus, Chymicas lucubrationes Baſilij Valentini, Paracelſi, Quercetani, Rulandi, Suctenij, aliorumque, vt eius verbis vtar, eiuſdem farinæ hominum, nec legiſſe vnquam, ſed planè neglexiſſe; neque examinandæ illorum arti, ſed vnis iiſque Principibus Medicinæ Magiſtris Hippocrati & Galeno operam animumque adhibuiſſe, ſuo hoc ſcripto libello conſignauit: quo nihilo ſeciùs totus eſt, vt Venenariam Officinam, Chymicam Tabernam alienis fucatam coloribus inſtruat pleniùs, magnificentiúſque exornet. Sit illi proinde Chymica neſciēnti negligentique medicina confeſsio: id Chymicorum, qui nunc degunt οἱ χαείεντες ἐργάζαι, perlecto lepido iſto purgati Triumphantiſque Stibij ſcripto, facile dederint; quo iure pluribus perſuaſum fuit, nunquam opere exercuiſſe & probaſſe, quæ de Stibio multimodis artibus apparando, iners iſte actuarius, aut certè ignauioris neſcio cuius ciniflonis amanuenſis, magna ex parte deſcripſit, ni ſiniſteriùs ſit commentus: cui quidem bonam artis & Scholæ mentem ſic tum eiurare parum fuit, dummodò palato nonnullorum inſano, peregrinæque & criminoſæ multùm libidini faceret; improbiſque Medeæ artibus reuocatis, crudo aliàs toxico, recoquendo, acuendo, miſcendo, occultando, condiendo, conſarcinando, quô paratius foret, operam elocaret. In ſcelerum nempe conarus procliuior, fœcundiorque deteriorum ætas

hæc noſtra, innocentiſsima quæque medicamenta didicit & docuit hoc veneno armare ſimul & violare; nec flagitij, ſed artis egregiæ & eximiæ ac propemodum Diuinæ iam nomen eſt, temperare venenum & præbere. Cruciare, excarnificare, cædere, occidere infelices ægros ſuos, alienos, nil tale promeritos, iuſſos ſperare meliora Veioues iſtos Menecrates cum ſuo puro puto, Stibio necdum erat ſatis, niſi etiam recens ab iis quæſito hocce mangonio, venenum deinceps meliùs audiret, ægramque ſecùs publici ſecurique huius maleficij famam curaret ac deffenderet, teſtata perſpectaque omnibus innocentia alterius præſidij; quod qui ſic dilui porrigique iuſſerit, hôc ſatis commodè latere ſe poſſe putat, ipſe fato meliore interdum potiturus. Publicæ etenim calamitati id inſuper accedere nonnunquam ſolet, vt veneni opinionem imperitorum animis eximat, beata caſu ſecundiore, fiduciâ impunitatis, nec non ingenti ſpe aurariâ propinantis temeritas, Dictatoriam & ſummam in pluribus peccandi authoritatem, fortuitâ hâc & rara paucorum indulgentiâ iniquiùs redimentis. Sic tandem Naturæ ſuis viribus, tanquam Mercurij virgula ab ipſa deſperatione redeuntis ſolidum beneficium, meritaque σωτήρια auctionari, occupare, extorquere, paciſci eiuſmodi Thraſonum Theſſalorum, quibus nihil recti vnquam fuit, egregiæ & præcipuæ artis hoc caput eſt. Verùm, ſicuti non explicant quæſtioem ea tormenta quæ occidunt: ita non abſol-

uit Reum at ſinit, inter fidiculas; equuleos, cruces imperterriti animi robur integrum, fortiorque quouis dolore patientia, quæ ſibi conſcium, triſti famæ non pœnæ eripuit: cui nimis quàm graue & aſſiduum ſupplicij genus eſt, ſecuro etiam flagitio ſupereſſe. At verò caueſis malam rem, ferociter Renaudotus increpat: neſcis Stibium olim exauthoratum, venenique loco rerum neſciis Maioribus habitum poſteros perſpicaciores, induſtria ſagaci, vſúque multo ſapientiores in gratiam recepiſſe? factum celebri Decreto huius Authorem Ordinem Vniuerſum, cuius nutu tandem ac imperio, præconio Decani promulgatum, exeunte eius opera & cura, Pariſienſi Codice Medicamentario, quo Stibium antiquo nomini & famæ honorificentiſſimè redditum eſt. Siccine tribulibus ſuis, Stibiique afflictis ac perditis rebus imprudens, Scholæ inſignitè iniurius Renaudotus conſuluit, vt nouo impudentiæ minùs prouidæ genere, ſic amet & quærat geſtire, ἀνασυράμενος δεῖξαι τὸ αἰδοῖον. O fungini generis Patronum! Capite illecebroſo totum ſe tegit, Caput inſolentis flagitij & periurij, Capital illud Saniacobæi iunioris pro tempore Decani, veluti Cauſæ ſuæ vitalia, litis vniuerſæ decretoria, omnique eleuatione maiora Stibij purgandi inſtrumenta audet proferre. Profugo illi Saniacobæi pudori, eiuſque nomini & famæ laboranti ignouerat, oculatus cæteroquin nec ſolus teſtis, Collega Doctiſſimus Germanus, qui vnum ſcribendo ſtudium attulit, vt

Scholæ Stibium damnantis ſingularis fides, æquitas, ſapientia omnibus pateret, neue Legi Corneliæ obnoxium crimen πλαστογραφίας, quod Decani huius ſubdolâ perfidiâ, Scholæ nihil conſciæ, munerisque ſui dignitatem indigniſſimè dedecorantis, in ſe admiſerat, ab iis omninò neſciretur, quorum intererat ſcire & plectere. Præſtiterat ſanè malum iſtud benè conditum, Saniacobæum Decanum non mouiſſe, euulgato Codice Medicamentario, ne quid infortunij ſuo fueret capiti, neue ſacro muneri id labis illutibilis, male ſano Codici tantùm Perfidiæ imprimeret & adderet; at ſuo ipſius indicio periit ſorex, cuius clanculario facinori cōmodius fuerat & tutius latere; quod imprudenter quidem Charterius, impudentius Renaudotus nouo ſcelere publicarunt; dignus vterque falſifico Saniacobæo falſiloquus ſuffragator; atque is ampliùs & maximè qui eadem ex Officina & fide, communicata Codicis Pharmaceutici diurna, falſa pro veris mendaciſſimè exhibuit palam; quibus Caducam & ruinoſam Codicis Saniacobæani fidem officioſiùs ſuffulciret. Abſit enim vt Dignitati Celeberrimi Ordinis adeò iniurius cum Renaudoto eſſe velim, vel doctiſſimorum Collegarum, qui caſtigando & adornando Antidotario Præfecti fuere peritiæ aliquid detraham, fœdiuſue collutulem tam bona nomina, admiſſis iis, quibus Codex ille ſcatet, turpiſſimis erroribus; quos vltimi quique Artis Pharmaceuticæ tyrunculi ipſo opere experiundo paſsim

arguunt & repudiant. Etsi aliàs dolo malo procurata illa Scholæ, vt videbatur, nomine in spurio hoc Codice, Stibij pudenda & iniuriosa adoptione, Decanus Saniacobæus cum præcipuis huiusce hæreseos & factiosæ ac clandestinæ in Scholæ leges & Publicam salutem coniurationis authoribus, non parum fecerit. adeò plures ex nostro Ordine proh pudor! heu nimium faciles, & magna plus parte, vnâ Codicis huius religione, tantis nominibus prodeuntis, impulsos, nimis quàm credulè obsequiosos, falsis istis falsimoniis circumuenit iste procurator falsi, sic consutis dolis improbus famigerator ductauit, suffragiis quà vi, minis, prece, spe, sponsione, ambitu, molesta prensatione, gratia præsentaria, argentaria mercede ostiatim corrogatis, emptis, impetratis, qui Stibij veneno propudiosa, iamque pluribus pœnitenda subscriptione supparasitarentur: tantum illis conquisitoribus studiosissimis laboris & molestiæ subeundum fuit, tantùm artificij, tantum iniuriæ conflandum, quô priuatum flagitium nominatiùs prodiret, odiumque temerariæ Medicinę datis apud plures fideiussoribus, adscriptitiis præconibus minuerent, ac in res suas, ægrorum vno hôc veneno pereuntium opima μαγαλίσματα, criminosissimo facinori expiando sibi sumerent aptarentque. Cedo Tabulas huius adoptionis, liberati Rei, exulis reuocati codicillos in Publicas litteras relatos, nihil horum quicquam Scholæ nostræ loquuntur Commentarij, nul-

lum

lum extat quod Stibio fauerit Decretum, immò nil de eo priuatis Publicisue Comitiis disceptatum, nil Doctorum symbolo obsignatum, ij ipsi rerum Facultatis tum temporis gestarum Fasti à Decano Saniacobæo conscripti antestantur; quæ Codici huic suo Medicamentario, ad ampliandam Stibij dignitatem, augendam fidem & famam sic lege vindicati exulis, ac iure tandem postliminij recuperati authoratiùs consignandam posteris, dubiò procul erat præfixurus, vel tum maximè, quum iniussu Scholæ & ingratiis, adeò caduci nominis Codicem, singulorum Doctorum suppostitio nomine ausus est munire, geminam frausus fraudem diligens certè, at parum æquus & fidelis suppromus. Verùm quid mihi opus est, Vir Clarissime, pluribus apud te proquiritari, sacras illas Tabulas, fato rerum Scholæ pessimo, alienæ fidei commissas insimulare falsi, grauiùs dolere corruptas eâ ipsâ Saniacobæi manu, quam nudiustertiùs fidei solidæ & perpetuæ obsidem, vix dum renuntiatus Decanus, coram Ordine Vniuerso conceptis de more verbis, publicæ salutis, auitæ religionis vindicem acerrimum, rerum Facultatis, codicillorum & Tabularum sequestrum integerrimum se iuratus, sanctissimè oppignerauerat. Plus fidei authoritatisque in ore tuo habitura sunt illa, apud rerum nostrarum nescios & credulos nimium, nouæ huius Factionis Candidatos: stabitque meliùs oppressa Scholæ nostræ antiqua dignitas, fama pri-

mi nominis, veteris doctrinæ & disciplinæ eo authore & Patrono vindicata, quem integritate & probitate vitæ, sanctitate morum, generosa & forti constantia ac singulari virtute illustriorem quàm acceptis dudum collatisque omnibus nostri Ordinis ornamentis, venerantur boni, improbi verentur. Perge igitur bonis Auibus, Vir Meritissime, quò scripturarius iste de medio rerum promercalium foro petitus Stibij diribitor, famosus propola suum tandem agnoscat venenum: perge tramis putridis putidisque malè sanas paginas sic deartuare, & exossare viritim; mucidum opus accuratè & diligenter emungere; papulas obseruare, reuelare turpiores: futilia, ludicra, auditu iteratu ridicularia, seruilicolas, sordidas, structas & scriptas sycophantias æquissimo χιασμοσ probro transuerberare; falsa reuincere; aliena & peregrina recto & exercitato stylo dispungere ac confodere, pro eo iure docendi, quo ipse inter seniorum præcipuos constitutus nouo huic homini, Iuueni scriptori iuuenanti, tyroni nec dum ludo excedenti antestas? quem violento partu ægra ægrè exoratis tandem Diis Nixiis, de sinu suo recens proiecit veriùs quàm edidit nostra hæc Schola. Temerarium coerce & comprime, castiga iniurium, doce imperitum: hoc tui muneris est & partium, hoc sibi iuris ex æquo vindicare potest illa, quâ præstas & vales artis operum Medicæque materiæ consummata peritia, quibus vt te meliore iampridem titulo

& famâ Vrbis inſcriptum Archiatrum, omnes ſuſpicimus: ita egregia hacce Animaduerſione ſpem ſperatam ſingulis dediſti & feciſti ampliorem, fore vt Heroem te cum gregariis iſtis Renaudotus, ſed χαλεπὸν δύσοργον, κακότυχον, Schola Pariſienſis ſaniorque Medicina ἀλεξίκακον, ἀποτρόπαιον, priſci nominis Deffenſorem fortiſſimum, Legum ſuarum religioſiſſimum Tutorem, nunquam peritura commendatione poſteris conſecrandum, iſto rerum ſuarum inteſtino turbine, maloque Artis genio diuidiis hiſce capitalibus peſtilentiùs ſæuiente, opportunò ſentiat adfuiſſe.

TABLE
DES CHAPITRES.

REMAR-



REMARQVES SVR LE LIVRE DE L'ANTIMOINE, DE M^E EVSEBE RENAVDOT,

Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

Des Calomnies.

I'ESTIME que la medisance ou calomnie est le plus atroce & insupportable des vices aux ames bien nées, lesquelles professent le Christianisme. Si vn larcin est iugé plus grand ou moindre, selon le prix de la chose desrobée; la mesdisance, ostant l'honneur (qui est le bien de tous le plus precieux) doit estre declarée vn vice le plus abomi-

nable de tous; lequel est encore plus à detester selon les personnes qu'il attaque. Les detractions de *Maistre Eusebe Renaudot*, se trouuent dans vn excés horrible, pour estre injurieux à l'Antiquité venerable, outrageux à la Faculté de Paris & à ses Docteurs; lesquels ne sont dans son sentiment touchant l'Antimoine : mais beaucoup plus à quelques particuliers; ce qui est declaré par ces Remarques sur son Ouurage, cottant les pages & lignes où sont contenuës ces injures.

Page 2. ligne 6. de l'Aduis au Lecteur. *Cét ingrat a conuerti les éloges, &c.* Monsieur *Germain* a esté trop mal mené par le remede du sieur *Cornuti*, pour en dire des eloges, & luy en rendre graces; Sa probité & sa sagesse meritent loüanges, *Lig. 7.* d'auoir quitté l'vsage de l'Antimoine, que vous luy reprochez auoir pratiqué, ayant fait par bonne regle de conscience, reflexion sur les mauuais & funestes effects de cette drogue; il seroit à souhaiter que vous & vos associez, à son exemple, quittassiez cette trop grande attache que vous y auez, ce qu'à peine on peut esperer, puisque vostre motif est *la fertilité*, qu'en reçoiuent vos champs par *vne moisson dorée*, ainsi que vous auez escrit.

Lig. 10. de cette page. *Il s'est laissé preuenir par des esprits paßionnez, &c.* Vous croyez injurier les Docteurs qui ne sont point de vostre Secte, les qualifiant passionnez: ils le sont à bon droit contre ceux qui employent cette drogue, renuersant les regles de la Medecine, & Decrets de la Faculté de Paris.

P. 3. l. 20. de cét Aduis. *Il est ridicule disant qu'il luy fit sortir du chyle, &c.*

Pourquoy faire passer pour ridicule vne personne laquelle raconte verité? A la bonne heure pour *Monsieur Germain*, qu'il y auoit du chyle dedans le ventricule, lequel émoussa la malignité de ce poison, & empescha qu'il n'excitât plus grands maux; mais ce Docteur, *si esclairé par ses Obseruations curieuses*, se rend luy-mesme ridicule, doutant qu'en pareille fievre le chyle soit elabouré dans le ventricule, ce qu'on doit colliger & conclure par les matieres fecales que les malades rendent souuent durant le cours de telle fievre.

S'il n'est plus fidelle en ses entretiens, &c. Monsieur *Germain* est soubçonné par cét Escriuain d'estre aussi peu veritable que luy, dans ses narrations; mais ses entretiens, vrayement *Orthodoxes*, meritent qu'on y adiouste foy; N'a t'il pas eu sujet de former des plaintes contre l'antimoine? Quoy qu'il n'en fut si mal mené que cét Autheur (qui se dit son compagnon de fortune p. 5. de cét Aduis) lequel fit plainte publiquement des mauuais restes de cette drogue, laquelle il releue dans son ouurage par des eloges trop affectez, qui ne seront approuuez que par ceux qui enyvrez de ce vin, l'ont en vne estime peu raisonnable, & en cela se font reconnoistre moins iudicieux que ce flatteur ne les preconise si souuent dans ce libelle. *P. 4 sur la fin.*

Mais comme vn zele indiscret a porté mon compagnon, &c. Ie suis asseuré que le Lecteur équitable ne iugera point que Monsieur *Germain* soit vostre compagnon en indiscretion, s'il a esté assez mal-heu- *P. 5. l. 18.*

reux de l'auoir eſté en l'vſage de cette maligne drogue.

Lig. 27. *Ce calomniateur*, *&c.* Si il eſtoit tel, ce ſeroit en ce poinct qu'il pourroit eſtre voſtre compagnon; mais le Lecteur exempt de paſſion, ne trouuerra dans tout ſon Liure autant d'injures qu'en ce ſeul Aduis au Lecteur, qui en eſt farci, ainſi que les deux parties de voſtre *Satyre*.

1. partie p. 2. l. 11. *L'autre prend les armes pour combatre cette faction*, *&c.* Ie prie le Lecteur, & cét Autheur meſme, dépoüillé de paſſion, de iuger lequel doit paſſer pour factieux, ou celuy qui eſt fauteur & ſuppoſt de l'ennemi commun, ou celuy lequel reſiſte à ſes ſuggeſtions. Vous

Lig. 5. eſcriuez en cette meſme page, *que l'ennemi commun eſt venu ietter la pomme de diuiſion* en la Medecine, auſſi bien que dedans l'Egliſe & l'Eſtat, & que l'antimoine en eſt la *pierre de ſcandale*. Or ie laiſſe à iuger

Lig. 8. lequel des deux partis, que vous dittes s'eſtre nagueres formez touchant ce poiſon mineral, doit paſſer pour factieux. Dedans l'Egliſe & dans l'Eſtat qui ſont les ſuppoſts & fauteurs de l'ennemi commun, ou ceux qui demeurent fermes dans le ſein & giron de l'Egliſe, & ceux qui reſtent attachez au ſeruice du Prince? ou bien les Heretiques & Schiſmatiques, qui ſe deſtachent de la vraye croyance de l'Egliſe? ou les mauuais ſujets qui forment des factions & menées contre l'Eſtat? Faites vous meſme la reduction de cette analogie, *Maiſtre Euſebe*, & apres ie vous demanderay lequel de vous ou de moy eſt dans la faction? Vous auez quitté contre voſtre ſerment,

la vraye methode de prattiquer la Medecine approuuée, authorisée, & enseignée par nostre Faculté de tout temps ; laquelle a desapprouué l'vsage de l'Antimoine, & l'a condamné comme poison ; & moy ie demeure attaché par bonne regle & raison à l'obseruation des maximes veritables qu'elle m'a enseigné, & dans les Loix & Decrets qu'elle m'a ordonné, detestant vostre precieuse drogue comme preiudiciable à la vie des hommes. Apres ces discours serez vous excusé de faction ? *Viderint sapientes.*

Ils le condamnent sans le connoistre, &c. Vous auez souuent dans vostre libelle argué d'ignorance ceux qui resistent à vostre faction, & auez nommé nos Anciens *bonnes gens*, c'est à dire, qui ne sont assez sçauans à vostre gré, n'approuuans vostre drogue. P.4.l.16.

Leurs accusations ne sont moins friuoles, &c. Cette calomnie combat la verité mesme ; les aduertissemens qu'on vous donne & à vos adherens (que vous appellez accusations) ne doiuent passer pour friuoles, sinon qu'estant mesprisées de vous, car de soy elles ne sont telles, puis qu'elles vous sont addressées auec raison par charité. P.5.l.11.

Pareils à ces hiboux & cantharides, &c. On doit ici considerer auec estonnement la presomption de ce ieune Docteur, duquel la gloire est tellement éclatante, qu'elle a donné de la ialousie, à ce qu'il pretend, aux Docteurs du parti contraire. Il voudroit pour ce dessein persuader que l'Antimoine est cette pierre de projettion ou quelque Perou, qui rend P.6.l.28.

riches ceux qui l'emploient : mais ie souſtiens que c'eſt vn ſale & vilain fumier, lequel ne fertiliſe leurs champs au poinct qu'il le vante en cette page, leur

Lig. 16. faiſant recueillir *vne moiſſon dorée*, ce que ie ne puis croire, veu qu'aucun d'iceux ne font clacquer leur foüet comme ils feroient s'ils la recueilloient autant ample qu'il veut perſuader, pour nous donner

L. 23. *vne louche paßion* contre les ſublimes vertus de ces Antimoniaux, dedans la gloire deſquels il eſtablit

L. 26. *noſtre ſupplice.* Ie vous certifie, Monſieur le Iaſeur, que nous n'auons aucune paſſion contre eux, mais nous auons compaſſion de pluſieurs d'iceux, la bourſe deſquels eſt auſſi plate qu'vne punaiſe; c'eſt par punition de Dieu, ayans comme autres *cantharides*, ruyné l'honneur de noſtre Faculté, & infecté la bonne odeur d'icelle, qui ſe reſpandoit autrefois par toute l'Europe.

P. 7. l. 9. *Les morſures enuenimées pour dechirer leur reputation, &c.* Depuis qu'vn malade ſe perſuade que le remede ſalutaire qu'on luy preſente eſt vn poiſon, il eſt pour perir par cette croyance erronée; ie reconnois Maiſtre Euſebe eſtre ſemblable à ces malades, eſtimant que les charitables aduertiſſemens qu'on a donné à ceux de ſa cabale, ſont des morſures enuenimées, & ainſi ie crains qu'ils n'en facent leur profit, & periſſent dans leurs erreurs.

P. ead. l. 17. *Vous tombez vous meſme dans ce crime, &c.* Comment vous perſuadez vous que nous commettions vos meſmes crimes, puis que nous auons en horreur & refuyons l'Antimoine, à raiſon duquel on vous

estime (dites-vous en cette page) *des meurtriers scelerats.* Pour éluder les reproches qu'on vous fait, vous prenez des excuses lesquelles sont vrayement friuoles, fondées sur *l'obligation du Christianisme;* & sur *les lumieres que nous fournit Hippocrate,* sur la fin de cette page ; puis que nonobstant telles reflexions, vous continuez dedans l'vsage de ce demy poison, & ainsi vous estes plus criminels que ceux des mains desquels vous dites l'auoir arraché, eux n'ayant fait pareille reflexion sur ces loix & lumiere ; mais on reconnoit que cét appetit de la *moisson dorée,* vous aueugle entierement & vous retient dans cette pernitieuse methode antimonialle.

Passant les bornes de l'Antiquité scrupuleuse, &c. Cét homme passe les bornes de sa façon ordinaire de calomnier : car il n'espargne pas mesme ses associez, les appellans par leur nom, *Medecins temeraires;* mais la patience eschappe lors qu'il profere iniures attroces contre l'Antiquité venerable, laquelle il calomnie en general, l'appellant *scrupuleuse,* pource qu'elle s'est conduite par theoremes certains, diorismes raisonnables, & maximes asseurées, confirmées par longues obseruations & experiences de celebres personnages & Autheurs dignes de croyance, lesquels on ne doit abandonner (à moins de passer pour fols, hebetez, enyurez par son vin nouueau) pour suiure cette Secte. Nous demeurons fermement attachez à la prudente methode enseignée par Hippocrate, Galien, & les autres Princes de la Medecine, receuë en tous lieux & en tous

P.14.l.9. L.7.

temps, auec grand honneur & respect, iusques en ce nostre temps, qui a produit des serpenteaux pires que viperes, qui la dechirent & mesprisent com-
L.17. me *vne vieille routine*, qu'il veut qu'on quitte pour nous enfumer auec eux par l'vsage de cette drogue qu'il loüe auec trop de chaleur & d'empressement, pour qu'on adjouste quelque croyance à ses persuasions tres fades, estant encor vn jeune homme qui n'a peu acquerir vne assez haute reputation pour prendre l'authorité de Legislateur ou de Souuerain, par laquelle il nous deffend de *nous laisser entrainer aux opinions de ceux qui nous ont deuancé*, & de quitter *leurs formes anciennes pour employer* ce fameux remede, découuert depuis quelques années. Voila comme il en parle en cette mesme page.

L.18. *Foibles lumieres des anciens, qu'il faut produire, &c,*
P.17. l.19. Ils ont de la lumiere suffisamment pour vous aueugler, & le reste de vos *hiboux*, puis que nonobstant ce mespris que vous faites d'iceux, vous les voulez produire au iour pour paruenir à *l'intelligence de ce remede.* Le Lecteur peut connoistre auec quel iugement cét Escriuain auance tels discours, ausquels il n'y a aucune intelligence.

P.21. l.1. *Il fait assez voir la foiblesse de son cerueau, &c.* Vous serez reconnu sans ceruelle d'employer, pour refuter *Monsieur Germain*, non moins Philalethe qu'Orthodoxe, faussement l'authorité d'Hippocrate, pour nous persuader qu'il s'est seruy de l'Antimoine en
L.8. errhine : ce que vous citez *l. de nat. mul.* en la page precedente, mais ç'a esté de Lellebore, car le Tetragone

gone duquel il s'eſt ſeruy ne fuſt iamais d'Antimoine, comme on le prouuera cy-apres.

Si nous ſuiuions les ſentimens de nos Critiques, &c. Si vous les ſuiuiez vous ſortiriez des erreurs que vous profeſſez, & dequoy on vous aduertit; Vous croyez injurier ces ſages Docteurs, les nommant *Critiques;* A moins que trahir la verité, ils doiuent critiquer voſtre narré en diuers lieux : mais vous en ce lieu, vous faites le critique ſur leur ſentiment, touchant les mineraux; & auoüez qu'ils ont moins de correſpondance auec noſtre nature. Pour cette raiſon nous diſons qu'on doit moins les employer que les autres, & ainſi nous n'en condemnons l'vſage, ains nous nous ſeruons de l'Acier, du Vitriol, & du Mercure; mais nous deteſtons l'abus que vos Sectaires commettent en l'employ de l'Antimoine, ainſi qu'on le remarque trop ſouuent. P. 37. l. 24.

Il n'y a rien de ſi injuſte que l'ignorance, &c. I'en demeure d'accord ſur l'exemple que vous en fourniſſez : car tout ce que vous auez fauſſement & injuſtement auancé dans voſtre Satyre, procede de ce principe pluſtoſt que d'vne noire malice; ie veux croire pieuſement cela de vous : mais parlez moy auec pareille franchiſe, & me dites ſi vous croyez que pluſieurs Docteurs qui ont eſté celebres, & autres qui le ſont encore aujourd'huy en noſtre Faculté ſoient ignorans? d'autant qu'ils n'approuuent ains condamnent l'Antimoine, les qualitez duquel ils n'ignorent non plus que ſa ſubſtance, mais eſtans aduertis par vos procedures iournalieres & P. 38. l. 10.

funestes, c'est de là que leur en vient *le degoust* &
L.12. l'horreur, & non *de leur genie*, comme vous escriuez en ce mesme lieu.

P. 44. l. 3. *Ces Docteurs superficiels, &c.* I'aduouë auoir besoin d'interprete pour sçauoir quel est vn *Docteur superficiel*, lequel est mal definy par cét Autheur, celuy qui a *l'esprit autant mince que l'estomach foible*, pour digerer ce vin Antimonial. Vous ne prenez pas garde, *Maistre Eusebe*, que vous mesme vous declarez estre Docteur superficiel, puis que vostre estomach n'eust assez de force pour digerer ce vin, duquel il receut des atteintes assez violentes pour luy en estre resté des ressentimens auec plaintes: mais c'est en cecy que vous parroissez auoir l'esprit *mince*, & estre *superficiel*, & que nonobstant ce mauuais traictement & plaintes, vous vous soyez laissé peruertir (par quelle voye, on en parle fort diuersement) pour employer vostre Rhetorique Gazettique à dresser vn triomphe à ce venim; que si vous auiez eu l'esprit vn peu de meilleure trempe que l'estomach, vous auriez conçeu plus grande horreur & auersion
L.6. contre l'Antimoine, que nous à qui la *seule pensée nous fait sousleuer le cœur*, comme vous l'escriuez en cette mesme page. Si vous faites r'imprimer vostre Liure, on y demande vn mot de Commentaire, pour monstrer comment ce vin empoisonné peut estre digeré dans le plus fort estomach.

P. ead. l. 7. *Ils monstrent leur jalouse passion, &c.* Nous n'auons tant de passion contre vous que de compassion pour les innocens, que vous mettez à la gesne par

la violence de vostre drogue, ausquels les doux remedes eussent peu suffire. Or cette passion est par haine contre l'Antimoine, la haine & la ialousie à peine se rencontrent ensemble, & ainsi nostre *passion* ne peut estre *ialouse*, comme vous escriuez.

Ces Reformateurs n'ont connoissance des venims, &c. P. 45. l. 4.
Si on appelle les choses par leur nom, vous serez *Reformateurs*, ainsi que sont les *Caluinistes*, en faict de Religion, puis que vous pretendez reformer la *vieille routine* de la Medecine, & la *scrupuleuse Antiquité;* mais soit que nous passions dans vostre estime pour *Reformateurs*, pourquoy ignorans de la matiere & nature des venins plustost que vous? Si vous l'auez apris *au Bureau d'Addresse*, ie vous le quitte: car grace à Dieu, je n'y ay oncques entré; si ailleurs, nous auons hanté les Escoles plus que vous, & leu les mesmes Liures qui en traittent mieux que vous; ce que ie puis auancer sans presomption. L. 8.

Et moderer cette obstination trop reuesche, &c. C'est par vne constance tres-raisonnable qu'on agist contre vostre Antimoine; que si on y procedoit auec toute rigueur de Iustice, on l'effaceroit du Catalogue des remedes, & vous auec ses autres fauteurs vos associez, de nostre Catalogue des Docteurs de la Faculté. P. 49. l. 12.

C'est vne pensée trop ridicule pour Orthodoxe, &c. Vous vous faites paroistre tel, attaquant les sentimens de Monsieur *Germain*, reconnus de tous pour orthodoxes, & non semblables à vos pensées, la pluspart eronées & phantastiques. P. 52. l. 23.

P. 53. l. penult. *Pour faire voir à ces Sectateurs de l'Antiquité, &c.* Cét homme croit nous injurier, mais j'estime que c'est nous qualifier fort honorablement, & nous attribuer vne marque de vertu & de constance d'esprit, beaucoup plus à estimer que si nous courions aux nouueautez, ainsi que vous faites.

P. 54. l. 5. *Ces aigres censeurs, &c.* S'ils l'estoient à l'égal que meritent & cette drogue & ceux qui la distribuent, la censure seroit beaucoup plus seuere qu'ils ne la proferent; & soustiens qu'en bonne police, qu'ils deuroient estre chastiez aigrement.

P. 58. l. 17. *Ils luy attribuent des qualitez veneneuses & imaginaires, &c.* Vous vous trompez, *Maistre Eusebe*, ils ne luy attribuent rien, mais ils declarent simplement les qualitez malignes, *veneneuses*, que les effects manifestent, & non *imaginaires* par consequent. Ie vous donne aduis d'adjouster en vostre *Errata*, qu'on efface cette diction copulatiue, & de laquelle on coligeroit qu'il y a en l'Antimoine deux sortes de qualitez, les vnes veneneuses reelles, & les autres imaginaires: neantmoins si vous voulez aduoüer que les *cardiaques roboratiues* & autres, que vous dites y reconnoistre, soient *imaginaires (vt sunt re vera)* nous serons d'accord que ces deux sortes de qualitez s'y rencontrent.

P. 59. l. 25. 27. *Orthodoxe faussaire & preuaricateur, &c.* Ie demande s'il a auancé quelque chose contre son serment, & mesme contre la verité, lors qu'il excuse le Mercure d'estre veneneux en comparaison de l'Antimoine, pour estre denoncé *faussaire?* ie suis asseuré

que vous mettrez vn *dele* pour *preuaricateur*, en voſtre *Errata*, lors que vous aurez appris que celuy eſt dit *preuaricateur*, lequel agit au contraire de ce qu'il doit faire pour la deffenſe de ſa patrie. Vous le iuſtifiez de n'eſtre point fauſſaire, puis qu'il a mis le Mercure en apoſtile Grecque, en quoy vous le declarez *preuaricateur* tres-mal à propos, ce que vous reconnoiſtrez apres que voſtre paſſion aura écumé toutes vos injures, & que vous ſerez rentré en voſtre bon ſens, & ſerez faſché d'auoir chargé de noires calomnies vn homme d'honneur, reconnu tel de tous, à l'exception des paſſionnez Zelateurs de l'Antimoine.

Ses Aduerſaires ſouſtiennent que par la Chymie, &c. P. 60. l. 18. Ie vous ay deſia dit que nous n'eſtimons point à injure d'eſtre qualifiez aduerſaires de l'Antimoine, condamné par les bons Medecins (non point reſtant crud) mais apres que le feu, dont ſe ſert la Chymie, a deueloppé ces qualitez malignes qu'on reconnoiſt par ſes violences & mauuais effects.

Foibles reproches de ſes parties aduerſes, &c. P. 64. l. 17. Ce ne ſont point reproches que nous ayons controuuées, mais vous nous les auez fournies, diſant que ces effets ſont incertains, eſtant aux vns violent, & ne faiſant rien aux autres, ce qui eſt aiſé de conclure de cette page & de la ſuiuante, encore que vous diſiez que c'eſt par ignorance maligne qu'on rapporte *ſes effects au hazard.*

Vous eſtes en danger de paſſer pour calomniateur, &c. P. 69. l. 14. Il ne ſera iamais eſtimé tel par les gens d'honneur,

puis qu'il ne ſimule la verité des choſes, & blaſme ce qui doit eſtre blaſmé : mais vous eſtes deſcrié pour vn inſigne calomniateur, ayant ſans front & ſans honte vomy tant d'injures contre la Medecine ancienne ; mais iugez ſi c'eſt *renoncer à la pudeur* de dire de l'Antimoine ce que vous y reconnoiſſés auec nous, la violence, ſyncopes, ſuffocations, & conuulſions,&c. Hé bien Monſieur l'Aduocat de l'Antimoine, eſt-ce là dequoy luy dire ou écrire des eloges, & le mettre en eſtime? Certes, oüy, ſi vous en eſtes creu, prononçant cét oracle en cette meſme page, *Qu'il ne ſeroit eſtimé & ne triompheroit glorieuſement ſans ſa violence, &c.* Sur tels principes & maximes de iuſtification, quel triomphe peut-on attendre de vous?

L. 19. *L. 26.*

P. 70. l. 2. *Mais il eſt ridicule de dire qu'il tuë, &c.* Que cét Epithete de *ridicule*, plaiſt à cét Eſcriuain, puis qu'il l'applique ſouuent à des choſes qui ne ſont aucunement ridicules, en quoy il ſe fait voir ridicule. L'effect de voſtre drogue n'eſt point ridicule pour qu'il faſſe rire, ains au contraire, il cauſe ſouuent des larmes par ſa violence & malice, ce qu'on vous cottera lors que deſirerez en eſtre éclaircy, afin de corriger ce que vous auancez trop hardiment en cette voſtre Satyre.

P. 72. l. 3. *Cét Autheur effaré, &c.* On s'effare bien à moindre bruit que celuy que fait ſouuent cette drogue; Vous auez eſſayé ainſi que *Monſieur Germain* ce qui en eſt, mais il n'en a eu l'eſprit peruerty comme vous ; ce qui ſe remarque dans les aduertiſſemens

que charitablement il a donnez, qu'on se prist garde de sa malice. On s'est estonné comme vous auez changé les plaintes que vous faisiez contre en eloges, tellement ampoullez qu'on n'y adjouste aucune croyance,

Leur passion est si aueugle, &c. Il n'est point besoin d'estre si *clair-voyant* que vos Medecins, pour apperceuoir ce que le vulgaire le plus grossier reconnoist des succés de cette puissante & souueraine drogue, qui est la mort, apres auoir surchargé de trauaux, la nature desia trop chargée, ou plustost, comme vous l'escriuez, *accablée.* P.75. l.18. L. 25.

Ces mal-habiles pour n'auoir bien conduit, &c. Vostre Inuectiue ne peut toucher que vos Sectaires, & non vos aduersaires, lesquels ne peuuent manquer en la conduite d'vn remede duquel ils ne se seruent point; Ils detestent ce venin, & feroient grande conscience de l'employer; ils ne laissent neantmoins d'en obseruer les funestes effects, comme ceux qui iugent des coups dessous la gallerie du jeu de paulme. P.79. l.7.

Ces calomniateurs conuaincus, &c. Où est vn argument de conuiction? Ie maintiens qu'ils ne sont ny *calomniateurs*, ny *conuaincus* qu'en vostre phantaisie: Mais en quoy *calomniateurs ?* Est-ce pour soustenir constamment que l'Antimoine est vne drogue pernicieuse, à la bonne heure qu'on les estime tels: mais dequoy conuaincus, & par qui? vous le declarerez à vostre loisir. P.83. l.11.

Nostre accusateur, nonobstant ces conuictions, &c. *Monsieur Germain* ne se constituë point accusateur P. 89. l.27.

contre l'Antimoine, mais il declare la malice qu'il y a reconnuë, afin d'aduertir les trop credules d'en refuir le pernicieux vsage. Ie ne sçay où sont ces conuictions, pour le détourner de son bon sens; chacun sçait qu'il ne l'a perdu comme vous, par vostre presomption insupportable: comme legitime heritier *du sieur Theophraste*, vous pretendez tout controoller & tout regler.

P.90.l.18. *L'authorité de Monsieur Germain, &c.* Ses raisons sont assez valides pour persuader tous ceux qui ne sont enyurez de vostre vin, & les experiences tres-frequentes des desordres qu'il commet, font foy que
L.21. ce qu'il enonce n'est ny *absurd*, ny *déraisonnable*, qu'à vostre sens.

P. eadem *Quand nous serions dénuez de raisons, &c.* Cét Au-
l.21. theur ne sçachant où il en est, danse tantost sur vn pied, & tantost sur l'autre; car se voyant dénué de raisons valides, il a recours à plus de mille témoins,
l.23. pour conuaincre *Monsieur Germain* de fausseté: mais ie doute qu'il puisse en produire vn troisiéme auec luy & son compagnon de fortune, qui ait échappé les griffes de ce venin, qui en a tué à millions, qui ne peuuent déposer contre luy en cette cause.

P.91.l.1. *Il faut que ce pauure homme ait esté rudement mené, &c.* Celuy que vous appellez *pauure homme*, est reconnu plus riche en estime & reputation que vous, veu qu'il ne dissimule la malice de vostre drogue, mais la declare ingenuëment, & en donne aduis doctement, afin qu'on s'en prenne garde, & de ceux qui le debitent mal-heureusement.

Il

Il faut que celle de ce pauure rechappé, &c. Vous ressemblez à ces gros richars, qui reputent la pauureté estre vn vice, puis que si souuent vous la reprochez à *Monsieur Germain*, que vous traittez de pauure; & en verité il fust vn pauure fortuné en ce rencontre, d'estre hazardeusement tombé sous la main de son enuieux, lequel n'a reschappé comme luy de la touche de ce souuerain & puissant remede, & ainsi que vous, qui luy en rendez des eloges & honneurs tres-signalez, il pouuoit en attendre encore de plus releués & plus magnifiques de ce fameux Medecin, s'il ne l'eust tué. P. 98. l. 22.

Il faut le mettre és mains de ses Aduersaires, &c. Ie ne crois point qu'il aye aucun aduersaire plus grand que vous, qui ne l'auez décrit & declaré tel qu'il est; Vous nous le *liurez afin de le dépoüiller de ses ornemens.* Helas, quels sont-ils autres que ses qualitez malignes? desquelles si vous pouuiez le dépoüiller nous serions d'accord, & nous l'employerions comme vous. C'est en vain que vous le voulez mettre *entre nos mains*, vous protestant que nous ne le toucherons point, car nous l'auons en trop grand horreur, n'y ayant rien *de charmant en luy comme en Phryné.* P. 102. l. 17. L. 24.

Il s'en trouue d'assez ridicules pour le taxer, &c. Vous vous rendez certainement ridicule par vos foibles raisonnemens, & en cecy principalement que vous voulés persuader que nous taxons l'Antimoine pour auoir rapport auec le *plomb*, s'il n'estoit plus veneneux & mal-faisant que le *plomb* & sa *ceruse*, nous P. 119. l. 10.

ne le rejetterions de la sorte que nous faisons.

P.127. l.4. *Ie leur pardonne ces saillies extrauagantes, &c.* Il n'a point excusé ses confreres Antimoniaux Chymistes, ny espargné dans ses injures, les faisant passer pour *extrauagans; & en la page suiuante*, il écrit qu'ils forgent *de nouuelles chimeres.* Ie suis asseuré qu'on remarquera plus de saillies extrauagantes dedans vostre Volume que dans ceux des Chymistes (desquels ie n'entreprens la deffense) mais il est du tout insupportable de vous voir blasmer des Artistes qui trauaillent auec curiosité pour trouuer ce qui est de rare dans le sein de l'Antimoine (comme vous en parlez en la page 103.) & en cela ont de l'aduantage sur vous qui ne sçauez que cette grossiere preparation pour en faire vostre vin emetique.

P.129. l.16. *Il seroit encor à couuert des traits de ses Aduersaires, &c.* Cét Ecriuain s'imagine de l'auoir mis à couuert par les rares qualitez qu'il y a *découuertes*, qu'il produit comme *pieces justificatiues;* mais ie n'en apperçoy aucune qu'il aye encore découuerte, puis qu'il s'est contenté de l'emetique, & qu'il blasme ceux qui les recherchent, ainsi que ie viens d'écrire en la particule precedente.

P.138. l.28. *Ses ennemis ne le contestent point és maladies chirurgicales, &c.* En cela vous pouuez reconnoistre de quel esprit nous sommes portés à blasmer l'Antimoine, lequel nous n'aurions rebuté & condamné s'il n'estoit plus mal-faisant pris interieurement qu'appliqué exterieurement : mais en quelque sauce que vous le diuersifiez *en la page suiuante*, mélangé auec

differens remedes; c'est vn autre *Nestor*, lequel quoy qu'il soit déguisé, *semper Græcus est*.

Ils continuent de charger le vin emetique d'opprobres, &c. Ce sont ceux qui l'employent en toutes rencontres (ainsi que font vos judicieux & éclairez Medecins) qui le font blasmer, en ce qu'ils le font mal reüssir. *Maistre Eusebe* a oublié de mettre vne bonne piece de Gazette en ce lieu auec le *Saffran; & le sainct Foin*, qui est le Noyer chez Ouide, si bien décrit. *P. 147. l. 2.*

Ils ont la teste trop foible pour souffrir ce vin nouueau, &c. C'est par la foiblesse de la ceruelle de vos Cabalistes, que ce vin est en credit; qui est mal à propos dit nouueau, si ce n'est à vostre égard, n'en ayant gousté auparauant que vous en fustes si mal traitté. S'il estoit nouueau il n'auroit esté condamné dés il y a long-temps par nostre Faculté: mais l'vsage trop frequent est nouueau, & ainsi on peut en parler comme Celse de la saignée; *Antimonium dare non nouum, sed omni ægro, & morbo nouum*. *P. ead. l. vlt.*

N'inferez point de là, petits Aristarques, &c. Asseurez-vous que nous n'infererons aucune conclusion de vos premisses ou antecedens, pour estre si mal disposez qu'il seroit besoin d'auoir de grands & puissans *Aristarques*, pour vous corriger & vous enseigner. *P. 151. l. 27.*

Ie sçay que nos correcteurs, &c. Puis que vous le sçauez, que ne vous en corrigez-vous? Mais vous pretendés que nous excuserons vostre drogue, à raison du vin: mais ie vous declare que nous ne sommes si esperduëment amateurs du vin, que nous *P. 153. l. 9.*

l'estimions estant empoisonné de la sorte, pour le
L.14. gouster, non plus que la raison trop fade estant de
vostre crû. L'injure de ce Censeur est encore plus
L.25. veritable que grande, ce mineral n'ayant esté connu si intiment, je vous respons que vous ne le connoissez que superficiellement, la plus grande connoissance de sa malice nous paroist par les mauuais effects que vous luy faites produire trop souuent.

P.157. l.15. *Ce rapport imaginaire que ces accusateurs, &c.* On reconnoist que vostre phantaisie est blessée, disant que le rapport entre ces deux fossiles est imaginaire. Si on les considere comme venans de la miniere, il y a de l'opposition entre iceux, ainsi que vous mesmes auez reconnu *en la page precedente, & au commencement de celle cy.* L'Arsenic estāt acre & caustique, l'Antimoine *adstringent* & *emplastique*, en sorte que celuy là est malin & celuy-cy benin & adoucissant: mais il deuient malin par les preparations. C'est pour cela que vous rejettez *le verre d'Antimoine*, & ainsi le rapport de celuy-cy changé par le feu n'est imaginaire, auec la malice de celuy là. Il y a beaucoup moins de rapport entre ces deux mixtes, que vous dites agir par leurs esprits, puis que l'adstriction de l'Antimoine est vne action dependante de la matiere, & non des esprits; on pourroit mouuoir vne question, s'il se rencontre des esprits en fossile? mais ce n'est pour ce lieu.

P.167. l.14. *Nostre Autheur ressemble à ces chassieux, &c.* Vous auez de l'aduantage sur luy; car ie trouue parfaictement joint en vous ce que vous luy attribuez auec

dis-jonction, puis que comme le chassieux, vous auez imaginé en l'Antimoine plus qu'on n'y troue, & comme cét insensé d'Euripide, y voir des qualitez qui n'y sont qu'en imagination.

Pour les retirer de l'erreur où precipitamment, &c. P.168.l.8. Pourquoy ne nommez vous les choses par leur nom; l'auersion que les vrais Medecins ont de l'Antimoine, éclairez par la raison, confirmez par l'experience, & par vos fautes journalieres, ne peut passer ailleurs que dans vostre esprit *pour erreur & tenebres palpables*, lequel s'est plongé *precipitamment* en icelles, pour auoir precipité plusieurs hommes par vostre drogue, dans le tombeau.

Proposition erronée, esprit mal trempé, sens depraué, sophiste, &c. P.169.l.11. Voicy vn cacque d'injures, en quoy cét Autheur est tellement fecond & copieux, que les gens d'honneur jettent sa Satyre, & en méprisent la lecture, & s'estonnent qu'vne personne de sa sorte, sorty d'vn Bureau d'Addresse, ait si peu de retenuë & de respect pour les Docteurs, ausquels il est inferieur *multis titulis*.

Ce rigide Censeur, &c. Il est trop doux à vostre P.ead.l.27. égard, qui en bonne police & justice meriteriez plus rude censure & reprimende que par écrit, pour vous apprendre à parler auec plus de modestie.

Ces accusateurs sont ridicules, &c. Il se rend tel lors P.172.l.11. qu'il qualifie du nom de Cabale ceux qui demeurent dans les bons sentimens de l'ancienne methode, & de l'Escole de Paris, contre laquelle ces Cabalistes Antimoniaux se sont éleuez.

P.173. l. 19. *Y a t'il rien de si injuste que ce bizarre Censeur, &c.* S'il est *bizarre*, c'est par reflexion des bizarreries qu'il fait remarquer en cét Escriuain & en ses associez: mais vne des plus signalées est celle qu'il fait paroistre en ce lieu, disant que nous faisons *parade de l'ancienne Methode & vieille Doctrine*, laquelle ils veulent annuler pour introduire l'Antimoine, auec le mespris de la vraye science de Medecine.

P.174. l.1. *Quelle presomption & attentat par ces nouueaux Sycophantes, &c.* Cét Escriuain a perdu la memoire de son vœu, par lequel il sembloit renoncer aux injures, qu'il entasse icy, ainsi que souuent ailleurs, & ce auec mensonge: Il nous declare Sycophantes nouueaux, pour auoir objecté depuis peu (il faut adjouster d'années) vn crime à l'Antimoine; il a esté de tout temps declaré & condamné comme criminel, par les sages & prudens Medecins, ayant esté reconnu pour poison tres-pernicieux.

P.175. l. 13. *Par foible ialousie & lasche ignorance, &c.* Il n'appartient qu'à ce ieune presomptueux de parler de la sorte: mais sur quoy seroit fondée cette *ialousie*, est-ce sur la fertilité de vos champs ou sur vostre haute reputation? Il nous a esté loisible de nous seruir de cette drogue aussi bien que vous, si nous n'auions esté retenus par reigle de conscience; & ainsi nous exempter de jalousie, laquelle a peu de fondement, quoy que vous vous vantiez d'en retirer vne moisson dorée: car plusieurs de vos associez ont l'escarcelle fort plate, leur haute reputation ne nous fasche point dauantage. Vous accusez nostre

laſche ignorance; s'il s'y remarque de la laſcheté, c'eſt pour auoir negligé de *trauailler* comme vous *ſerieuſement à la découuerte de ſes facultez.* Mais ie vous demande quel ſerieux trauail eſt requis pour la groſſiere preparation de ce Saffran auquel vous vous eſtes reduit, meſpriſant les autres facultez qui formoient ce Pentagone.

On a ſuffiſamment eludé cette accuſation friuole, &c. Cette *accuſation* n'eſt *friuole*, que pource que vous la meſpriſez: car de ſoy elle eſt tres-ſerieuſe & veritable, l'Antimoine ayant eſté recognu veneneux par noſtre Faculté, ce que vous reconnoiſſez diſant qu'vn *eludé*, & en effect n'ayant peu ſerieuſement reſpondre, il taſche d'éluder les obiections & accuſations faites contre ſa drogue. *P. ead. l. 27.*

Fauſſeté trop manifeſte pour vn Autheur, &c. Il eſt tres-vray que Monſieur Germain ſçait fort bien les operations de Chymie, & ce vous ſeroit vn grand aduantage Maiſtre Euſebe de les apprendre de luy pour corriger la pluſpart de vos lourdes fautes. *p.178. l. 21.*

Vous confondez malicieuſement, &c. C'eſt tres equitablement qu'on vous place en meſme claſſe ou Confrairie que les *Empiriques Antimoniaux*, puis que vous employez cette drogue de meſme façon ſans vous ſeruir d'indications. *p.185. l.2.*

Eſprits reueſches mal informez, &c. C'eſt mal à propos d'accuſer vn Iuge d'eſtre *reueſche* & rigoureux lequel condamne vn criminel ſelon les Loix eſgard à ſes fautes; l'Antimoine n'a eſté condamné qu'apres bonne preuue de ſa venenoſité; & on ne trouuera *Part. 2. p. 188. l. 25.*

personne si injuste que cét Escriuain, de traicter les Docteurs les plus sages & mieux sensez, *d'esprits reuesches mal informez* pour contester place à ce venin dans le *codex* qu'on y a glissé par mauuais artifice, ainsi qu'il sera demonstré cy-apres.

P.189.l.22. *Je cite nos aduersaires, &c.* Cét homme veut faire fonction de Bedeau de nos Escoles, nous *citant* deuant la Faculté *pour decider ce grand different touchant l'Antimoine:* mais en cecy il paroist sans jugement de nous vouloir constituer juges en nostre cause, puis que la Faculté n'est composée que des deux partis, sçauoir des Orthodoxes & des Antimoniaux. Il pretend que si on comparoist à cette assignation que sa cabale l'emporteroit, ce qui est hors toute apparence: car quoy que les puissans du party Antimonial fassent brigues pour gaigner les suffrages, ils ne pourroient faire que ceux lesquels par importunité ont cedé à la violence & signé leur feuille de Certification, ne parlent en pleine assemblée suiuant leur serment (qui est de ne rien attenter contre l'honneur de la Faculté) & alors ie m'asseure que plusieurs de ces Certificateurs changeront d'aduis (puis que cela est permis par cét Escriuain en la page 213.) & souscriront aux articles, Decrets & Arrests contre cette drogue; & desauoüeront la procedure qu'on a tenuë pour la placer dedans le *Codex*, & cét Autheur de les auoir mis, par fourborie, au frontispice de son libelle, lequel ils n'approuuent en aucune façon.

P.191.l.10. *Il a esté honteusement traduit par ses ennemis, &c.* Nous

faisons

faisons hautement profession d'estre tels, & irreconciliables auec ce venin, & ceux qui s'en seruent sans aucune retenuë ny discretion; Vous auez mal essuyé cette attaque, laquelle vous declarez, ayant esté *traduit comme vn empoisonneur & meurtrier public.* Quelles raisons auez vous auancées pour *le disculper?* aucune autre que *le comble de gloire & d'honneur* d'estre approuué par la Faculté, ce qu'on examinera en son lieu.

Qu'ils taxent si insolemment, &c. Mais croyez vous, Monsieur le Correcteur, estre exempt d'insolence, de parler de la sorte d'vne affaire laquelle ne peut estre de vostre connoissance que par le rapport qu'on vous en a fait, aussi peu certain que plusieurs pieces qu'autre-fois vous auez inserées dedans la Gazette; & par consequent ne trouuez mauuais si on n'adjouste foy à vostre narré de l'Antimoine mis dans le *Codex.* P.202.l.1.

Ces pauures zelez, &c. Si nous sommes *pauures* ce n'est d'esprit comme vous, qui auez pretendu *annuller* la bonne methode de la Medecine, en l'obseruation de laquelle nous serons tousiours *zelez.* P.203.l. vlt.

Ce que le deffaut de connoissance & d'experience, &c. Vous estes (continuant vostre stile d'inuectiuer) fort outrageux à nos deuanciers tres-venerables, de les accuser *de deffaut de connoissance & d'experience* de l'Antimoine, lesquels le condamnerent: Ils auoient trop certaine experience de sa malignité par ses funestes effects, ce qui les obligea de fulminer contre. Vous auez tres-mauuaise grace, encore ieune P.204. l. 28.

d'ans & d'eſprit, pouſſé par voſtre preſomption & vanité, n'ayant que ce vil & chetif Saffran Antimonial pour faire parade, d'arguer d'ignorance, & meſpriſer ces grands Perſonnages, leſquels rempliſſoient lors le Catalogue de nos Eſcoles, les noms deſquels ie propoſeray incontinent, qui ont eſté, ſont, & ſeront en veneration à la poſterité, & en vne autre eſtime que celuy de *Renaudot.*

P. 205. l. 3 *Quand nous demeurerions d'accord de la validité de ce foible Decret, &c.* Mais quelle authorité prend ce jeune homme de reſcinder ce Decret, qu'il dit eſtre foible? on n'apperçoit dans ſon narré autre foibleſſe que celle de ſon eſprit. Il ne peut aduancer qu'on formaſt contre aucune oppoſition, laquelle l'auroit rendu foible; Pour toute raiſon d'inualider ce Decret il produit ce menſonge, page 203. qu'il y a dans le Regiſtre *Sententia*, & non point *Decretum.* Ie demande à cét homme, qui chicane ſur ces dictions, quelle grande difference il y a en leurs ſignifications? Mais pour faire reconnoiſtre à tout le monde ſa malice menſongere & inſolente, ie ſuis obligé d'eſcrire icy l'arreſté de la Faculté contre l'Antimoine, de la meſme forme qu'il eſt contenu dedans le Regiſtre, où ne ſont ces termes, *Sententia Collegij Medicorum.* I'y dois y joindre encor quelques Decrets par leſquels il paroiſtra que la Chymie & ſes remedes n'ont eſté dans l'approbation de la Faculté, laquelle cét Autheur recommande trop dedans ce Volume.

Catalogue des Docteurs en 1565.

MAISTRES

Claude Roger,
François Miron,
Valdrand ab Eua,
Iean du Fresne,
Hierosme de Varade,
Nicolas le Vigoureux,
Vincent Mustel,
Louys le Tourneur,
Pierre Collier,
Iean Chapelain,
Iean de Gorrhis,
Godefroid Grangier,
Valentin Hieraulme,
Nicolas le Grand,
Iean le Vasseur;
Christofle Baudouyn,
Iean le Gay,
Antoine Tacquet,
Simon Burgensis,
Gerard Denisot,
Oliuier Violaine,
Iean Huguet,
Robert Greaume,
Nicolas Iacquart,
Simon Pietre,
Hugues Babinet,
François Brigard,
Pierre Laffilé,
Louys Duret,
Guillaume Robineau,
Nicolas Cormeilles,
Simon Poncet,
Louys Cochin,
Denys Melet,
Guillaume Plancy,
Claude Variquet,
Philippes Allen,
Iean Lestelé,
Rodolphe de Lor,
Simon Baudichon,
Nicolas Charton,
Iulian Paulmier,
Simon Seguyn,
Marc Miron,
Estienne le Cheualier,
Pierre Touset,
André Perdulcis,
Iacques Charpentier,
Iean Nestor,
Iean Rochon,

Pierre Rauin,
Maurice de la Corde,
Nicolas Richelet,
Nicolas Oudart,
Iean Liebaut,
Estienne Gourmelen,
Claude Baillif,
Claude Rousselet,
Iean le Compte,
Nicolas Picard,
Augustin Frondebeuf,
Estienne Fortin,
Iacques Greuin,
Pierre Giroust,
Albert le Febure,
Iean Desneuds,
Simon Malmedy,
Louys Thibault,
Iean de Verneuil,
Guillaume de la Barre,
Nicolas le Gros,
Christofle Masson,
Guillaume Cappel.

Facultatis de Antimonio Censura.

Vniuersi Collegij Medicinæ Facultatis conuentu habito super stibij & Antimonij iudicio & lege ferenda. Sancitum est omnium qui in Medicina claruerunt authoritate & rationibus, tum alibi sæpe, tum apud Patronum Regium deductis ipsum stibium, esse deleterium & inter ea simplicia quæ venenatâ qualitate pollent annumerandum, nec posse quauis præparatione emendari vt intro citra molestiam possit assumi. Decretum in Scholis Medicinæ tertio Calend. August. anno 1566.

Le 8. Feurier 1607. Paul Reneaulme Medecin de Blois, fust par Arrest de la Cour de Parlement renuoyé deuant la Faculté, pour donner Iugement de ses remedes ; deuant laquelle il fist cette protestation: *Ego Paulus Reneaulme profiteor apud Decanum &*

Doctores Scholæ Parisiensis nunquam vsurum remediis scriptis in libro Obseruationum mearum, typis edito sed facturum Medicinam secundum Hippocratis & Galeni Decreta, & formulas à Scholæ Parisiensis Medicis probatas & vsurpatas. Datum Lutetiæ die 23. Feb. 1607.

Or le different & procés estoit touchant les remedes de Chymie.

Et voicy ce qui se passa en 1615. à la Requeste du Preuost de Prouins.

Die Sabathi 5. Septembris 1615. Conuocati sunt Doctores de excubiarum immunitate de liberaturi; Item, super libello supplice ad prætorem vrbis Agendici, vulgò Prouins, à Pharmacopolarum custodibus porrecto & ad facultatem eiusdem iudicis Sententia delato, quo quidem postulabant vt plurima remedia Chymica quibus Pharmacopolia illius vrbis erant referta abrogarentur. Selegit ipsa Facultas Magistros N. Petræum, Riolanum, Duchemin, & Brayerium, qui illa remedia explorarent diligenter, referrentque ad Facultatem, &c.

Collegium Med. Paris. legitimè congregatum audita, &c. Censuit vnanimi omnium consensu ista medicamenta Chymica damnanda Pharmacopæis & omnibus aliis interdicenda; Itaque idem Collegium omnes Iudices præcatur, vt in eos seuerè animaduertant qui eiusmodi medicamenta præscribent, administrabunt & venalia exhibebunt. Datum Lutetiæ 18. die Octob. Diuo Lucæ sacrâ, post rem diuinam pro more per actam 1615.

Cét Escriuain, lequel se constituë arbitre de la suffisance des Docteurs, ainsi que des Arts & Sciences, est inuité de donner son aduis sur cét Arresté, qu'il appellera Sentence, Decret ou Censure de nostre mere commune la Faculté, prononcé en pleine Assemblée, *nemine reclamante*, contre l'Antimoine par vn nombre de Docteurs, lequel surpasse celuy de ses Certificateurs, & qui doiuent beaucoup preualoir sur ceux-cy, desquels on a attrappé les seings & suffrages, mendiez par toutes voyes, & ne les ont baillez en lieu & forme accoustumée : Ie m'asseures que sans flatter ces Certificateurs il auouëra que ces Docteurs que i'ay denombrez l'emportent autant par dessus ceux là en merite & authorité, qu'ils les surpassent en nombre. Deux d'iceux ont esté premiers Medecins de nos Roys, aucun des Certificateurs (de l'Antimoine & non de son Liure) n'a encore esté eleué en ce lieu d'honneur. Seize d'entre-eux ont exercé la charge de Doyen en nostre Faculté, vn seul des Certificateurs l'a esté pour s'y signaler de bonne façon. Plusieurs de *ces bonnes gens* ont laissé des preuues de leurs suffisances à la posterité, que ie cottes icy autant que i'ay peu en auoir connoissance :

Maistre Iean de Gorrhus a escrit les Definitions de Medecine : des Commentaires sur plusieurs Liures d'Hippocrate : Comment. sur Nicander, des Venins, auec vne excellente Traduction en Vers Latins.

Maistre Nicolas le Grand, vn Liure *De Pulueribus Medicis*.

Maistre Girard Denisot, Vne excellente Traduction des Aphorismes d'Hippocrate en Vers Grecs & Latins.

Maistre Pierre Laffilé, a donné le Commentaire Grec de *Palladius*, sur le Liure d'Hippocrate *De Fracturis*, & des Nottes Grecques imprimées dans l'Hippocrate de *Fœsius*.

Maistre Louys Duret, le Commentaire sur les Coacques d'Hippocrate, sur le Liure des Humeurs, & la Practique de Hollier.

Maistre Guillaume Plancy, la Traduction Latine des Aphorismes auec des Annotations.

Maistre Iulian Paulmier, les Liures des Maladies Contagieuses, du Vin & Sildre, & de la Curation des Harquebuses.

Maistre Iacques Charpentier, Comparaison de Platon auec Aristote, Commentaires sur *Alcinous*, sur les Liures d'Aristote *De Diuina Sapientia*, & vn Traitté *De Putredine & Coctione*.

Maistre Iean Rochon, des Maladies des Femmes.

Maistre Maurice de la Corde, Commentaire sur le premier Liure d'Hippocrate *De Morbis Mulierum*, & sur celuy *De Virginalibus*.

Maistre Iean Liebault, Comment. sur les Aphoris. des Maladies des Femmes, De l'embellissement, Sur la Vie Rustique, Le Tresor de la Santé, & contre les Poisons.

Maistre Estienne Gourmelen, vn beau Traitté de

Chirurgie. Comment. sur le Liure d'Hippocrate *de Alimento*, de la Peste; Apologie contre Paré.

Maistre Iacques Greuin, deux Liures des Venins, Epitome de l'Anatomie de Vesal, plusieurs Oeuures Poëtiques.

Maistre Simon Malmedy, Enchiridium Medecinæ, tumulum Caroli noui, & autres Ouurages.

I'attendray auec impatience que cét Autheur fasse sortir vn escadron de grands Hommes & celebres Antimoniaux, pour s'opposer à ces bonnes gens, & les obliger de leuer leur Censure donnée contre l'Antimoine, idole qu'ils ont en veneration comme quelque Deïté.

P. 212. l. 14. *Ils tiennent la verité iniustement captiue, &c.* Il faut auoir vne grande retenuë pour ne se laisser emporter à la passion lisant telles sornettes; Est-ce tenir *la verité captiue*, de s'opposer à ce qu'vn mal ne se glisse & ne s'estende, lequel cause la ruine de plusieurs?

P. ead. l. 22. *La verité commune à tous, &c.* C'est vn mensonge, ce qu'on reconnoist par la lecture de vos escrits, puis que vous n y auez aucune part: mais il est besoin de glose pour auoir l'intelligence de ce que vous escriuez en cette mesme page, que nous *pretendons l enfermer dans la ceruelle d'vne douzaine.* L. 24. I'auoue que ie n'entens point ce jargon.

P. 213. l. 11. *Ils n'ont pas assez de candeur & de generosité, &c.* Ce seroit lascheté & meschanceté de vous imiter en l'approbation de cette drogue, à laquelle nous

ne

ne rendrons iamais *hommages publics* comme vous: L.15.
Cela est fort éloigné de generosité, ainsi que *de retracter son aduis*, ce que vous conseillez d'autant (dites vous) que cela ne *déroge à la reputation*; adjoustez telle qu'est la vostre, Maistre Eusebe, *& tunc concedam.*

Vieilles erreurs qui ne sont agreables, &c. Notez ces P.214.l.16.
vieilles erreurs, Monsieur le Scribe, autres qu'vne iuste haine contre l'Antimoine, laquelle nous est *agreable*, pour estre raisonnable, & pour ce nous nous y sommes *habituez*; car au contraire de ce que vous écriuez, parce que telle haine (que vous appellez *erreur*) nous est agreable, nous y auons pris habitude.

Dure seruitude que les Anciens nous ont imposé, &c. P.ead.l.22.
A quel propos appeller *seruitude* ce qu'on fait auec aggreement & sans contrainte, y estans inuitez par l'exemple de la sage Antiquité, laquelle se conduisoit auec plus de lumiere & de charité que vous & vos associez, enyurez de ce vin Antimonié, & qui par ses Decrets l'a condamné, à l'obseruation desquels nous nous obligeons receuant le Doctorat: Comment serez vous donc creu, escriuant que les plus *consciencieux se sont deliurez de cette ancienne pratique?* Où est la conscience, de mépriser son serment? Vostre excuse est tres fade, disant qu'on *obserue autant qu'on peut les preceptes generaux*, puis qu'en bonne conscience on les doibt obseruer exactement.

Il n'y a point d'Art plus inconstant que la Medecine, &c. P.215.l.3.
Si on donne iugement de l'Art suiuant la con-

duite de l'Artiſan, il ſera vray que la Medecine paſſera pour eſtre inconſtante, puis que les Antimoniaux ont par leur legereté & inconſtance quitté la vraye methode de la Medecine. Cét Eſcriuain, retenu par quelque vergongne, fait prononcer par *Pline* ce qu'il n'a oſé aduancer; on reconnoiſtra l'vn & l'autre liſant leurs Oeuures, indignes qu'on y adjouſte croyance. Or ſus, Maiſtre Euſebe, prenez le loiſir d'examiner ſur qui tombe ce blaſme d'inconſtance; ce ne peut eſtre ſur l'Art ny ſur les Medecins, leſquels demeurent fermes dans l'obſeruation des bonnes, anciennes, & veritables maximes & reigles; vous ſerez contraint d'auoüer qu'il ne ſe trouuera autre qu'on puiſſe arguer d'inconſtance que vous & vos Cabaliſtes, qui par foibleſſe d'eſprit eſtes deſerteurs de la vraye, bonne & ancienne Medecine, pour ſuiure la nouueauté tres-preiudiciable, & j'eſtime en bonne police que vous meriteriez reprimande d'auoir oſé hautement loüer les changemens qui paroiſſent en beaucoup de choſe qu'on ne doit ſouffrir & approuuer.

P.219.l. vlt. *Les aduerſaires de l'Antimoine, par Decrets & Arreſts, &c.* Vous nous reprochez ſouuent ces tiltres d'honneur, d'eſtre *aduerſaires* de ce venin, condamné *par Decrets & Arreſts:* mais vous, Monſieur ſon Aduocat, vous meritez d'eſtre blaſmé pour ne deferer ny à Decret ny Arreſt, non plus que feu voſtre Pere; mais au contraire vous eſcriuez en vous gauſſant, qu'vn *Arreſt caſſe l'autre*, ainſi qu'il arriue des *Conciles:* mais il auroit eſté beaucoup plus expedient pour

vostre dessein, qui estoit de faire triompher l'Antimoine, d'obtenir des Arrests auparauant pour casser ce Decret & l'Arrest donné en consequence, à quoy ayant manqué, infailliblement vostre Antimoine sera priué de triomphe.

Sur fausses informations ces bonnes gens, &c. Ie ne tiens point ces celebres Docteurs, les noms desquels ie vous ay exposez, estre injuriez par vous, les qualifians *bonnes gens*, ils se sont fait voir & reconnoistre tels, ayans renuersé par leur Censure vostre idole: Vous vous reuoltez en vain contre icelle, par *les lumieres que vous auez eües depuis*, suiuant lesquelles vous pretendez de l'annuller : mais si ceux de vostre faction auoient eu quelques lumieres pour les rendre *plus iudicieux*, comme vous dites, depuis que *ces bonnes gens, mal instruits*, prononcerent ce Decret, ils les auroient declarées. Or ils ne proposent rien que ce vin Antimonié ; en quoy ils se font reconnoistre assez ignorans & dauantage que n'estoient *ces bonnes gens*, que cét Escriuain malicieusement a pretendu décrier, comme ignorans cette pernicieuse drogue, ce qui sera reconnu tres-faux par ceux qui se donneront la satisfaction de lire les deux doctes Liures que Me Iacques Greuin, vn de ces *bonnes gens*, qui assisterent à cette Censure de 1566. a escrit des Venins, au nombre & classe desquels il met l'Antimoine, au chap. 24. & dernier du 2. liu. contre *Louys de Launay* Medecin de la Rochelle, lequel estoit dans le mesme sentiment de Maistre Eusebe, que *l'Antimoine n'estoit point poison*, & qu'*il n'auoit esté connu des Anciens.* Il luy

p. 220. l. 24.

demonstre la fausseté de l'vn & de l'autre enoncé, enseignant qu'il est poison, tant par sa substance, que par ses qualitez & façon d'agir, & qu'il y auoit plus de trois cens ans que *Iean de Rupescissa* auoit écrit de l'Antimoine & de ses preparations: mais outre cette authorité, laquelle baille le dementy à cét Aduocat d'Antimoine, lequel il écrit *qu'en effect il n'estoit point connu.* Luy mesme se dément par ce qu'il a écrit depuis la page 206. iusques à la page 211. qu'il estoit *receu par la plus-part des Facultez & Colleges des plus celebres Medecins de l'Europe;* & mesme par aucuns Medecins de Paris, & que Iean Guintherus en auoit recherché & reconnu les facultez, & diuerses preparations (lesquelles sont décrites en la page 210. de ce Volume) il y a plus de 80. ans. Ie laisse faire le jugement au Lecteur si Maistre Eusebe a beaucoup d'aduantage sur ces bonnes gens, veu qu'il s'est reduit au Saffran, la preparation duquel est tellement facile & commune, qu'il n'y a Chymiste si grossier qu'il ne s'en acquitte.

Ceux qu'on sçait auoir vn dégoust general pour les remedes, &c. Vous auriez dit vray, si vous disiez *pour l'Antimoine*, contre lequel les bons Medecins ont vn dégoust & horreur. Vous vous trompez écriuant que *leur zele les emporte au de-là de la raison*; ains au contraire, ils sont conduits par la raison, & aduertis par vos mauuaises prattiques, pour conseiller charitablement qu'on refuie cette pernicieuse drogue, trop recommandée par vous & par vos partisans.

P. 221. l. 2.
P. 222. l. 4
l. vlt.

Les nuages que l'ignorance de ſes aduerſaires, &c. Vous me faites rire, auec beaucoup d'autres, admirans voſtre preſomption de vous eſtimer, & vos Antimoniaux, ſi ſçauans que l'ignorance des Orthodoxes vous fait pitié: Mais parlons franchement, & nous dites de grace, où ceux-là ont eſtudié & trauaillé, que ceux cy n'ayent fait le meſme, pour s'inſtruire de la nature de cette drogue? Or la difference de ces eſtudes ne ſe fait voir qu'en l'application, de meſme qu'on remarque des lectures & eſtudes de Theologie, combien les conſequences ſont diuerſes en Sorbonne & à Charenton, ce qui ne procede d'ailleurs que de la foibleſſe & malice de ceux-cy, & de la fermeté & conſtance de ceux-là; Maiſtre Euſebe faites la reduction, & n'oubliez point d'y prendre voſtre part. P.224.l.5

Ces delicats qui apprehendent de ſallir leurs mains, &c. Cét homme perd l'eſprit tant plus il s'engage à recommander ſa drogue, ce qu'il fait paroiſtre icy par comparaiſon de l'Anatomie auec la preparation de ſon foie d'Antimoine, en celle-cy on noircit les mains, & en celle-là on les rougit; mais ie laiſſe à cét Eſcriuain (eſtant reuenu en ſon bon ſens) à iuger combien ſont differentes les vtilitez qu'on reçoit de ces deux diuers employs des mains. P.227.l.6.

Jnutilement ils agencent leurs periodes aux conſultations, &c. Ce maiſtre de l'éloquence meſpriſe les conſultations; ie n'apperçoy pour quel deſſein, ſi ce n'eſt afin d'auoir pleine liberté de donner ſa drogue auſſi toſt qu'il arriue pres d'vn malade, craignant qu'il P.228.l.12.

ne s'y rencontre quelque Orthodoxe, lequel l'obligeroit de peser les indications, suiuant lesquelles on doit determiner les remedes, desquelles ces Partisans d'Antimoine ne font compte ny mise, le donnant à tous ceux qu'ils rencontrent. Nos sages Consultans ne sont tant curieux *d'orner leur langage*, comme ils le sont de suiure la raison & antiennes reigles; ce n'est merueille si cét homme ne fait estime de nos consultations, ayant esté instruit dedans le Bureau d'Addresse, où se rencontroient des tourbes d'Asnes, pour jaser auec son pere.

P. 272. l. 14. *Les bons morceaux qu'il fait manger, &c.* Maistre Eusebe vous en parlez par enuie, mais ie vous asseures que les chefs du party Antimonial, ont fait plus grande despence pour y en retenir plusieurs, & pour vous engager à escrire pour la deffence de cette drogue (contre laquelle vous declamiez si hault, estant eschappé de sa gesne,) qu'Orthodoxe n'a desboursé pour faire festin à *Philalethe, Iatrophile, & ses autres sectaires.*

P. 279. l. 3. *Nos bijarres veulent reduire la Medecine au petit pied, &c.* Si ce dessein est entré en quelques ceruelles, on iugera que ç'a esté en la vostre, & de vos Partisans, puisque vostre *Pentagone* est vne panacée vniuerselle, laquelle (si on vous croit) *omnia præstare valet & vltra.*

L. 28. *Que ces sectateurs de l'antiquité se seruent de tels remedes, &c.* Il est vray que nous suiuons les maximes & methode de *l'antiquité* sans nous en departir, vous laissant le *fient de mulet* que vous recommandez *aux pertes*, duquel vous auez besoin ayant perdu la raison.

Gents ſtupides qui n'ont rien retenu de leur ayeul que le nom, &c. Maiſtre Euſebe ſe fait voir (proferant ces calomnies) autant *facetieux qu'vn Comique*, mais il ne prend point garde qu'elles luy retõbent ſur le nez, il pretend que nous ne ſommes *vrays enfans d'Hypocrate*, mais quels argumens a-t'il pour le prouuer? nous n'auons blaſmé ny deſcrié ſa doctrine, que nous ſuiuons ſans nous en départir; mais il ne ſera iamais reconnu enfant de l'Eſchole de Paris, contre laquelle il a proferé tant d'injures, deſcriant ſa façon de pratiquer, & meſpriſant ſes Decrets. P. 280 l. 27.

Impoſans fauſſement qu'ils s'en ſeruent indiffremment, &c. Ie vous ſommes de dire à qui, & en quel cas vous le refuſez, apres auoir oſé le bailler à Monſieur le Carpentier au logis de Monſieur le Mareſchal de la Mothe-Houdancourt, en l'eſtat que ie le trouué, la maſchoire tellement en conuulſion, qu'on ne pouuoit l'ouurir, ce qui vous obligea de luy donner voſtre venin emetique par les narrines, & mourut toſt apres. On en raconte d'autres Hiſtoires que ie tairé, puis que vous ne profitez des aduis qu'on vous donne. P. 284. l. 24.

Ne deſirant à la façon de ces eſprits hautains & eſcartez, &c. Tels eloges vous appartiennent, & à vos Cabaliſtes, qui auez *cherché routes nouuelles, emportez par fauſſes lumieres*, & auez quitté les *veritez appuyées de la raiſon & experiẽce.* De vray les fumées d'Antimoine vous ont eſblouis, & oſté les vrayes lumieres de la Medecine, & vous ont eſcarté des aſſeurées routes que l'Eſcole de Paris a touſiours monſtrées, leſquelles vous P. 285. l. 19.

mesprisez, ce qui me fait desesperer de pouuoir vous faire quitter cette maudite secte Antimonialle.

P. 299. l. 25. *Ce qui fait remarquer sa mauuaise foy, &c.* Les vrays Medecins & Orthodoxes ne condamnent point les vomitifs, mais l'abus qu'on y commet, & principalement en celuy que vous auez blasmé (sans y prendre garde) pour sa violence que vous auez esprouuée vous-mesme.

P. 321. l. 21. *Le nombreux fatras de l'antiquité, &c.* Ce Docteur de nouuelle impression, ne peut souffrir l'antiquité, qu'il a mesprisée en diuers lieux de son libelle: Neantmoins il a escrit en la page 277. qu'il auoit la Theriaque en estime, pour estre approuuée de l'Antiquité, laquelle il mesprise icy, & la comprend dedans le nombreux fatras des remedes de cette Antiquité, n'en exceptant que le *sené & la saignée.*

P. 322. l. 1. *Nos aduersaires nous imposent, &c.* Vous dites *faire gloire de les practiquer, &c.* Pour vostre gloire vous deuriez quitter *les deux premiers*, pour bien mettre en *practique* ces deux autres. Ceux que vous cottez les premiers ne l'ont esté en inuention, & ne le sont ny le seront iamais en estime, quoy que vous preniez à tasche de les releuer hautement, en quoy vous suiuez les sentimens de feu le premier Medecin Vaultier, lequel auoit protesté de ruiner la Faculté de Paris: Or sçachant qu'elle auoit condamné l'Antimoine & l'Opium, il les mettoit en credit & en estime tant qu'il pouuoit, & mesprisoit le sené entierement.

P. 341. l. 21. *Meßieurs les zelateurs de la cause commune, &c.* Voila vne

vne fauorable injure, en laquelle vous ne prenez aucune part, veü que vous la détruisez par l'employ de cette maligne drogue, & pour entreprendre sa protection tres-mal à propos, puisque c'est l'arme des Charlatans, de laquelle vous dites vous *estre saisi faisant vne passe sur eux.* A la bonne heure pour vous que vous ayez desarmé ces gens là, nous ne sommes enuieux de vostre bonne fortune, ny que vous passiez pour tiercelets de charlatans, desquels à peine on vous discernera portans leurs armes & liurées, sans aucune distinction, ne vous conduisans, non plus qu'eux, par bonnes indications: vous nous donnerez à connoistre que vous leur serez dissemblables lors qu'on aura dressé *à l'instar* de Galien vn traitté, lequel enseignera *quibus, quos & quando, licebit stibium decernere.*

Esprits chancelans, &c. Ceux là sont *chancelans* lesquels n'ont la démarche ferme & asseurée: Nous n'auons iamais hesité pour rejetter ce poison, n'y trouuans aucune seureté à l'ordonner; & en effect il n'y en a aucune, parquoy vous nous qualifiez tres-faussement esprits chancelans. P. 349. l. 24.

Nostre Autheur est puerilement retenu, &c. Cette retenuë n'est point puerile, mais iudicieuse & sage, puis que telle euacuation n'est point selon l'inclination de la nature, laquelle a destiné le ventricule pour vn vsage plus auantageux que pour receuoir les ordures. P. 350. l. 24.

Ames seruiles & mercenaires disent, &c. Il le doit pour ses effets pernitieux; mais examinons qui me- P. 374. l. 5.

rite d'estre qualifiez *ames seruilles & mercenaires* que vous qui vous estes deuoüez à cét Antimoine, par vostre humeur vrayement *mercenaire*, n'ayant autre motif que l'auarice, ce que vous auez fait connoistre disant souuent que par ce moyen vos champs estoient *fertilisez*, pour recueillir vne *moisson dorée*, à quoy nous renonçons.

P.175.l.9 *Ces lasches indifferens, &c.* Icy il prend à partie ceux qui ne sont autant eschauffez que luy pour prescher l'Antimoine. Il blasme sur la fin de cette page aucuns de ses camarades, pour estre *tiedes*, c'est à dire, n'estre assez violens pour luy estre esgaux en cét employ de l'Antimoine.

P.377.l.10. *L'insolence de nos Sicophantes m'ait obligé, &c.* Cét homme me fait souuenir de ces Fessecul de Colleges, qui tiennent les verges en main menaçant du foüet si on les fasche: luy de mesme reserue encor *des pensées*, (c'est à dire, des injures) pour faire vn iuste volume si on l'oblige à les produire par quelque *insolence de ces Sicophantes*. On ne remarquera ailleurs pareille insolence que les siennes, & c'est en cela que la qualité & tiltre de Sicophante luy est deuë.

P.378.l.11. *C'est le dernier aboiement de ce Cerbere, &c.* Vous meritez de passer pour vn *Cerbere*, & non Monsieur Germain, lequel vous croiez auoir empesché par vos menaces d'escrire contre vostre poison. Vous qualifiez les discours *aboyemens*; ie vous asseure que ce n'est le dernier escrit qu'on publiera contre vous & contre l'Antimoine, il est en telle horreur & haine qu'on *aboyera* contre (afin que ie me serue de vo-

stre terme (*per æuum*) afin d'empescher que vous n'enuoyez plusieurs personnes en ces lieux tenebreux ou *Cerbere* mord & aboye par le continuel vsage de vostre drogue infernale.

Ces esprits bizarres & reuesches, &c. Vostre cabale merite tels tiltres, ayant par *bizarrerie* quitté la vraye & bonne Medecine pour embrasser cette nouueauté. Vous nous reprochez que nous ne pouuons *estre persuadez*, il faut employer pour ce dessein autre eloquence, experience & raisons que vos productions contenuës en ce libelle : mais pourquoy quitter le chemin frayé par les bons Medecins & sages, pour s'écarter dans les brossailles, où plusieurs jeunes Docteurs se perdent suiuant vos erreurs? Si vous voulez essayer si nous serons des *dociles & souples*, ausquels est permis de prattiquer vostre Antimoine, faites nous donner les preceptes d'en bien vser; car de les attendre de vous nous aurions tort, puis que vous n'employez pour nous persuader qu'inuectiues & calomnies. P. 380. l. 5.

Chacun trouue mieux son compte dans les aposemes, &c. P. ead. l. 28. Pourquoy donc les auez vous quittez pour tenir vostre tauerne? est-ce parce que la lie de ce vin (que vous dites fort expeditif) fertilise mieux vos champs que *ces remedes qu'il faut trop souuent repeter*, ainsi que vous écriuez en ce lieu.

Passion intereßée, ignorance grossiere, &c. Vous dites P. 381. l. 6. vray vne fois en vostre vie, elle est *intereßée* par charité Chrestienne: nous auons vn extréme desplaisir de vous voir agir de la sorte, au grand detriment

de ceux qui vous appellent; mais quelle diligence, quels trauaux faut-il employer pour sortir de cette *ignorance grossiere*, touchant la preparation & debit de vostre vin ? vous ferez dresser vn volume doctrinal quand vous aurez loisir, pour nous tirer de cette ignorance.

P. 385. l. 17. *Par les foibles traits de leur médisance*, &c. Nous sommes à plaindre que nos charitables aduertissements (que vous appellé *traits de médisance*) soient *foibles*, c'est à dire, qu'ils ne sont assez efficaces pour vous retirer de vostre detestable methode, vous meritez d'étre blasmé d'adiouster foy *à la voix du simple peuple* (auquel vous nous enuoyez pour nous instruire) & non aux aduertissements des Docteurs Sages, qui conseruent & obseruent exactement les loix & decrets de la Faculté.

CHAPITRE II.

Des Mensonges.

P. 5. de l'aduis au Lecteur l. 2. PINDARE a enseigné que le principe d'vne grande vertu, c'estoit d'estre veritable; quel iugement peut-on faire de Maistre Eusebe sur ce fondement ? lequel a pris plaisir d'entasser tant de mensonges dedans ce Liure, la plus grande partie desquels i'expose en ce Chapitre.

Il est vray que cét Autheur Moribond, &c. Il ne se contente point d'auancer ce mensonge, mais il l'as-

ſeure vray, l'euenement luy en baille le dementy, ainſi que *les Medecins ordinaires*, qu'il dit fauſſement *l'auoir iugé à l'extremité*, & l'auoir *abandonné*, comme eſtant hors toute eſperance. Ils ſont encor tous viuans, perſonnes de probité & d'honneur, qui ne ſont d'accord de cét enoncé, & aſſeurent n'auoir eu crainte d'aucun ſiniſtre euenement, qu'apres la viſite du ſieur *Cornuty*, lequel en leur abſence, la rendit à Monſieur *Germain*, ſans y auoir eſté mandé, ainſi qu'il auance auec menſonge, & luy fit aualler ſon Emeticque en l'abſence de ſes Medecins, leſquels retournans le voir à l'heure arreſtée entr'eux, furent fort ſurpris le trouuans beaucoup plus malade, les domeſtiques leur en déclarerent la cauſe & les violẽces qu'il auoit ſoufferts par cette drogue. Ce procedé fuſt blaſmé & diuerſement interpreté à raiſon de quelque ialouſie que le voiſinage pouuoit donner; Ce Medecin extraordinaire rendit vne ſeconde viſite au malade, & y arriua à la meſme heure que ſes Medecins ordinaires y eſtoiẽt, auſquels il denia luy auoir donné de l'Antimoine, mais vn petit ſecret que ſouuent il auoit communiqué à feu M. Seguyn, ainſi on reconnoiſt que ces donneurs d'Antimoine ont honte d'auoüer tels employs de cette drogue mal-faisãte.

La diuerſité d'opinions n'empeſche l'eſtroicte vnion, &c. *P. 6. de l'ad. l. 14. 16.* Voicy vn menſonge ſignalé, d'auancer que les Orthodoxes & Antimoniaux reſtent vnis pour les *points fondamentaux de la Medecine :* mais ie demande ſi ils ſont autres que les indications & reigles de la bien pratiquer, enſeignez & approuuez par nos Anciens?

lesquels vous mesprisez & reiettez ainsi que i'ay fait voir au chap. premier.

Mesme p. l. vlt. *Bien qu'il n'y aye aucun d'eux qui ne le pratique, &c.* Ce mesonge nous est tres iniurieux, n'employant n'y consentans à l'employ de ceste funeste drogue, estans retenus par les loix de conscience, lesquelles ne sont autres que celles de nostre Faculté, laquelle l'a de tout temps condamnée, comme encore à present elle l'est par les plus Anciens & Sages.

P. 1. de la 1. par. l. 10. *Accusations suscitées contre l'Antimoine depuis quelque temps, &c.* Ne vous flattez point par ce mensonge, estant tres constant qu'il a esté accusé & rebuté de tout temps par les bons & vrais Medecins, s'il l'est à present *poursuiuy auec animosité demesurée*, comme vous escriuez, c'est d'autant qu'on en abuse auec vne licence plus effrenée que par le passé, & pour rappeller à la raison plusieurs esprits qui se sont laisser persuader par ceux que l'appetit du lucre a engagé dans cette faction.

P. 2. l. 13. *Cette contrarieté d'opinions, n'a fait diuorce dans les esprits, &c.* Chacun reconnoit la fusseté de cette proposition, puis qu'on escrit de part & d'autre sans espargner les iniures: mais ie demande à cét Autheur, comment cela se peut faire qu'on soit diuisé *d'opinions* & non *d'esprits*? il plaira à ce Philosophe nous dire où resident les opinions.

P. mesme l. 19. *Personnes nourries de mesme laict, &c.* Ce laict s'est corrompu dans vos estomachs, puisque pour vne *saine & bonne doctrine* que cette charitable mere commune nous auoit donné, vous l'auez negligée, &

proferé atroces iniures contre nostre chere mere, on aura recours au precedent chap. pour les y lire, & ie m'asseure que le Lecteur equitable dira de vous, ce qui a esté escrit d'vn asnon, *qui lacte materno distentus calcibus impetit matrem* : & neãtmoins vous pretendez passer pour son *enfant legitime* : mais souuenez-vous qu'elle ne vous a admis que par force & contrainte, dans la preuoyance qu'elle auoit que vous luy seriez à charge, ce qu'elle espreuue à present; i'en demeure là, ne voulant aprofondir cette affaire.

En effect, l'Antimoine n'est censuré que depuis, &c. Il l'a tousiours esté pour ses mauuais effects, vous ne pouuez en donner iugement suiuant la maxime que vous auancez en cette page, qu'il faut estre *dépoüillé de preoccupation* pour en iuger. Or vostre Satyre donne à connoistre que vous estes tellement trompé, que vous fulminez contre tous ceux que ne sont idolatres de l'Antimoine. P.4.l.25. L.28.

Ne pretendons point respondre, &c. Il paroist menteur, puis qu'il profere beaucoup d'iniures au contraire de ce qu'il auoit escrit, s'il s'excuse sur ce que ces *iniures ne sont semblables*, ainsi qu'il l'auoit promis, puis qu'elles sont beaucoup plus grandes & insupportables. P.5.l.4.

Ils sont en possession d'estre des plus sçauants, &c. Et tu ex illis es, & vostre frere. Ceux qui connoissent les Docteurs de nostre Faculté reconnoistront icy vne vanité auec mensonge. P.10.l.25.

L'Antimoine est vn tourbillon, il ne reste apres, &c. P.16.l.20.
I'accorde qu'il est vn *tourbillon* qui trouble tout,

mais c'eſt vn menſonge inſigne de dire, qu'il ne *reſte apres aucune maligne diſpoſition*, ie m'en rapporte à vous & aux autres, qui auez aſſayé la violence de cette puiſſante drogue; neantmoins i'auoüe auec vous qu'il ne reſte ſouuent dequoy ſe plaindre, les malades ayans couru en poſte emportez par ce *tourbillon* aux champs Eliſiens.

Hippocrate fait mention de l'Antimoine, &c. Cela eſt
P.20. l. 7. faux comme eſtant fondé ſur fauſſes ſuppoſitions, il purge *la teſte auec le Tetragone*, donc auec l'Antimoine; on nie cette conſequẽce qu'il pretend prouuer, parce que *Galien dans le Dictionaire des termes d'Hippocrate* l'a interpreté de la ſorte, cela eſt faux, il n'a rien dit du Tetragone ſinon qu'*aucuns ont creu que c'eſtoit le* στιμμὶ; Or ce n'eſt preuue valable pour conclure qu'Hippocrate s'eſt ſeruy de l'Antimoine: mais quand ie demeurerois d'accord auec vous que ces deux Maiſtres de noſtre Art s'en ſont ſeruis, vous ne pourriez de là tirer grand auantage pour voſtre emetique, d'autant qu'ils ne l'ont employé qu'aux yeux & dans les narines, & ont exempté l'eſtomach de la violence qu'on y remarque dans vos prattiques. Ie dis dauantage, qu'il n'auoit eſſayé le feu pour acquerir cette violente action qu'il produit aujourd'huy entre vos *mains addroites*, ce que vous reconnoiſſez écriuant que par le *Tetragone*, il faut
L.23. *entendre les crouſtes ou le corps de l'Antimoine*; & moy ie vous diray mon ſentiment touchant ce Tetragone, le nom duquel eſt fort obſcur, comme vous auez écrit. Vous mettez pour vne verité non conteſtée,

testée, que l'Antimoine est substitué pour & au lieu de l'Ellebore; Or l'Ellebore a faculté de purger le cerueau estant ptarmicque, ce qu'on n'a oncques remarqué en l'Antimoine: & ainsi ie peux probablement conclure, que le remede, à raison de sa figure, dit Tetragone, receuoit en sa composition l'Ellebore & non l'Antimoine: & que c'estoit à raison de celuy-là qu'on l'introduisoit dedans les narines pour purger le cerueau.

On demeure d'accord qu'il s'est seruy d'Antimoine, &c. P.21.l.1. D'où tirez vous cette supposition? c'est vne fausseté qu'on en demeure d'accord, & en cecy *petis principium*, veu que c'est *cardo controuersiæ*, si vous en auiez quelque preuue vous ne l'auriez oubliée.

Cette rude secousse en l'operation vient des humeurs, &c. P.27.l.5. & l.14. Cette excuse mensongere me fait ressouuenir de ce rusticque, lequel se couuroit d'vn sac moüillé pour se garantir de la pluye, & vous responds qu'en quelque lieu de nostre corps que ces humeurs seiournent és fiévres malignes (que vous croyez vray gibier de vostre Antimoine) ils n'acquierent tel degré de malice, & ne causent pareilles ruynes que lors que la malice de cette drogue se ioint à eux; la seruante *Donesideme* ne fust secoüée par icelle, & partant vous ne concluez rien par cét exemple.

Ils n'ont trouué à redire que le defaut de coction, &c. P.29.l. pennlt. Il rapporte icy le sentiment des *Medecins qui ont recherché dans ses principes* les causes de ces differents effets en la page 28. si ie demandes à cet escriuain qui sont ces Medecins? il sera fort empesché d'en cotter vn

ſeul, c'eſt donc vn menſonge de dire qu'il ne manque rien en l'Antimoine que la coction, ce qu'il pourra prouuer par ce raiſonnement à ſa mode. Les Chymiſtes mettẽt l'Antimoine au feu, donc il auoit beſoin de coction pour faire le *depurement de ſes principes*, comme il eſcrit; Ie laiſſe à examiner à ceux qui n'ont le ſens peruerty ſi le feu eſpure ſes principes, puiſque ces Charbonniers par leur Vulcan y impriment la malignité qu'on y reconnoiſt, laquelle il n'auoit auparauant que d'eſtre recuit, ce que cét Autheur a reconnu eſcriuant en la page 27. que *les frequentes lotions l'adouciſſoient;* le Lecteur qui aura examiné auec attention ce qu'il a eſcrit en ces pages, iugera qu'il n'a eu autre deſſein que de prouuer que l'Antimoine n'a vne malice veneneuſe au degré que l'Arſenic la poſſede, ce que ie luy accorde, ſans qu'on puiſſe tirer cette conſequence, donc l'Antimoine n'a rien de maling.

P. 43. l. 23. *Il n'a laiſſé iuſques à preſent marque de venin, &c.* On y en reconnoiſt trop ſouuent, pour cela les bons & vrais Medecins, que vous appellez *ſes parties*, à bon droit & charitablement voudroient *en abolir l'vſage;* il n'eſt point de beſoin qu'ils taſchent (comme vous eſcriuez) de rendre *odieux* ceux qui le donnent, veu que d'eux meſmes ils ſe decrient aſſez, puis qu'ils ne le donnent (ainſi qu'il dit) *vtilement*, mais tres perilleuſement.

P. 44. l. 15. *Il ne leur a iamais fait de faux bond, &c.* Ce prouerbe tiré des ioüeurs de paulme, s'entend d'vne choſe laquelle ne reuſſit ſelon l'intention de ceux qui l'em-

ploient; vous ne pouuez vous excuſer qu'on ne vous faſſe paſſer ou pour menteur ou pour meſchant, ayant auancé que l'Antimoine ne vous a iamais *fait de faux bond*; ſi vous le baillez à deſſein de mal faire vous reuſſiſſez, & ainſi meſchant: car vous n'y manquez point; ſi à autre deſſein vous eſtes menteur puis qu'il cauſe touſiours du mal.

Ils l'ont placé trop legerement parmy les venins, &c. P.48.l.27 Lors qu'on la mis en cette claſſe ç'a eſté auec connoiſſance de cauſe, & apres auoir remarqué ſes mauuais effets, comme vous meſme l'accuſez de violence, d'où vient-elle que de ſa venoſité? & non de la *malice des humeurs*, comme vous auez dit, pour vous excuſer enuers les ſimples & ignorants, & par conſequent on ne peut rien remarquer de legereté qu'en voſtre eſprit.

L'vſage du Mercure paroiſt moins raiſonnable, &c. P.60.l.5. Cela eſt faux, l'vn & l'autre eſtant mis en vſage apres les preparations de vos Charbonniers, le Mercure ne ſera iamais blaſmé de la ſorte que l'Antimoine l'eſt par ſa ſeule violence.

Ces emotions par l'Antimoine ſont moindres, &c. Voſtre bourde eſt ſi groſſiere que le vulgaire ignorant vous en donne le dementy: c'eſt pourquoy ie ne m'amuſe à la refuter. P.66.l.20

Ces autres remedes ne ſont pour aller du pair auec, &c. P.89.l.20 Auſſi ne le pretendent ils point, à moins de quitter leurs bonnes qualitez pour deuenir poiſons; en cette meſme page il auance encor vn menſonge inſupportable, que cette drogue donne *plus de force & vi-* L.25.

gueur aux parties qu'elles n'en auoient auparauant; Ie m'étonne comment cét homme ose proferer telles paroles mensongeres & contraires à ce qu'il a dit de la ruine que sa drogue apporte par sa violence.

P.9.l.1. *Cette page est* farcie de plusieurs mensonges. Premierement lors qu'il dit que *le seul Monsieur Germain a receu disgrace* de ce venin, pour en estre *venu hebeté;* Il est menteur puisque luy-mesme en a receu vn plus grand échet, estant resté en delire perpetuel, ce qu'on apperçoit aisément par cette Satyre. Secondement il
L.19. auance vn mensonge escriuant que nostre Faculté a *substitué l'Antimoine pour l'Ellebore*, ce qui sera refuté au chap. de l'Ant. dans le Codex. En troisiesme lieu,
L.20. c'est vn pur mensonge d'escrire *qu'il fortifie le cerueau*, car au contraire il l'affoiblit, à raison des violents efforts qu'il excite, il dissipe les esprits & remplit la teste d'humeurs, lesquels l'accablent, tant s'en faut qu'ils le fortifient.

P.91.l.6. *Excitez par la pointe de ce remede, &c.* Vous estes vn menteur signalé en ce poinct, puisqu'au contraire il leur oste le moien de penser à leur salut : c'est vne des principalles raisons pour lesquelles on le
L.11. qualifie *le diable d'Antimoine*, & ainsi tres mal à propos vous le dites *remede diuin*, puisque c'est vn tourbillon comme vous l'auez escrit, lequel leur troublant l'esprit souuent, les oste de ce monde, où comme vous parlés, leur *facilite les moiens de paruenir à vne eternité*, que ce diable leur peut causer mal-heureuse,
L.18. qu'au contraire vous augurez bien heureuse par ce remede de vin plutost que diuin.

Les remedes Antimonies font le meſme que les veſica- P.93.l.13.
toires, &c. Il parle en ce menſonge contre la raiſon & experience, les veſicatoires n'emportent que la fleur du cuir, mais l'emetique emporte l'ame; les veſicatoires & autres remedes externes (appliqués à meſme deſſein) déchargent le cerueau, & réueillent les facultez, & au contraire voſtre Antimoine rem- L. 26.
plit le cerueau, & debilite les facultez: Il a couché vn menſonge en cette page touchant l'emetique du ſieur Cornuty, diſant que Monſieur Germain fut guary par ſon vin Antimonié.

Vous eſtes mal informez de ſes vertus, &c. Ses mau- P.95.l.9.
uais effets donnent aſſez à connoiſtre ſes vices & non *ſes vertus*; vous prononcez vn puant menſonge diſant qu'il n'y *a rien de maling*, ie vous renuoye au chap. des Contradictions.

Le remede vous redonna le ſentiment de vos maux, &c. P.96.l.13.
Vous auriez dit vray, eſcriuant qu'il luy redoubla *ſes maux*, puiſque la fiévre s'augmenta, & le peril d'vn funeſte euenement que ſes Medecins iugerent plus grand qu'auparauant qu'il euſt pris la drogue de ce *iudicieux & fameux Medecin.*

On ne s'eſt iamais auiſé de dire l'Antimoine venin, &c. P.97.l.12
Ha! que vous prenez vn ſingulier plaiſir à mentir; mais icy vn peu trop ouuertement, diſant que *iamais, &c.* vous ſçauez bien le contraire, ayant eſté condamné cõme tel par noſtre Faculté, & de preſent par les Medecins d'icelle les mieux ſenſez. En ce meſme lieu vous faites plaintes qu'on a voulu *le diffamer*, vous auez tort de parler de la ſorte: car nous le laiſſons ſe

diffamer soy mesme par ses mauuais effets & pernitieux.

P. 98. l. 6. *L'effect en est tousiours auantageux, &c.* Vostre mensonge est à découuert en veuë de tout le monde, puis qu'il en tuë plusieurs de ceux ausquels vous le donnez; L'excuse que vous y mettez est friuole, disant s'ils peuuent en supporter la violence; or plusieurs ne peuuent la souffrir, il est donc tres faux que l'effect en soit *tousiours auantageux*.

P. 101. l. 15. *Les aliments gras & vnctueux aident à détacher, &c.* Vous ne pouuez vous excuser de mensonge ou d'ignorance escriuant telles choses, puisque les substances *grasses & vnctueuses* ne sont detersiues ou incisiues pour detacher les humeurs crasses, ains elles y sont contraires; vous auancez tant de choses sans y prendre garde, que les vnes dementent les autres. Hippocrate, dites vous en cette mesme page, se seruoit *des bouillons gras ou du laict vache*, apres auoir donné l'Ellebore pour *munir les parties* contre sa violente acrimonie, pourquoy ne voulez point qu'on les
L. 23. donne pour mesme intention apres l'Antimoine, lequel n'est exempt de violence & acrimonie?

P. 104. l. 5 *Le feu donne connoissance des formes substantielles, &c.* Ce puissant Agent destruisant le composé de matiere & de forme, comment fera-t'il voir celle-cy? c'est vn mensonge de réueur; si vous mettez du hestre & du chesne dans le feu, la matiere demeure confusément meslée reduite en cendre; où connoistrez vous leurs formes substantielles qui estoient diuerses?

Le Mercure contient la vertu venitiue de l'Antimoine, &c. Celuy-cy n'est vn mensonge affecté, il procede de l'ignorance de cét esprit enfumé plutost qu'éclairé; lors qu'il voudra se faire instruire des Elements de Chymie, on luy apprendra en peu de temps & sans fraiz, que la vertu purgatiue reside au sel & y est contenuë, P.108.l.11

Le sel d'Antimoine par sa vertu stipticque, &c. I'accordes que l'Antimoine crud a de la stipticité: mais Vulcan le dépoüille de cette qualité, le reuestant de l'emetique, laquelle estant communiquée au vin blanc l'adstriction que vous y cherchez est euannouye. P.109. l.28.

Mathiole luy a donné le premier grand credit, &c. Il est vray que *Mathiole* a parlé de l'Antimoine en ce lieu, mais il est faux qu'il luy aye donné le premier credit, puis qu'il dit auoir pris *de Handscius* ce qu'il en escrit; si vous auiez vous mesme leu dans les liures que vous cités, ce que vous auez fait imprimer, vostre narré seroit plus correct & veritable: mais vous estant attendu aux memoires qu'on vous a fournis, vous auez pû manquer à dire vray, comme en cette froide gausserie de cét Asne de Toscane escrite par Mathiole, & ainsi cét Asne, *Maistre Eusebe*, n'est de Dioscoride comme vous auez escrit page 95. P.116. l.22.

Les humeurs espais & gluants qu'on n'euacüe autrement, &c. Vous mentez cõtre les experiences iournalieres, puisque par les remedes ordinaires en les euacuans nous guarissons les maladies engendrées par tels humeurs. P.122. l.26.

P. 131. l. 17. *Les remedes d'Antimoine sont plus effectifs, &c.* I confesse qu'ils sont *plus effectifs* à produire de mauuais effets, mais il est faux qu'ils soient employez plus vtilement: & ie vous deffie de cotter aucun malade desesperé par nous (comme vous supposez faussement) que vous ayez guary par vostre Antimoine apresté en diuerses saulces exposées en cette page, pour faire par ostentation parade de ce remede diuin, vous arrestant neantmoins à ce vin.

P. 141. l. 5 *Les pillulles Antimoniales purgent toutes les parties, &c.* Le credit qu'acquiert per ses mensonges vn menteur, c'est de n'estre creu en disant verité, ie me deffie que vostre enoncé contienne verité, il faut s'en rapporter à l'experience.

P. 143. l. 26. *Le vin d'Antimoine n'approche point de la malice, &c.* Ce menteur pourra dire vray en mentant souuent, disant *qu'il n'approche de la malice des autres purgatifs*, il faut luy accorder cette verité, puis qu'il les excede beaucoup en malice; il dit encor vray qu'on n'apperçoit trace de venenosité, il faut l'auoüer, puisque la terre la couure & la cache.

P. 148. l. 14. *Ce qui iustifie sa bonté, c'est que tout le monde y court, &c.* Il est faux, les personnes de bons sens le fuient, les malades qui sont au lict n'y courent point, & il n'en est besoin, puisque ces Messieurs les Antimoniaux leur portent souuent sans qu'ils le demandent, & les font promptement courir en l'autre monde. Il

L. 18. escrit vn autre mensonge en cette page, qu'ils *le refusent à plusieurs*; le Lecteur iudicieux remarquera cét argument, pour prouuer sa bonté que tout le monde

y court,

y court,& ie m'aſſeure qu'il ne l'approuuera, puis que *ſtultorum infinitus eſt numerus ;* De voſtre raiſonnement on peut inferer que ces Saltinbanques & ces Impoſteurs qui ſe font voir ſur le Theatre, ſont plus habiles que vous, puis qu'on vous quittera pour recourir à eux, de cela iugé combien vos propoſitions ſont fauſſes & eronées.

Ceux qui le combattent le connoiſſent pour Balſamicque, &c. Ie vous declare qu'on ne combat que ſon mauuais vſage, ie le tiens pour vulneraire, d'autant qu'il eſt adſtringent & deſiccatif, mais nous n'y reconnoiſſons aucune *vertu balſamicque*, & vous demande quelle eſt cette qualité? c'eſt encor vn menſonge de dire, que toute l'antiquité la employé pour vn *ſingulier errhine ;* citez moy vn ſeul Autheur qui luy aye donné cét employ. P. 161. l. 28.

L'elixation ou chaleur humide eſt auſſi propre, &c. P. 163. l. 4. Menſonge trop aueré, puis que par telle chaleur la vertu purgatiue n'eſt tirée, & qu'il eſt beſoin du feu actuellement bruſlant, & immediatement ce mineral, pour faire paroiſtre cette vertu emetique, laquelle vous confeſſez n'eſtre tirée par la chaleur humide de l'eau boüillante.

Ils diſent que l'Antimoine eſt l'elixir des poiſons, &c. P. 166. l. 3. Ie n'ay point ſceu que de vous qu'on le nomme ainſi: mais ie peus aſſeurer qu'il approche d'iceux, & ainſi ie le tiens pour le plus dangereux des purgatifs.

La plus ſaine partie de cét illuſtre corps, &c. Ce menſonge eſt accompagné de médiſance, puis que cette P. 168. l. 3.

partie en laquelle vous vous estes engagé est malade, & a perdu le bon sens & raison, de s'estre esgarée du sentiment de cét *Illustre corps*, & abandonné la bonne pratique qu'il a tousiours enseigné & suiuy, condamnant l'Antimoine comme tres hazardeux.

P.169.l.7. *Car de faire passer le vin pour venin, &c.* Vous estes vn menteur artificieux, puis que le vin ne fust condamné absolument, mais comme estant nuisible aux malades & aux sains, lesquels en prennent auec excés, mais principalement si on y ioint la malice de l'Antimoine.

P.174.l.5. *Tous les plus fameux Medecins l'ont eu en veneration, &c.* Mensonge extreme & iniurieux, puis que les *fameux Medecins*, soit en employ ou en science, qui sont auiourd'huy & qui ont esté, l'ont condamné & abhorré comme vn poison.

P.176. l.1. *Par les operations qu'on fait sur luy, &c.* Il est tres faux, il n'acquiert que qualitez malignes, veu qu'étant crud, il est innocent & vtile, & ainsi Gallien s'en seruoit.

P.213. l.14. *Ils ont violemment persecuté l'innocence de l'Antimoine, &c.* On ne doit s'estonner si cét Escriuain a auancé tant de mensonges, puis qu'il a osé proferer celuy-cy, *que l'Antimoine est innocent*, estant reconneu tres coupable de la mort de plusieurs.

P.216. l.24. *Ils ne sont iniurieux seulement à ce remede, &c.* Vn mensonge tres manifeste, puis que la plus saine partie de la Compagnie le condamne, & ne peut souffrir l'affront que ce Doyen luy a fait, de l'auoir

gliſſé furtiuement dans l'Antidotaire.

Ce Decret n'a eſté enoncé que ſur fauſſes informations, *&c.* Menterie meſchante & impudente, dequoy on ne doit s'eſtonner, puis qu'vn meſchant preſume qu'vn chacun luy eſt ſemblable; cét homme qui a eſcrit tant de menſonges, accuſe nos Anciens de ce crime, diſant, *que ſur fauſſes informations*, &c. qu'ils *eſtoient mal inſtruits*, ils eſtoient bien inſtruits de la malice de cette drogue, laquelle nous eſt beaucoup mieux declarée à preſent par les trop frequens exemples que vous nous en fourniſſez & vos aſſociez; que vous nommez les *plus iudicieux de la Faculté*; ſi i'en cottois aucuns, vous ſeriez ſifflé par ceux qui nous connoiſſent; voulez vous faire comparaiſon de nos trois Anciens, qui ſont du party des Orthodoxes auec les plus ieunes d'ans, & nouueaux en practiques, qui ſe ſont malheureuſement laiſſez peruertir par vous & par vos ſemblables. *P. ead. l. 24.* *L. 26.*

Il ſe dit fondé ſur les reſultats des Aſſemblées de 1638. Et bien Maiſtre Euſebe, voulez vous en croire ce qui s'y paſſa, les ayans leus vous aurez déplaiſir & honte de vous en eſtre rapporté à ce qu'on vous en a dit auec pur menſonge; Si vous faites interroger ceux qui ſont encor viuants du nombre de cent dix, qui rempliſſoient le Catalogue, il en eſt mort depuis quarante huict; des 62. qui reſtent encor en vie, il n'y en a eu que 27. qui ſe ſoient laiſſez emporter aux violentes & reïterées importunitez de vos plus paſſionnez partiſans pour ſigner ce Certificat, on m'a aſſeuré qu'aucuns d'iceux n'ont donné leurs *L. 27.* *Recours au chap. de Codex.*

seings qu'on a nonobstant employez pour fournir, auec les morts, ce nombre de 61. Certifiants. I'adjouste icy les noms des Docteurs nommez pour examiner chaque section des remedes.

MAISTRES.

Iean de Gorrhis, Denis le Soubs. Les eauës distillées.

Simon Bazin, Iean Maunoir. Les Syrops & conserues.

Gabriel, & Philippes Harduyn de S. Jacques. Les purgatifs.

André du Chemin, Jean Martin. Les Pillules.

Charles Bouuart, Iean Akakia. Les Antidotes.

Iacques Perreau, Michel de la Vigne. Les Trocisques.

Nicolas Pietre, René Moreau. Les Huilles.

Iean Riolan, Claude Geruais. Les Vnguents,

Pierre Seguyn, Jean Tournier. Les Emplastres.

Il ne reste que sept viuants de ces 18. Docteurs; S'il y a quelques contestations touchant ce vin Antimonié, il faudra s'en rapporter à Messieurs Riolan, Bouuart, de Gorrhis, Perreau, le Soubs & Moreau, & non à S. Iacques, contre lequel on forme plaintes, touchant l'introduction d'iceluy dans le Codex.

p. 229. l. 7. *Il est reconneu par ses ennemis si efficace, &c.* Vous proferez vn mensonge signalé, si vous n'interpr-e

tez, *efficace*, à mal faire, ce que nous reconnoissons, ainsi qu'autrefois l'ont reconnu & declaré nos predecesseurs tres sages, & partant mal à propos vous auez écrit que nous auions *annulé le testament de nos peres*, ou pour mieux dire, *de nostre mere la Faculté.*

C'est vn Catholicum mineral plus seur que le vulgaire, &c. Cét homme n'oublie rien qui puisse recomman- der sa drogue, qu'il pretend faire estimer non seulement par comparaison auec le plus recommandé & vtile de nos electuaires, mais il encherit de beaucoup par dessus, par vn mensonge insupportable, veu qu'il combat le sens commun, la raison & l'experience, laquelle fait connoistre que l'Antimoine est le plus hazardeux des remedes, qu'il asseure purger *plus seurement que nostre Catholicum.* P.231.l.11.

Ils ne laissent de le prattiquer en cachette, &c. Pour- P.234.l.4 quoy en *cachette*? seroit-ce pour la honte qu'il y a d'employer ce poison? ou pource que nous couppe- rions vostre bourse, puis que vous vous estes approprié cette drogue? Ie vous dis hautement, que nous renonçons à nous en seruir tant ouuertement qu'en *cachette*, aduertis que nous sommes par vos funestes exemples, & retenus par nostre serment, & encore dauantage par la charité enuers nos malades, ausquels on accroist les souffrances & on multiplie leurs maux par ce venin.

Les qualitez veneneuses n'ont point empesché les An- P.275.l.6 *ciens, &c.* Vn mensonge à découuert, puis qu'il ne pourra nommer aucun Ancien qui l'aye tenu pour purgatif.

P.285. l. 20. *Ie ne me laisseray emporter à ces fausses lumieres, &c.* Ce menteur à gages, s'est laissé emporter contre les bons sentimens de nos Anciens, & contre les Decrets de la Faculté, a-ce esté par bonnes *lumieres?* non veritablement, mais par ces broüillards qu'excitent les fumées des fourneaux Antimoniaux; c'est ce qui a *écarté* vos associez des vrayes *routes* pour les jetter dans des *nouuelles*, où vous pretendez que nous sommes, sans neantmoins auoir ny suiuy ny approuué les nouueautez que vous auez tres-insolemment loüées & persuadées en plusieurs lieux de ce vostre volume.

P. eadem l.28. *L'Antimoine est le vicegerent de l'Ellebore, &c.* C'est vn mensonge forgé dans vostre ceruelle creuse, puis qu'aucun Autheur autre que vous ne luy a attribué cette substitution, ce que vous auez fait à dessein de faire triompher vostre Antimoine dedans le char de l'Ellebore, ce qu'on collige clairement lisant vostre seconde Partie, où vous cottez les emplois de l'Ellebore pour la guerrison de diuerses maladies, comme si l'Antimoine auoit agy : mais par vne fade consequence vous concluez que celuy-cy estant son substitud, doit emporter les auantages de celuy là, *quod falsissimum.*

P. 290. l. 11. *La nature excitée par l'Antimoine releue ses forces, &c.* Voicy vn mensonge euident, il les ruyne; c'est pour cette raison qu'il le déconseille en la page prece-

l. 17. dente, à ceux qui n'ont *que de petites maladies;* Dans cette page cét homme judicieux declare son Antimoine icy agent arbitraire, qui trauaille où il veut,

disant qu'il espargne *les esprits & les parties solides*, & n'en veut qu'aux humeurs. Il est bien vray qu'on n'apperçoit son action que sur les humeurs, pource qu'on en void l'euacuation, neantmoins il dissipe beaucoup les esprits, & trauaille les parties, les souffrances qu'il laisse en suite de ses violences en font foy, & ainsi ie dis que cette drogue fort violente agit *in quamlibet materiam obuiam.*

On peut qualifier l'Opium & l'Antimoine les plus souuerains, &c. Ie m'en rapporte plustost aux sages qu'à vous, ils en ont condamné l'abus; celuy-là fait son effect sans bruit & à la sourdine, & celuy-cy auec bruit & effort; mais l'vn & l'autre font faire trop souuent haut bruit par le son des cloches. P.320.l.22.

La baze du Tetragone est l'Antimoine, &c. Cela est faux: si vous le mettez pour baze, quels ingrediens entrent en sa composition? Mais pourquoy auez vous obmis d'expliquer la vertu qui le rend propre pour errhine afin d'estre en vostre Pentagone? P.321.l.17

L'Antimoine est vn bon remede entre les mains d'vn bon Medecin, &c. Ie vous dis qu'il est faux qu'il soit iamais bon remede en quelque main qu'il se rencontre; que si vn bon Medecin s'en sert il perd le tiltre de bon Medecin. P.324.l.8

Il n'y a rien de si commun dans Hippocrate que cette prattique de son emeticque d'Ellebore, &c. Si cét Escriuain estoit versé dedans la lecture d'Hippocrate, & qu'il sceut discerner ses vrais ouurages d'auec ceux qu'on a mis en vn mesme volume, lesquels ne sont point de luy, il ne nous auroit proposé ce mensonge auec P.339.l.21.

telle asseurance qu'il en a parlé.

P.345.l.24. *Le vin d'Antimoine a mesmes qualitez que le vin pur, &c.* Voicy vn mensonge, mais auec vne effronterie horrible, d'auancer cette proposition, que les plus grossiers & ignares reconnoissent tres-fausse; celuy-là ruyne les forces que celuy-cy conserue & repare.

P.352.l. penult. *Tout flux de ventre vient manque de distributions, &c.* Qui dit tout n'excepte rien; or les diarrhées criticques prouiennent d'autres cause, donc cét enoncé est vn mensonge par ignorance.

P.358.l.13. *L'Antimoine est vn souuerain Cardiacque, &c.* Si vous voulez en estre creû, declarez nous en quelle classe des Cardiacques vous le placez, à moins que de monstrer cela ie maintiens que vous auez auancé vn mensonge.

P.373.l.10. *Les plaintes que font nos parties, c'est qu'on le publie trop, &c.* Quel interest particulier auons nous en cette publication? puis que nous ne prenons aucune part en cette drogue; nos plaintes sont pour le mauuais traittement qu'en reçoiuent les malades, & non pour les grands profits qu'en reçoiuent vos addrets Medecins Antimoniaux, ce que les plus releuez d'entre eux vantent sans cesse, pour affliger (ce leur semble) les Orthodoxes.

CHAPITRE III.

Des Vanitez.

LE Medecin se rend tres-recommandable par la modestie, qu'on remarque tant en ses deportemens & actions, qu'en ses escrits ; Maistre Eusebe sera reconneu peu modeste par ceux qui liront son libelle, estant remply de vanitez, ce que ie declares en ce Chapitre.

Le glorieux motif d'embrasser vne cause si juste, &c. *Pag. 1. de l'Adu. au Lect. l. 16.* Cét Escriuain *vain* pretend remporter de la gloire pour deffendre l'Antimoine. Il se trompe se constituant Aduocat d'vne cause injuste & desesperée, elle sera iugée telle par les personnes de bon sens, & de iugement non preoccupé, & reconnoistront par les pieces qu'il produit, qu'il n'a peu excuser & iustifier cette drogue, accusée d'estre poison. Voicy ses pieces iustificatiues, vn mespris de l'antiquité, vn blasme des bons & ordinaires remedes, les iniures contre les plus celebres Docteurs de la Faculté de Paris, tant ceux qui autresfois ont remply son Catalogue, que ceux qui y sont encore à present, lesquels n'ont approuué son Antimoine, & les eloges qu'il donne contre verité, & raison à ceux de son party, qui ont certifié ce qu'on a souhaité touchant ce venin.

Moy qui n'ay demangeaison d'escrire, &c. Mais vn zele raisonnable, &c. *P. 5. l. 16.* Si cét homme n'auoit eu vn pru-

rit tres pressant d'escrire, & plus que n'auoit son pere de haster l'impression de la Gazette, que ses Crieurs heurtans les Samedis en son Bureau, demandoient, il ne se seroit exposé à la censure de tout le monde, (ainsi qu'il a fait) s'il en est creu, il a esté porté à escrire par vn *zele raisonnable*, mais ie suis certain que le Lecteur hors interest, n'estimera point que le zele par lequel Monsieur Germain a esté engagé d'escrire, se trouue indiscret comme ce calomniateur le declare, puisque son dessein est charitable pour desabuser les simples entraisnés dans cette faction, & iugera son stile plus docte & iudicieux que celuy de ce detracteur.

1. Part. p. 5. l. 28. *Ils trauaillent auec plus d'assiduité que vous, &c.* Ce traict de vanité est accompagné de mensonge, puisque vostre Antimoine est vn abbregé des longues sciences, lequel vous employez en toutes rencontres sans indications, escriuant qu'il n'est besoin pour le

L. 12. dõner d'auoir esgard *aux coctiõs des humeurs* p. 258. Mais quel auantage, ou vanité cét Escriuain pretend il rẽporter de ce trauail qu'il dit employer à la recherche, choix & preparation de cette chetiue drogue? Elle est trop commune, à ce que sa recherche vous soit penible, non plus que son choix, puisque vous n'auez remarqué qu'il y aye autre distinction qu'elle est masle ou femelle p. 23. La preparation pour vostre foie d'Antimoine, auquel seul vous vous determinez, est la moins laborieuse que d'aucun autre remede: De ces remarques on peut conclure combien vos vanitez sont mal fondées, de vouloir retirer

auantage de ce qui merite blasme, de vous estre reduit à ce faux saffran, mesprisant les bõs & salutaires remedes approuués & vsités par les vrais Medecins: Ie mettray icy en auant la comparaison, que vous auez proposée p. 231. entre nostre *Catholicum*, *& vostre Catholicum mineral*, celuy cy est tost appresté, sans grand frais, & preparation longue, ainsi qu'en celuy-là que vous mesprisez, pour ces raisons & pour sa couleur; l'auouë que vostre vin mineralisé s'aualle aisement, mais l'action en est violente, & la sortie funeste.

Ils sçauent faire agir leurs remedes, &c. Le Lecteur remarquera que ce ieune homme plein de vent, met icy distinction entre *l'industrie & l'intelligence*, suiuant lesquelles ils *les sçauent faire agir*; i'estime qu'il met l'industrie en la preparation ou façon de bailler son Antimoine en vin, ou autre saulce par la bouche ou par le nez: Nous ne contestons point auec vos Antimoniaux touchant cette industrie, puisque nous renonçons à tel vsage: Mais ie suis en doute si vous agissez auec plus d'intelligence, laquelle consiste à bien reconnoistre la maladie, ses causes, la nature du malade, suiuant quoy nous prenons nos indications, desquelles vous ne faites aucun cas, accordant cette drogue à tout malade, & en tout temps. P.6.l.3.

Les ombrages que vous font, &c. La vanité de ce personnage le porte à s'estimer auoir vn si haut merite qu'on luy en porte de l'enuie, mais ie l'asseures en verité, que abhorrant son party, on ne luy porte enuie, ny à ses associez, qui en toutes rencontres vantent P.7.l.1.

la fertilité de leurs champs: Mais nous plaignons la Faculté d'auoir telles viperes dans son sein, que vous vous faites reconnoistre dans cette Satyre; & disons hautement, que la plus grande partie de vos certificateurs, nous font plus de pitié que d'enuie: & qu'ils ont si peu de lumiere, & si peu éclatante qu'ils ne nous ébloüissent les yeux, ie ne peux parler comme vous, que *leur lumiere nous porte ombrages,* puis que celle-là chasse ceux-cy.

P. 9. l. 7. *Ils manient iournellement ce mineral, &c.* Si nous n'auions plus serieusement examiné la malice de cette drogue, & remarqué ses mauuais effects que vous, nous aurions pris party dans vostre secte, & aurions vsé de l'Antimoine, lequel (si on adjouste L. 23. foy à vos bourdes) rend *Illustres nos Collegues*; Ie vous demandes en conscience, si parlant dans ces termes vous ne vous mocquez pas du plus grand nombre de vos Certificateurs, lesquels on auroit tort de reprimender rudement, comme vous escriuez, les reprimandes & chastimens sont deubs & appartiennent à ceux d'entre-eux qui ont esprit, mais qui se laissent conduire par *le maling.*

P. 11. l. 4. *A l'exemple de ces grands arbres, &c.* Vostre Secte est trop nouuelle pour que sa reputation aye de profondes racines pour subsister vn long temps, ce L. 8. *lierre de Jonas* (duquel vous escriuez) est la naïfue representation de sa decadence ainsi que de sa naissance, laquelle on doit attendre en bref, sur ce que vous reconnoissez marcher à tastons dans des *tene-* L. 19. *bres plus espaisses que celles d'Ægypte.*

Ie feray prendre l'essor à ma plume, &c. Vostre plu- *P.14.l.28*
me est d'vn Oyson ; or il n'appartient qu'aux oyseaux de haute volerie de prendre l'essor, c'est à dire, s'éleuer tellement dans les nüées que les Faulconniers les croyent perdus, vous au contraire pensant vous éleuer par vos vanitez vous vous rendez rempant & tres-raualllé par vos médisances contre nos Anciens & leur methode.

Comparez les chetifs effects auec les hautes executions, *P.15.l.10.*
&c. Mais pourquoy chetifs? d'autant qu'ils ne tuënt comme vostre Antimoine, ce sont ses *hautes executions*, quoy qu'il soit conduit par vos mains prudentes, qu'on dira plus veritablement *temeraires* qu'*heureusement*, ainsi qu'auez écrit en la page precedentes.

Le Medecin iudicieux doit estudier les momens, &c. Ces *P.16.l.3.*
bailleurs d'Antimoine *iudicieux* (*si diis placet*) n'estudient autres momens que ceux dans lesquels ils peuuent s'introduire chez les malades des Docteurs de la Faculté, lesquels ils blasment & décrient à raison qu'ils emploient des remedes vulgaires, & neantmoins *le Maistre de l'Art souuent* n'en emploie point d'autres, comme il remarque luy mesme en cette page ; de là il void que sa vanité est mal-fondée en la recommendation de ce vin emeticque, dont il *L.28.*
pretend authoriser l'vsage : Iugez de la presomption de cette jeune barbe, mais tant s'en faut qu'il vaille l'authoriser, ses experiences le décreditent, & son raisonnement foible le descrie.

Nous auons assez d'autres pieces iustificatiues, &c. Il *P.21.l.20.*

est semblable à son *renard* d'escrit en la page 40. lequel en son besoin ne trouua vne seule finesse de plusieurs dont il s'estoit vanté ; ainsi de plusieurs pieces justificatiues il n'en produit qu'vne, *Si Hippocrate l'auoit jugé venin il ne l'auroit employé ;* Ie responds que pour l'auoir reconnu & iugé tel il ne s'en est seruy ; car d'apporter icy le Tetragone, c'est vne pure badinerie, on y a respondu cy-deuant.

P.24.l.17. *Ces bonnes gens du temps passé, &c.* Cét Autheur passe au delà de la vanité, mesprisant de la sorte Dioscoride & Galien, voulant persuader qu'il a plus de lumiere qu'ils n'en ont eu, parce qu'ils n'ont veu (dit-il) que *quelques brillans de l'Antimoine ;* Mais cét Autheur au lieu d'auoir découuert quelques brillans, il a esté enfumé de telle sorte qu'il a perdu le sens commun, lors qu'il écrit que *la connoissance des curieuses preparations de l'Antimoine estoit reseruée en ce siecle ;* mais quelle curieuse preparation est requise pour faire ce vin antimonié.

P.40.l.17 *Les Medecins, &c. ont l'auantage, &c.* Nous vous accordons, & à vos associez cét auantage, que par vne seule prise de cette drogue les cloches sonnent plus qu'ils ne feroient par plusieurs des remedes pris de l'ancienne Pharmacie, que vous mesprisez pour ce sujet.

P.41.l.18. *C'est vn coup de Maistre de bailler l'Antimoine si iustement, &c.* Souuent cét Autheur se vante dans ce Volume de faire des *coups de Maistre*, mais en ce rencontre il ne pourra faire qu'vn coup d'estourdy, pensant (comme il le dit) n'attaquer par ce *puissant*

remede que la maladie, puis qu'il n'agit auec choix: quoy qu'il se publie estre *fort adret*, ie ne seray porté à le croire & à le suiure, que luy ou autre n'ayent fait part au public des reigles suiuant lesquelles ils sont *adrets* à bailler cette drogue si *justement* qu'il l'a promis. L. 23.

En comparaison de plusieurs qui en sont soulagez, &c. Il n'y en a que peu de ceux qui ont pris de l'Antimoine qui s'en soient plaints, pour auoir perdu la parole auec l'ame Il continuë en cette page de vanter ses hautes proüesses, d'estre employé aux *occasions importantes*, & qu'il luy arriue *rarement de ne point reüssir*. C'est sans doubte qu'il reüssit tüant ou blessant, puis qu'il est destiné de sa nature à mal faire. P.65. L.4.

Les grands succez que les Medecins plus clair-voyans, &c. S'ils estoient tels que vous les qualifiez, & non aueuglez par ces fumées, ils feroient reflexion sur les mal-heureux succés de cette drogue, ils s'en abstiendroient, pour emploier les remedes qui peuuent commodément deliurer la nature des *humeurs qui l'oppriment*, comme vous escriuez en la fin de cette page. P.75.l.20

Ceux qui se trouuent auoir plus de souplesse, &c. Nous ne contestons point auec vos Cabalistes touchant les tours de *soupplesse*, nous procedons ingenuëment, & auons en horreur vos façons d'agir, quoy que vous ayez assez de presomption interpretant vostre *soupplesse*, pour plus *intelligens & iudicieux*. Ie m'en rapporte à vous mesme, lors que vostre esprit sera vn peu debarrassé des fumées de vostre venin, si P.79.l.12. L.14.

vous & vn quarteron de vos Antimoniaux valent vn Riolan, vn Moreau, vn Brayer, vn Blondel, & vn le Compte, &c. qui ont l'esprit de *discernement* mieux que vos enfumez.

L.14.

P.102.l.12 *Il me semble auoir manifesté son innocence, &c.* Il vous *semble* persuadé par vostre vanité: mais ie m'en rapporte au iugement des personnes sans passion, qui reconnoistront que vous auez découuert sa plus grande malice & la vostre par vn mesme, en calomniant, mentant, &c.

P.131.l.8. *C'est entre les mains des experts, &c.* Cét homme dispose de son Antimoine en Souuerain, le mettant en telles mains qu'il luy plaist, il l'auoit mis és mains de ses *aduersaires*, pag. 102. & icy il le met entre les *mains des experts;* Qui & quels sont-ils? Ceux qu'il a qualifiez ses aduersaires, ne sont point à son sens *experts*: Il n'est non plus croyable en cecy, que lors qu'il dit, par sa vanité ordinaire, auoir *deueloppé les diuerses substances antimonialles;* si ainsi estoit, pourquoy laisser le reste & n'estimer que son saffran? En verité il fera passer auec soy tous ces illustres, celebres, judicieux Antimoniaux pour saffraniers.

L.10.

P.153.l.12. *Repliques capables de leur fermer la bouche, &c.* Tant s'en faut qu'elles *ferment la bouche*, elles sont telles qu'on est forcé de l'ouurir pour en rire. Il adjouste par vanité que ce mineral n'a esté *intimement reconnu*, manque *d'vsage*, qu'*en ces derniers temps*: Au contraire on a de tout temps refuy son vsage par la connoissance de sa malice.

L.28.

P.162.l.4. *Mais ce qui ne souffre point de replique, &c.* De vray

ce que

ce que vous auancez auec ſi peu de raiſon ne *merite replique*, il faut neantmoins ſelon le conſeil du Sage vous reſpondre, afin que (vous flattant dans voſtre preſomption) vous ne vous croyez ſage.

Ie n'ay plus que ce dernier argument pour les ramener, &c. Si vous n'auez rien plus preſſant que ce foible jargon, pour *ramener au bon chemin* ceux que vous pretendez s'en eſtre *égarez*, vous y perdrez voſtre temps: mais ie vous demande ſi nous auons ſorty de la Methode vraye & enſeignée par noſtre mere la Faculté? vous reconnoiſſez que non, nous ayant blaſmez de reſter dans cette routine; comment donc nous accuſer d'eſtre *égarez du chemin*? Ce ſont vos Antimoniaux qui en ont ſorty du bon; Ie ne dis pas vous, Maiſtre Euſebe, qui auez pris dans le Bureau d'Addreſſe les maximes que vous eſtalez ſi mal, leſquelles ne peuuent nous deſtourner du bon chemin pour fouruoyer, & nous égarer auec vous. P. 168. l. 11.

Eſtant iudicieuſement diſpenſé par les mains prudentes, &c. Ie ne doute point que vous n'eſtimiez les voſtres telles, & deſiriez qu'on les croye de cette conduite; mais ſi on entreprend de raconter les merueilles qu'elles operent, on détrompera ceux qui ſeroient dans cette croyance, & apprendront qu'on vous donne plus de blaſmes & reproches que *d'applaudiſſemens*, comme vous écriuez en cette page: Vous meſme vous auoüez qu'il n'eſt reconnu ſi bien faiſant, puis que vous dites auoir *deſia ſuffiſamment éludé les accuſations;* vous taſchez ſouuent d'éluder les objections qu'on vous fait, au lieu d'y reſpondre à propos. P.175. l.. L. 27.

P.177.l.2. *L'experience le confirme si nettement, &c.* Ie ne peux me laisser persuader à vos experiences, non plus qu'à vos foibles raisonnemens ; tout ce qui est auancé de vostre part est tres-suspect, & ainsi ie n'y adjousteray foy, ne voulant experimenter cette drogue pour essayer si vous auez enoncé verité.

2. Part. p. 188. l. 1. & 5. *Triompher de ceux mesmes, &c.* Ils *luy doiuent reparation, &c.* Si on se donne la peine d'examiner les effects de l'Antimoine, ie me persuades qu'on le trouuera également triomphant sur les *maladies indomptables*, que sur ceux qui ont *essayé de le perdre*; ils luy feront *reparation* estans conduits captifs en ce triomphe. Vous reconnoistrez, Maistre Eusebe, que la reparation ainsi que ce triomphe seront imaginaires, puis qu'en vostre premiere Partie vous n'auez iustifié ce criminel, qu'au contraire de l'auoir *disculpé* comme vous parlez en la page 191. vous l'auez fait reconnoistre plus coupable.

P.204. l. 3. *Mais ils le sont auec plus de prudence, &c.* Cét Escriuain bouffi de vanité repete si souuent sa *prudence*, que ie consens qu'on le nomme *Monsieur Prudent*.

L.6. Lors qu'il louë les *Medecins posterieurs*, i'en demeurerois d'accord, s'il les disoit s'estimans Medecins : car les vrais Medecins ont creu & croyent que l'Antimoine approche du poison, s'il ne l'est veritablemẽt, dequoy ie ne doute nullemẽt; ils y reconnoissent des malignes qualitez que vous appellez vertus. Vous continuez à publier vos vanitez, écriuant que vous *encherissez sur vos predecesseurs par la découuerte de quantité de remedes*: Afin qu'on adjouste foy à vos paroles ie vous inui-

te à nous declarer quels ils sont : mais on croit que si vous en auiez découuert aucuns par vos soins, le vent de vostre vanité les auroit mis en euidence, Vous vantez seulement la connoissance des grandes vertus de *l'Antimoine, que ce siecle approuue, qui ne l'auoit peu en celuy de nos predecesseurs.* On s'estonne que vous en parliez de la sorte, puis que vous n'auez que vostre vin euenté, que mal à propos vous dites noueau, puis qu'il estoit en vsage auant que vous fussiez au monde.

Il est maintenant au pouuoir des plus sçauans & consçientieux, &c. La responsе est courte, asseurant que vous énoncez vne fausseté tres-signalée, ny vous ny vos Cabalistes estans reconnus tels que vous vous declarez,& ne meritez tels eloges ou tiltres d'honneur. *P. 205. l. 26.*

Ils sont aussi peu capables de tromper que de l'estre, &c. A vostre conte ils sont capables de l'vn & de l'autre, puis qu'ils ont esté trompez prenant vn poison pour vn remede, par vostre consequence ils tromperont franchement presentans vn scorpion pour vn œuf. *P. 217. l. 9.*

Les lumieres qu'on a euës depuis, &c. L'Antimoine mis à la carbonnade a donné plus de fumées que de lumieres, ce qui a tellement estourdy ceux que vous dites *iudicieux*, que la plus grande partie d'iceux en a perdu le sens commun. *P. 220. l. 25.*

Ils luy contestent ses vertus, que les plus éclairez, &c. Ie le vous repete que cette fumeuse & funeste drogue donne dauantage d'obscurité que de clarté, nous n'ignorons point ses pernitieuses qualitez, *P. 225. l. 27.*

que vous appellez vertus, non plus que les mauuais effects que vous luy faites produire souuent, & voila les subjets qui nous obligent à la fuir & condamner.

P.225.l.1. *Ils n'ont pas assez d'industrie pour manier adretement, &c.* Ny vous ny vos associez n'employez autre *industrie*, que de puissamment habler pour vanter vostre drogue, à laquelle vous dites faire *pousser d'excellens fruicts*, qui ne sont autres que poires d'angoisses.

P.234.& 235. *Il vante sa drogue pour guarir vlceres & tumeurs, &c.* Il en promet plus qu'il ne pourra reüssir. Lisez ces deux pages.

P.281.l.7 *Ils encherissent par l'accroissement de leur domaine, &c.* Il veut qu'on aye croyance que ces Antimoniaux ont ainsi que les Arabes, qu'il dit auoir *adiousté casse & sené, &c.* de mesme fort enrichy la matiere medicinale par les preparations nouuelles qu'il se vante
L.18. d'auoir *faites sur ce mineral:* Allés Messieurs *les Modernes*, vous n'auez rien proposé qui n'aye esté trouué plus d'vn siecle auant que vous soyez venu faire esclater vos bourdes & vanitez.

P.285.l.10. *Ces Medecins genereux ont des foudres & des palmes, &c.* Trop souuent on apperçoit les effets de vos *foudres*, qui tuent & assomment; mais pour des *palmes*, vous n'en meritez, ny vous n'en pouuez donner.

P.292.l.16. *Il guarit presqu'en vn instant les maladies incurables, &c.* A qui ont elles paru telles? Si à vous, ce n'est point pour vous faire reconnoistre iudicieux; car ce n'est en faire vn bon vsage, comme vous prenez vanité de l'employer.

Estant reglé par vne teste iudicieuse, &c. Vous pretendez que la vostre soit estimée telle, mais i'ose auancer cette verité, qu'vne *teste iudicieuse* ne s'en seruira iamais, pour les grands maux qui en naissent. P.306. l.9

Ce mineral donné à 4. ou 5. grains est plus effectif, &c. C'est trop vanter vne drogue tant inegalle en ses effects, ainsi que vous auez escrit aillieurs, s'il pouuoit parler il vous desauoüeroit asseurement de le mettre en vne estime qu'il ne merita iamais. P. 316. l. 28.

La iudicieuse dispensation de l'Antimoine est difficile, &c. Il commence à mettre de l'eau en son vin, & parler auec moins d'audace que cy-deuant; mais on reconnoist que ce n'est à autre dessein que pour en tirer plus grande vanité, *escriuant qu'à moins d'exceller au dessus du commun, &c.* Or il pretend encore *faire vn coup de Maistre*, & ne *faire rien à contre sens*: S'il ne fait rien en la dispensation de cette drogue à contre sens, il faut entendre le sien entierement peruerty, enyvré qu'il est d'vne bonne opinion de soy-mesme; mais il agit directement contre la raison, suiuant laquelle on ne mettra ce vin enuenimé en vsage. P.373. l.3.

CHAPITRE IV.

Des Flateries.

LA flaterie a de tout temps esté rejettée par les esprits solides & genereux, lesquels ont plus estimé vn serieux aduertissement, pour corriger quelque defaut, que d'entendre des acclamations, approbations & loüanges d'aucunes actions, lesquelles ne seroient entierement vertueuses & dignes d'éloges si hauts, & souuent trop affectés. Le Liure de Monsieur Eusebe est blamé pour plusieurs manquemens, entre lesquels celuy qu'on remarque en ses flateries & discours adulatoires n'est le moindre, le Lecteur en iugera par ce qui en est remarqué dans ce Chapitre.

L'Epistre dedicatoire à Monsieur Guenault est vne continuelle & fade flaterie, entremeslée de mensonge, lors qu'il dit qu'il l'a employé depuis quarante ans, s'il aduance cela sans s'estre informé de luy, on luy pardõne comme à vn menteur, que s'il l'auoit sçeu depuis, quand il l'a mis en vsage, il ne luy auroit accordé vn temps si long: I'en peux parler auec plus de connoissance que cét Autheur, ayant eu conuersation auec Monsieur Guenault tres-frequente & familiere, depuis quarante-deux ans que nous fusmes ensemble admis au Bacalaureat, mais plus particuliere depuis qu'il reuint en cette ville pratiquer

la Medecine auec nous, s'estant retiré d'aupres feu Monsieur le Prince de Condé, auec lequel il auoit esté douze ou quinze ans dans les armées. Or depuis son retour nous eusmes grande hantise & familiarité, nous rencontrans en visite chez nos malades souuent, plusieurs fois tous les iours, là où i'ay toûjours estimé sa sagesse, & prudente conduite, asseurant & protestant ne luy auoir durant plusieurs années entendu nous parler, ny proposer l'Antimoine, & ie crois qu'il ne l'a employé, que depuis auoir approché le feu sieur Vaultier: Mais ce n'est loüer Monsieur Guenault de le faire Autheur de l'esclat de cette drogue, puis qu'elle est blasmée de plusieurs, & qu'il n'a suiuy le sentiment de la Faculté, de laquelle elle auoit esté condamnée, s'il a donné l'esclat à l'Antimoine, ç'a esté en rabaissant celuy de la Faculté nostre mere commune.

Non content de calomnier ses illustres confreres, &c. Le dessein de Monsieur Germain, n'a esté de calomnier ses Confreres, mais disant la verité si aucuns sont atteints des deffauts & vices qu'il reprend & blasme à iuste titre, pour s'escarter de la pratique de la vraye & ancienne Medecine, qu'ils s'en prennent à eux mesmes. Or ie maintiens que c'est mal à propos & iniustement qu'il qualifie ces donneurs d'Antimoine *illustres Confreres, qui soustiennẽt l'honneur de la Compagnie*, puis qu'ils la ruinent par leur nouueauté, employant tres-mal cette drogue pernicieuse, & comme telle condamnée par la Faculté. *P. 2. de l'aduis au Lecteur l. 25.*

Voicy ce qu'en pensent 61. de ces celebres Docteurs, &c. *P. 6. de cét aduis l. 10.*

Si ces Docteurs passent tous pour *celebres*, ie demande en quoy (flateur à gage) la plus part n'ont autre chose qui les rende recommandables que le titre de Docteur de Paris, duquel ils se rendent indignes, ne se ressouuenans du serment qu'on fait passant Docteur, estans deserteurs de la vraye & ancienne Medecine.

P. 3. de la I. Partie l. 7. *Aussi ces grands hommes au lieu de s'en formaliser, &c.* S'ils estoient *grands hommes* & grands Medecins, ils ne seroient attachez à ce party, cét Escriuain les declare tels pour leur grand employ, veritablement la plus grande partie n'ayant aucun employ, sont fort mal qualifiés *grands hommes.*

P. 6. l. 14. *Donnant de l'estime à ceux qui, &c. donnent vne moisson dorée. &c.* Ceux que vous loüez & flattez de faire bien valoir l'Antimoine, ne sont autres que ceux qui luy donnent recommandation & estime contre leur conscience, le preferant aux bons, anciens & salutaires remedes, & ce afin de recueillir vne *moisson dorée*, plus ample que celle des bons & prudens Medecins.

P. eadem l. 19. *Ils en traitent plus grand nombre, & en guarissent dauantage, &c.* C'est se flater beaucoup, disant qu'ils en traittent plus, soit ainsi; mais qu'ils en gerissent dauantage, il n'est veritable, d'autant qu'il en meurt la plus grande partie.

L. 25. *Ialoux de l'auantage de vos Confreres pour la fertilité de leurs champs, &c.* Voila vne flaterie d'escrire que la fertilité de vos champs nous font *ialoux*, il n'y a sujet de jalousie, mais de commiseration de voir que

la

la plus part de ce nombre de *celebres* Medecins, ainsi que les appellez, n'est riche en biens, ny en estime & honneur, ny en gloire, elle est si peu esclatante, que *nostre supplice ne s'y trouue*, comme vous escriuez.

Le sage Medecin le rend salutaire, &c. Le Medecin sage ne s'en seruira, puis qu'il est perilleux de soy, n'ayant besoin de la conduite du Medecin, pour faire que de hazardeux il deuienne salutaire, prenant les occasions de s'en seruir à propos, & d'arrester sa violence. Si ces celebres Medecins & grands hommes, autant ambitieux d'honneur, qu'ils sont auares, auoient & sçauoient quelque methode pour arrester cette violence, & prendre les occasions, ils ne l'auroient peu celer pour en tirer gloire, afin d'accroistre nostre supplice. P.15.l.25.

Auec la mesme candeur que ie desire de vous, &c. Mis en vsage par Medecins intelligens, &c. Vostre candeur est de calomnier & tout mespriser, & enfin de menacer ceux qui oseront vous aduertir de vos esgaremens, & ces Medecins intelligens, tels comme s'estiment vos Cabalistes, les mal traiter, p. 377. P. 50 l.1. L. 4.

Monsieur Chartier sçauant Docteur, &c. Par l'ouurage on connoist l'ouurier, quelle science & doctrine remarquez vous en cét homme, pour auoir escrit des receptes? P.53.l.23.

Ceux qui ont cét esprit de discernement, &c. Parlez franchement, l'auez vous iamais refusé à aucun, disant, que ne l'auez *administré iamais qu'à bonne enseigne*, ie dis de *la Croix & luminaire*, on vous en a cotté des exemples. P. 79.l. 21.

P. 130. l. 7. *Par le ſage Medecin, qui fait choix iudicieux, &c.* Ie me rapporte aux non interreſſez qui liront voſtre Liure, ſi vous y ſerez reconnu ſage ; & comment vn choix iudicieux lors qu'on eſt determiné à vn ſeul: Or vous eſtes tellement enyvré de voſtre vin, que vous laiſſez le reſte des remedes, que vous fournit cette *boëte de pandore l'Antimoine*, & condamnez les remedes vulgaires, où ſera donc ce choix iudicieux?

P. 169. l. 15. 184. l. 22. L. 9. *Il traite ces plus fameux Medecins d'ignorants, &c.* Cét Eſcriuain eſt de ce nombre, auec beaucoup de ieunes gens, leſquels, ſi on le croit, paſſeront pour les plus fameux, & pour les plus honneſtes gens de noſtre Corps, p. 185.

P. 193. de la 2. Partie l. 14. *Cette ſage aſſemblée des plus iudicieux, &c.* On vous denie que les ſages & iudicieux de noſtre Compagnie en ſoient demeurez d'accord, non plus qu'à preſent.

P. 201. & P. 202. *Ce digne Doyen dont la capacité & integrité, &c.* I'auois touſiours fort eſtimé Monſieur de S. Iacques, & outre ces qualitez que vous luy donnez, par ſa pieté ; neantmoins i'ay eu peine de le deffendre contre ceux qui le ſoubçonnent, ayant exactement leu & examiné ſon Doyenné dedans le meſme Regiſtre où eſt inſeré le mien.

P. 204. l. 3 *Ils le font auec plus de prudence, &c.* Si vous entendez par ce mot de *prudence*, la ſouppleſſe par laquelle vous auez loüé ailleurs ces Antimoniaux, *concedo, aliàs nego.*

P. 216. l. 28. *C'eſt mettre en compromis l'honneur de tous ces grands hommes, &c.* Ie donnes aduis au Lecteur, que cét

Autheur veut seduire, que tous ceux de la Compagnie ne sont de son sentiment, ce qu'il declare, sans y penser, mais auec flaterie contre verité, que la *plus saine partie y a conclu*, *&c.* Si cét Escriuain (qui se vante des tours de souplesse) veut par la plus saine partie interpreter les plus sains de corps, il pourra se sauuer, puis que ieunes gens suiuirent l'insinuation du Doyen, & non les autres plus sains d'esprit, & plus sages, qui n'ont iamais approuué cette drogue, & encor moins de ce qu'on l'a mis dans le Codex. P.217.l.1.

La meilleure & plus iudicieuse partie de la Faculté, *&c.* Par tels eloges (où vous auez part) vous preconisez vos Approbateurs, qui sont interessez, & ainsi diront ce qu'on desirera pour donner estime à vostre drogue. P. 222.l. 10.

L'Antimoine produit de grands & extraordinaires effets, *&c.* L'on les doit dire & reconnoistre tels, puis qu'il met fin à toutes les plaintes, en tuant assez prestement. P.284.l.7

L'experience continuelle de ces grands hommes, *&c.* Il y a plus de la moitié de ceux que vous pretendez faire passer pour grands hommes, lesquels (sans leur bailler la gesne) confesseront n'auoir telles experiences, que vous leur attribuez faussement : mais si ceux qui s'en seruent trop frequemment veulent dire verité, que vous appellez vos plus fameux praticiens en cette page, & declarer les mauuais effets, & pernitieuses suites de cette drogue, ils rabatront en conscience ce que vous recommandez auec trop de chaleur, & d'empressement. P. 356.l. 20. L.13.

P.360.l.2 *Pourueu qu'il soit employé auec vn esprit de discernement, &c.* Si vous & vos Associez procediez auec tel esprit, vous changeriez de game, & abjureriez vostre nouuelle methode.

P. 377. *Plus fameux Medecins de la Compagnie, &c.* Quoy que cét Escriuain sçache bien que tels titres ne leur sont deus, il les repete si souuent, qu'il croira qu'ils sont veritables, ce que plusieurs ne receuront, se connoissans esloignez de ces aduantages qu'il a encore escrits en la derniere page de son Liure, le desauouëront de ce qu'il les qualifie *Panegyristes de l'Antimoine*, car si forcez par des importunitez violentes, ils ont donné leurs seings, declarans qu'ils ne l'ont reconnu chargé de venenosité, ils n'ont encor donné ces Panegyriques par escrit, non plus qu'approuué ce Volume Satyrique, quoy que cauteleusement cét Escriuain aye apposé leurs noms au commancement d'iceluy.

P.386.l. penult.

CHAPITRE V.

Des Gausseries.

LEs esprits raillards qui se plaisent à dire de bons mots par gausserie sont blasmez, & principalement lors qu'ils le font en choses serieuses, ainsi qu'est la Medecine, cét Autheur en a parsemé son Libelle, dans lequel i'ay leu ce que ie vous en represente icy briefuement.

La pratique de l'emeticque ne leur estoit familiere, &c. *P.2. l.19.* Dieu soit loüé, ce n'est la moindre vertu de ne se familiariser auec les vices, ces autres Medecins ont en horreur vostre demy poison, duquel ils refuyent la familiarité, qui a esté funeste à vostre *docte & pieux* *L.28.* *Cornuty*, p.2.

Jl a eu dessein de nous estourdir, &c. Ie ne peux me *P. 3. de l'aduis au Lecteur l.13.* persuader cela, mais il vous aura reconnu tels, pour estre enyvrez de vostre vin Antimonié, & ainsi vous ne pourrez *parer à ses coups*, comme vous escriuez encor en voulant gausser, l. *eadem.*

On n'en fait pas tant aualer aux criminels, &c. Froide gausserie, & grande simplicité à cét Escriuain, de *P.4. de cet aduis l.19.* croire que Monsieur Germain aye beu en vn quart d'heure *seize peintes*, qu'on auroit forcé vn criminel en la question d'aualer promptement, & en aussi peu de temps: Or il le suppose, sauf *l'erreur du calcul*, & continuant cette gausserie il ne croit point

qu'vn malade ſoit ſi alteré apres deux purgations, i'en demeurerois preſque d'accord s'il auoit pris autre purgation que ce venin. Sans iniurier voſtre vin, il ſe trouue tel en fievre ardente comme eſtoit celle de Monſieur Germain.

P. 5. l. 10. *L'Antimoine a fait miracle, gueriſſant deux incurrables*, *&c.* Cét Autheur & ſes complices ayans arraché cette drogue des mains des Charlatans, ainſi qu'il dit, ils ont retenu leurs artifices, faiſant paſſer (deuant les ignorans) pour *incurables*, ceux qui prennent ſouuent des mains de leurs Compagnons, s'ils auoient continué l'vſage des remedes ordinaires, qu'ils diſent vulgaires.

P. eadem l. 15. *Ie doute s'il euſt eſté plus expedient de demeurer muets*, *&c.* A moins que d'auoir perdu le ſens commun, cét Autheur ne doit point douter qu'il luy euſt eſté plus expedient, & plus auantageux de s'abſtenir d'eſcrire ce libelle, lequel luy fait perdre l'eſtime qu'aucuns auoient conceuë de luy.

P. 6. l. 22. *Le reſte pour quelques conſiderations n'a voulu ſe declarer*, *&c.* Ils n'ont eu autre retenuë que leur conſcience, ayant reconnu la malice de cette drogue; s'il y a autres conſiderations, c'eſt qu'ils auroient honte de ſe voir du nombre de vos approbateurs, ce que pluſieurs ont refuſé.

P. 1. de la premiere partie l. 13 *Je voudrois bien n'y employer rien qui pût déplaire aux Lecteurs*, *&c.* Ses Lecteurs ſeront principalement les Docteurs de l'vn & de l'autre party, deſquels il a eſcrit en la page ſuiuante: Or eſcriuant ce libelle, il a voulu plaire aux Antimoniaux, & deſplaire aux

Orthodoxes, & ainsi on voit qu'il a voulu gausser escriuant cecy: Or disant en la page 2. l. 24. que c'est vn *coup de Maistre* de n'irriter ceux qui sont contre l'Antimoine, il ne desire donc passer pour Maistre, puis qu'on reconnoist qu'il n'a escrit ce Volume qu'à dessein d'injurier les Orthodoxes, lesquels sont si vertueux qui ne seront *irritez* de ce qu'il escrit pour les fascher. P.2.l.24.

Vin empoisonné, venin mortel, &c. Vous pretendez faire rire, disant, les doüaires de ce vin, & tourner en raillerie cette verité, car tant s'en faut que vos *preparations le despoüillent de ses* mauuaises qualitez, elles aiguisent les dents de ce serpent. P.4.l.2.

Le bon homme Orthodoxe, &c. Pensant railler vous dittes vray, car il est tres bon, & homme de bien, declarant tres-nettement ses sentimens en vray Medecin, & n'atendez point qu'on parle de vous de la sorte, apres qu'on aura leu vostre escrit. P. 21. l. vlt.

En verité bon homme, ce fade narré n'a ny sel ny saulce, &c. Ie ne me rends point caution des discours qu'vn Orthodoxe aura auancés, que vous raillez froidement; mais il sera plutost creu en mentant, que vous disant vray. P.63.l.2.

L'Antimoine est vn present venin, violent poison, &c. Vous croyez railler escriuant cela, mais il est tel veritablement & reellement. P. 80.

Ce vin n'est plus nouueau, il a eu loisir de cuuer, &c. Il seroit à souhaiter qu'il cuuast tellement, qu'il perdist ses qualitez & substances mal-faisantes. P.148.l.9

Nous ne renonçons point au vin de Cos goustant l'emeti- P.151.l.14.

que, &c. Celuy-cy fait renoncer à celuy-là, ostant l'appetit d'en boire auec la vie; l'vn & l'autre est bon en cette mesme page; l'vn pour *reparer les esprits*, l'autre pour les ruiner.

P. 183. l. 28. *Ie les laisse à table composer ce different, &c.* Vous auez raison de vous en rapporter à eux, ils s'acquiteront mieux que vous de resoudre les difficultez de Medecine.

P. 231. l. 26 *Encor que le Catholicon aye esté dispensé par les quatres* Nicolas, il ne va du pair *auec l'Antimoine, &c.* Ie vous asseures qu'il n'est point assez ambitieux pour luy contester le pas, parce qu'il n'en fait point tant passer le pas que cette puissante drogue, *nec est quod comparetur ei.*

CHA-

CHAPITRE VI.

Des Contradictions.

IL n'y a marque plus asseurée de la bonne trempe & solidité de l'esprit d'vn Escriuain, ny meilleur moyen de donner estime, & croyance à son ouurage, que de le voir narrer les choses naïfuement d'vn stile esgal & veritable, qui ne se contredise en rien, dautant que les contradictions sont preuues d'vn esprit inconstant, lequel n'estant d'accort auec soy-mesme, ne pourra s'acquerir credit & croyance en l'esprit de ceux qui le liront, lesquels auront raison de se deffier qu'il contienne verité : Sur ce raisonnement ie demanderois à cét Escriuain quelle satisfaction il espere remporter d'auoir mis ce libelle à iour, farcy de plusieurs contradictions, que i'exposeray dans la mesme suite qu'il les a proposées.

L'Antimoine est la main droite des Dieux, &c. Ie mets la contradiction en l'effet, car ce titre d'honneur, *de main des Dieux*, est iniurieusement attribué à ce venin mal-faisant, elles estant tousiours bien-faisantes, or nuisible & vtile emportent opposition. *P. 6. l. 3. de l'aduis au Lecteur.*

Ils se sont contentés d'vn mespris, &c. Depuis ayant iugé qu'il seroit honteux de se taire, &c. Vous reconnoissez en ces vacillemens de resolution quelque contradiction ; & parce qu'il escrit en suite qu'il a entrepris cette commission d'escrire, les autres, à rai- *P. 3. l. 10. de la premiere partie l. 21.*

son du grand employ qu'ils ont par l'Antimoine, n'ont eu loisir de le deffendre, & luy ayant esté iugé par le concert de Messieurs les Antimoniaux, auoir la plume mieux taillée & capable de bien escrire (en quoy ils ont esté trompez) & luy a mal reüssi, comme il l'auoit pressenty, que *s'il eust gardé le silence*, ayant mal remedié à la playe qu'on a faite *à leur honneur*.

L. 25. L. 28.

P. 17. l. 19. *Ils ont emprunté des foibles lumieres des Anciens, &c.* Cét homme ne rencontre occasion de mordre l'antiquité qu'il ne le fasse, mais si elles sont foibles, pourquoy les produisez vous pour paruenir à vne *intelligence parfaite de ce remede?* accordez vous.

P. 19. l. 28. *Il n'est point croyable que l'Antimoine soit vn plomb, &c.* Il parle à ce Chartier auquel il baille vn coup de foüet en passant, encore qu'il l'aye qualifié p. 53. grand personnage, accordez vos passages Maistre Eusebe, si vous voulez qu'on vous croye sage.

P. 21. l. 1. & l. 4. *On demeure d'accord, &c. Il y a grande apparence qu'il l'a employé, &c.* Il y a grande difference de demeurer d'accord d'vne verité de quelque chose, ou de la dire estre en apparence; & ainsi vous escriuez contradiction parlant de l'Antimoine, comme s'il auoit esté ordonné par Hippocrate.

P. 25. l. 17. *Il est moins malin apres la calcination, &c.* Contradiction entre l'effet & l'escrit; estant crud il n'estoit violent, ny par le vomissement, ny autrement, il n'acquiert qu'apres, & par l'action du feu cette violence, donc mensonge & contradiction.

P. 26. l. 23. *Les medicamens du commun sont plus seurs & innocens, &c.* Il appelle *medicamens du commun* tous autres qui

ne sont point de l'Antimoine, lequel il a nommé Catholicum mineral, beaucoup plus seur que le Catholicum vulgaire p. 231. accordés ces deux vostres passages : Mais pourquoy nous reprocher iusques aux iniures, que nous demeurons dans l'ancienne methode, puis que ses remedes sont *plus seurs & innocens ?* que les Antimoniaux ne sont qu'en l'arriere garde, selon les ordres que vous donnez, ainsi qu'vn autre Sergent de bataille, laissez nous donc *marcher en teste*, comme vous l'escriuez en ce mesme lieu. L. 25.

Les principes Chymicques ne sont differens de ceux d'Aristote, &c. Si vous auiez appris chez Aristote que c'est que principe, vous changeriez ce iargon : La forme est le principe des actions, puis que d'elle les qualitez actiues sont emanées : Or comment accorderez vous, que le sel que vous faites principe materiel, soit le principe de la vertu purgatiue, ainsi que les Chymistes les mieux sensez l'ont enseigné, & en font vne preuue tres-claire, qu'on vous enseignera lors que vous vous rendrez docile. P. 31. l. 14.

C'est à faux qu'on l'accuse d'estre veneneux, &c. S'il ne l'est, comment infecteroit il par ses fumées ceux qui trauaillent sur ce mineral ? pour quoy *ils se bandent le nez*, comme vous leur conseillez en cette page, vous accordez mal vos flutes pour estre escouté auec agreement. P. 36. l. 3. L. 13.

Vne seule prise d'Antimoine est plus effectiue que toute l'ancienne Pharmacie, &c. l'adiousteray foy à vostre énoncé, apres que vous aurez examiné & corrigé ce- P. 40. l. 20.

que vous auez escrit en vostre seconde Partie de la Colocynthe, la Scammonée, & l'Ellebore; car il y a quelque contradiction.

P.45. l.12. *La vraye marque de venin, c'est ne pouuoir estre changé en nostre nature, &c.* D'où ce Docteur prend il cette marque, si ie la prens pour antecedent d'vn Enthyméme, ie concluray, donc l'Antimoine est vn venin. Les *Dogmatiques & Paracelsites sont d'accord, &c.* L.22. Ils le sont, comme vous & moy le sommes touchant l'Antimoine, que ie maintiens *destructif de nostre nature*, comme vous escriuez en la page 46. l. 3.

P.49.l.17. *Il n'est pas mesme entierement exempt de malignité, &c.* Ie vous renuoye à ce que vous auez escrit en la p. 47. L.25. que ses parties, pour en abolir l'vsage, *le chargeoient de venenosité, &c.* Accordez ces lieux en la mesme page; il n'est seulement *veneneux en ce sens*, mais aussi L.27. *employé hors saison* : Helas! que vos Antimoniaux le rendent donc souuent veneneux pour l'employer de P.50.l.6. la sorte, & ne le mettent en vsage comme *ces Medecins intelligens qui sçauent le prattiquer auec prudence* : Si ainsi estoit ils deuroient en donner les reigles pour nous tirer d'erreur. Mais comment excuser ailleurs cette drogue qu'il escrit en cette page produire son effet, L.14. *auec autant d'effort que celuy des venins.*

P.51. l.3. *Il y a des venins absolument dits, & de medicamenteux, &c.* Telle distinction ne iustifie point l'Antimoine.

P.52.l.16. *Car de vouloir censer l'Antimoine franc poison, &c.* Donc il est poison aucunement, quoy que vous l'ayez tant haut loüé dans ce vostre Volume, pour ce seul point il est plutost declaré par vous-mesme conuaincu de cri-

me qu'il n'eſt iuſtifié : Et bien ie veux demeurer d'accord auec vous qu'il ne ſoit *poiſon malin, au degré qu'eſt l'Arſenic*, neantmoins nous ne l'accuſons point tellement contre iuſtice & raiſon, que nous en deuions eſtre condamnés en l'amende que vous nous faites ſubir par vos ſi frequentes iniures.

Galien & Dioſcoride luy attribuent des accidens funeſtes, &c. Cét Eſcriuain neantmoins cite Gal. p. 54. pour l'excuſer de malignité, & en cecy cét Apologiſte paroiſt autant manquer de memoire, que de iugement: S'il dit pour excuſe qu'il entend parler du Mercure, il ſera accuſé d'eſtre obſcur dans ſes eſcrits, puis que ce qu'il dit en cette page 59. n'eſt point moins relatif à l'Antimoine qu'au Mercure. P. 59. l. 11

Il eſt mal-aiſé de le dépoüiller de cette vehemence, &c. Et en ce poinct on peut le dire venin ; mais pourquoy voulez vous qu'on l'en depoüille ? puis que c'eſt par ce moyen qu'il *s'acquitte mieux de ſon deuoir* que les autres vomitifs, en cette meſme page. P. 66. l. 27 L. 21.

Sans cette violence il ne s'acqueroit point vne eſtime vniuerſelle, &c. Puis que cét homme pretend faire paſſer le vice pour vertu, il ne faut s'eſtonner s'il loüe ce qui merite eſtre blaſmé par les ſages : Or cette violence eſt vn excez, tout excez eſt vitieux, tirez vous meſme la concluſion de ces premiſſes, Monſieur le Philoſophe. P. 67. l. 1.

L'Antimoine triomphe glorieuſement à raiſon de ſa violence, &c. Voila mal debuté, pour le faire triompher tantoſt il renuerſe ſon char triomphant, à raiſon de ſa violence, liſez ce qu'il a eſcrit en la p. 26. qu'il faut P. 69. l. 18

preferer les remedes doux, & icy il declare qu'il en
P.76.l.10. tire *ſa gloire d'eſtre violent*; neantmoins il l'excuſe, mais froidement, en diſant que *c'eſt de la violence du*
L.12. *mal & non du remede que procede ce deſaſtre*, ſans qu'il l'excuſe abſolument, ains il l'accuſe tacitement ſans deſſein, diſant que l'Antimoine n'en eſt l'autheur principal, donc il y contribuë en quelque façon, & ainſi *pugnantia loqueris*, qu'il *eſt innocent & autheur du mal*.

P.78.l.27. *L'Antimoine n'a aucunes qualitez nuiſibles, &c.* D'où procede donc ſa violence, qu'en pluſieurs lieux vous auez blaſmée?

P.80.l.1. *Ils ont recours à vne malignité imaginaire qui n'eſt qu'en puiſſance, &c.* Ce nouueau Philoſophe a des imaginations bien creuſes, diſant imaginaire ce qui eſt en puiſſance; il ne conſidere point que reel eſt oppoſé à *imaginaire*, actuel à ce qui n'eſt *qu'en puiſſance*, & qu'eſtre en puiſſance dans vn ſujet, eſt vn eſtre reel, & par conſequent imaginaire & en puiſſance ne doiuent eſtre confondus: La vertu purgatiue dans le Sené, l'Emeticque dans voſtre drogue, la Cauſticque au Ranuncule, encor qu'elles ne ſoient reduites en acte, neantmoins elles y ſont reellement, & non par imagination, ce que les mauuais effets de voſtre Antimoine declarẽt trop nettement pour en douter.

P.89.l.4. *Ils le refuſent plus qu'ils ne l'accordent, &c.* S'il eſt bien-faiſant aux ſains & aux malades, page 73. pourquoy le *refuſez-vous?* en ce poinct vous eſtes reconnu Medecin plein de ſoupleſſe, comme vous l'eſcriuez page 79. plutoſt que charitable.

Il est incompatible qu'il soit purgatif & venin, &c. P.97.l.15. Pourquoy? puis que vous auoüez l'arsenic venin, lequel purge, donc vostre incompatibilité s'en va en fumée; vous le publiez hautement pour purgatif, & sans y prendre garde vous l'auez pour sa violence reputé venin, accordez vous auec vous mesme.

C'est chose absurde de rechercher és mineraux substances douces, &c. P. 107. l. 19. Ils ne sont donc si seurs, & ne doiuent estre preferez aux autres remedes, ainsi qu'ailleurs vous leur donnez cét aduantage.

La vertu purgatiue est dans le sel volatil, &c. P.110.l.14 Accordez cecy, auec ce que vous auez escrit en la page 108. que la vertu vomitiue de l'Antimoine est dans le Mercure.

Il y a vanité de trop exalter l'Antimoine, &c. P.112.l.19 Cét Escriuain enfin reconnoist sa faute d'auoir mis cette drogue au delà de tous les remedes, le publiant vne *des colomnes d'Hercule.*

Le sel est purgatif de soy, &c. P.115.l.27 Et peu apres il escrit que la vertu purgatiue despend des esprits, & par consequent le sel n'est purgatif de soy; mais ailleurs il a dit que le Mercure estoit le principe où residoit la vertu purgatiue, & que le sel n'estoit purgatif que par irritation.

L'Antimoine est chargé d'opprobre, & trahy par ceux de son party, &c. P.117.l.14 Comment osez vous donc le preferer à toutes sortes de remedes?

Operations que i'obmets, ainsi que ses faux eloges, &c. P.129. l.1. Vous auez la contradiction tout à plain, lisant cette page, où il releue par des loüanges trop affectées ce

demy poison, s'il ne l'est tout à fait.

P.130.l.18. L.21. *L'Apostre veut qu'on esprouue tout, pour suiure ce qui est bon, &c.* Que ne suiuez vous donc son conseil, ainsi que font nos plus sages Docteurs, & quittez cette drogue, puis qu'elle vous est tellement suspecte, que vous donnez aduis qu'on ne s'en serue qu'apres les autres remedes ordinaires.

P. eadem l. vlt. *Il se plaint de ce que nostre ancien fons de Medecine deperit, &c.* Si cét homme n'estoit dissimulé, mais qu'il agit comme il parle, ayant fait reflexion sur ce qu'il escrit, il quitteroit ces nouueautez, & feroit luy-mesme recherche des bons remedes approuuez par nos Anciens, auant qu'auoir recours à ces drogues malfaisantes, ce seroit agir en conscience de conseruer nostre *ancien, fonds* que vous auez mesprisé & traité d'injures.

P. 132. l.1. *Ils ont des agreemens autant que les autres sont desagreables, &c.* Comment pourrez vous estre creu apres les auoir descriez comme malins pour leur violence? & pour ce sujet vous en auez desconseillé l'vsage qu'apres les remedes ordinaires; s'il guarit promptement, seurement, & agreablement, ainsi que vous escriuez page 40. pourquoy en parler de la sorte?

P.144.l.6 *On ne s'en sert point dans les dyssenteries, &c.* Accordez cette page à la 141. où vous asseurez que cette drogue est propre pour toutes les parties, puis que les intestins siege de la dyssenterie sont parties, vous escriuez contradiction.

P. 147. l. vlt. *Ce vin nouueau, &c.* Et *la page suiuante 148. il n'est plus nouueau estant en perse il y a plus de cent ans.* Accordez

dez vos contradictions si manifestes, qu'on s'en estonne.

Les Modernes ont fait ce vin Antimonié, &c. S'ils sont Modernes, comment peut il cuuer depuis plus de cent ans? *P.149.l. penult.*

Le vin repare le debris des esprits vitaux, &c. Ie le dis auec vous, pourueu qu'il ne soit infecté de ce poison, lequel donne le plus grand eschet à ces esprits, sa stipticité imaginaire ne peut l'empescher, ainsi que vous auez escrit page 109. *P.150.l. 28.*

Le vin deffend les parties nobles des qualitez nuisibles de l'Antimoine, &c. Donc vous y reconnoissez à present quelque malignité, que le vin peut corriger estant mixtionné auec vostre saffran, il luy sert de vehicule seulement, n'estant assez puissant pour retenir ce diable de malfaire. *P. 151. l. 23.*

Les effets de l'Antimoine sont presque tousiours semblables, &c. Ie les crois tousiours funestes & violents, mais vous n'estiez de pareille croyance ailleurs où vous auez escrit qu'ils sont forts dissemblables, que tantost il est violent, autre fois qu'il ne fait rien. *P.153.l.5.*

Les esprits Arsenicaux formidables aiguisez par le feu, &c. Par mesme raison il attise, & aiguise les esprits d'Antimoine, puis qu'auant qu'il eut essayé le feu, c'estoit vne masse sans action vomitiue. *P.159.l.4.*

Si l'Antimoine estoit remply d'esprits Arsenicaux, &c. Ils ont esté ainsi nommés par Orthodoxe, parce qu'ils approchent de la malice des esprits de l'Arsenic. *P.161.l.21.*

La calcination ou fusion d'Antimoine ne deueloppe ces *P.163.l.18.*

esprits, &c. Par quelle autre voye le verre de ce mineral est il fait, lequel vous refuyez comme malin, & vous arrestez à vostre saffran, qui sont esclos d'vn mesme principe malicieux. Vostre excuse du meslange de regule auec l'estain est friuole.

P. 170. l. 15. *La chaleur ignée est la clef de la Chymie, &c.* Adjoustez accompagnée de seicheresse, puis que la chaleur ignée, par laquelle on fait l'ébullition de l'Antimoine, n'ouure point cette boëte de Pandore, & en effet vous auez bien nommé ainsi vostre Antimoine, sans y penser, car là sont r'enfermés beaucoup de maux, ou plutost malefices.

P. 171. l. 11 *On en viendra à bout par diuerses lotions, &c.* Si le feu n'y auoit imprimé, communiqué ou découuert quelque malefice, comme cy deuant vous auez contesté que non, pourquoy telles lotions?

P. 176. l. 4 *Il acquiert par les operations des vertus singulieres, &c.* Donc le feu donne, ou decouure ce qu'auant la calcination ou dissolution l'Antimoine n'auoit point, qui est contre ce que vous auez peu auparauant enoncé.

P. 180. l. 4 *Le feu consomme les humiditez Sulphurées & Mercurielles, &c.* S'il s'y en recontre, vous auez asseuré cy-deuant qu'il n'y en a point, comme aux mixtes qui ont eu vie.

P. 184. l. vlt. *Contre la bonne & ancienne methode, &c.* Comment peut elle estre bonne & ancienne? puis que l'ancienne routine & scrupuleuse est condamnée en la page 14.

P. 188. 189. *Il nomme la Faculté pour terminer le different entre les*

deux partys, &c. Mais inutilement, puis qu'il declare en la page suiuante, *que l'affaire est terminée sans voye d'appel par l'arresté* d'icelle, il y a quatorze ans: L'appel comme de faux aura lieu. L.17.

L'Antimoine est placé és dispensaires de diuerses Facultez il y a 80. ans, & par Brassauol il y a plus de cent dix ans, &c. Si dés ces temps là l'Antimoine est vniuersellement connu, pourquoy voulez vous persuader qu'il fust ignoré en 1566. par nos Docteurs qui le iugerent veneneux, & le condamnerent comme tel par vn Decret authentique, auquel vous auez desnié ce titre, & qu'il ne soit qu'vne Sentence, à quoy i'ay respondu cy-deuant. P.206. 207.

La nature a iudicieusement prattiqué la constitution des organes, &c. La purgation ne reüßit si la nature n'est de la partie, &c. La nature ne peut *estre de la partie*, lors qu'on abuse de ce qu'elle a *iudicieusement* (comme vous escriuez) *pratiqué*: Or abusant du ventricule qu'elle auoit destiné pour la coction des viandes, pour y descharger les excremens, c'est renuerser son œconomie, ce que vous faites sans iugement par vostre Antimoine. P.241.l.10.

Ces parties sont intereßées lors qu'on fait vomir, &c. Iamais on ne vomit qu'elles ne souffrent, puis que tout vomissement est symptome, & principalement celuy que vous prouoquez par vostre drogue. P.242.l. 17.

Les temps differens des maladies nous instruisent, &c. Vous n'estes appellez du commancement de la maladie, pour donner vostre drogue, ny encor moins au declin (si ce n'est du malade) les plus legeres P.144.l.11.

estans alors suffisantes, donc quand la donnez vous? C'est lors que la violence du mal presse, en sorte que les assistans sont estonnez & en crainte, ils recourent à ce puissant remede, assez puissant de vray pour les deliurer de tous maux, leur ostant la vie.

P.245.l.1 *Le mouuement des humeurs nous reigle, &c.* Tout mouuement d'humeur n'estant entrepris & reglé par la nature, mais souuent estant symptomaticque, ne *doit nous reigler*, ains au contraire on doit s'opposer à celuy-cy, puisque la *marche de ces humeurs n'est point iudicieuse.* Piece de gazette tres-inepte, comme si les humeurs se remuent auec iugement.

P.246.l.13

P.247.l.1 *Si les humeurs grossieres se portent en haut, &c.* Il veut qu'on n'entreprenne rien que sous les ordres de la nature, laquelle souuent est tellement accablée, qu'il n'y a ordre ny conduite de sa part, ains le tout est symptomaticque; mais de grace dites nous par quelle loy de nature dans les assoupissemens vous procurez les vomissemens par vostre furieuse drogue, sans y estre inuités par nausées aucunes, ny sousleuemens de cœur és fiévres malignes, ce que vous pratiquez en toutes rencontres?

P.251.l.20 *L'Antimoine fait deriuation du mesentere de la poictrine, & du cerueau, &c.* Maistre Eusebe vous corrigerez vostre escrit lors que vous aurez appris ce que c'est que deriuation, & que vous ne la confondrez point auec la reuulsion.

P.261.l.7. *Il n'importe pour vne purgation legitime, &c.* C'est renuerser totalement la vraye pratique de Medecine, & mesme ce qu'il a escrit cy-deuant de la coction des humeurs.

Le Medecin conjoinctement auec la nature abbatuë, &c. Puisque la nature est *abbatüe*, le Medecin ne peut se joindre à elle, n'agissant pour estre trop embarrassée; alors ils donnent leur emeticque hors saison & raison. *P. eadem l. 24.*

Les medicamens vsitez par Hypocrate estoient nuisibles, &c. Si son Tetragone estoit l'Antimoine, & que celuy-cy fust bien faisant, pourquoy l'auroit il obmis pour employer ceux qui sont cottés en cette page, que vous reconnoissez mal-faisans. *P. 264. l. 24.* *P. 277. l.*

Ces Sectateurs de l'antiquité, &c. Accordez cecy auec ce que vous auez escrit en la page 277. contre l'insolence de ceux qui mesprisent l'antiquité; on reconnoit de cecy, & de ce que vous auez escrit ailleurs que vous n'auez soin ny soucy de nouueauté, ny d'antiquité, pourueu que vous fassiez triompher vostre venin, à quoy vous n'auancez guere. *P. 279. l. 28.*

Il faut auoüer que l'Antimoine est court és maladies spirituelles, &c. Quel terme de Gasette? on dit vne chose courte qui ne peut arriuer au but qu'on s'est proposé: Or cette drogue emportant les humeurs auec violence, comment sera-t'elle courte, à l'esgard des esprits qu'elle dissipe? *P. 291. l. 3.*

L'Antimoine combat les maladies des parties chargées d'humeurs, &c. Si *elles ne sont alterées dans la iustesse de leur temperament, &c.* Or le plus souuent *telle iustesse est alterée* par la surcharge des humeurs, & ainsi vous ne concluez rien; car en tel cas il faut l'Antimoine, & il ne le faut point. *P. eadem l. 5. L. 9.*

Le temps le plus conuenable est l'accroissement, &c. C'est *P. 309. l. 8.*

le contraire de ce que vous auez escrit cy deuant, qu'il faut euacuer, ou au commencement ou sur le declin, tirant vos *coppies sur le modelle de la nature*, ce sont vos elegances p 262. Or en l'accroissement c'est multiplier les trauaux de vos malades.

P.315.l.28 *Il n'est point d'aduis de purger la bile par haut, &c.* Par où donc, accordez cecy, auec ce que vous auez escrit en la page 311. estant subtile & volatile, vous la vuidez par là.

P.317.l.4. *La quarte ne doit estre irritée par fortes medecines, &c.* Vous n'en reconnoissez point de plus puissantes que vostre vin, lequel vous conseillés sur la fin de cette page, n'y en ayant point qui *la domptent plus seurement.*

P.332.333. *Il desconseille son emeticque aux inflammations des yeux, &c.* Fondé sur l'authorité d'Hipp. *l. de Loc. in homine*
Nota. crainte de porter dauantage les humeurs sur les par-
L.15. ties affligées, mais il faut les detourner comme la vraye methode le requiert p 333. Si cét homme sans memoire, autant que sans iugement, se fust resouuenu de ce passage, il n'auroit escrit qu'aux affections Comateuses son remede est souuerain; ie luy demande si le cerueau ne merite point autant que les yeux qu'on esuite de le remplir par cette drogue? ie crois qu'il pretend conseruer des yeux independans de la teste.

P.342.l.19 *Vsons sobrement de l'Antimoine, &c.* Cét Escriuain *sapit ad sobrietatem*, lequel cy-deuant l'a recommandé en toutes rencontres, sans auoir esgard si les humeurs estoient cruds ou cuits; en cette mesme page,

l'Antimoine *eſt vn grand remede, eſtant manié par vn bon* L. 24.
Medecin, (adjouſtez comme vous) afin qu'il ne produiſe iamais mauuais effets, comme vous eſcriuez: mais parlant en bonne foy d'Antimonial, ne tenez vous point mauuais effets la mort qui enſuit. Or ſans grans frais on fera information & preuue que pluſieurs ſont morts apres auoir pris cette voſtre drogue.

Le cholera n'eſt hors la cenſiue de l'Antimoine, &c. Si on P. 349. l. 1
vous croit on eſtendra ſon domaine, tellement que toutes maladies ſeront de ſa mouuance; mais s'il eſt nuiſible p. 346. au hocquet qui procede d'inflammation, à plus iuſte titre on le deniera dans le *cholera*, lequel eſt le plus ſouuent auec inflammation du ventricule.

L'Antimoine n'eſt point conuenable en la palpitation de P. 357. l. 22
cœur, ſi on y reconnoit vne intemperie conſiderable, &c. Ie vous coniure de faire reflexion ſur ces diſcours, afin que vous ſoyez plus retenu de le bailler dans les fievres ardentes, & malignes, leſquelles ne ſont exemptes d'intemperie tres-forte.

Il prefere les purgatifs par bas és ſuffocations de matrice, P. 370. 371
crainte de les accroiſtre, &c. Ie maintiens qu'il auroit eu plus grande raiſon de le denier en l'Apoplexie, en laquelle il l'a fort recommandé dedans ce Volume.

CHAPITRE VII.

Des pieces de Gazette.

CEt Autheur n'a rien oublié de ce qu'il a estimé pouuoir seruir à la Iustification ou Triomphe de son Antimoine; car y ayant employé mensonges, calomnies, &c. enfin il y a adjousté ce qu'il a creu estre le plus conuenable pour son dessein, des vieux lambeaux des Gazettes de feu son pere, & quelques pieces de reserue des Conferences du Bureau d'Addresse. Il commence sa premiere Partie par vne pareille entrée qu'on remarque d'ordinaire au commencement de ses Extraordinaires.

P. 1. de la 1. part. *Vn grand Orateur trouué à l'écart, &c.* Si Maistre Eusebe a eu pretension de se faire connoistre, en dressant cette Satyre, grand Orateur, pour persuader que l'Antimoine est vn souuerain remede, au moins il se fait remarquer pour vn grand jaseur, y glissant diuerses pieces pour diuertir son Lecteur: mais si à l'exemple de cét Orateur Athenien il se fust retiré chez quelque vray amy, & luy eust communiqué son dessein, & ce qu'il meditoit, il l'auroit destourné de traitter cette matiere, où bien il luy auroit fait rayer les calomnies, mensonges, boufonneries, &c. lesquelles font la plus grande partie de ce volume.

Ils

Ils chasseroient volontiers de leur Escole , à l'imitation de ces peuples de Carthage , &c. Ils feroient justice, & suiuroient en cela les Decrets de la Faculté & ses exemples, laquelle a condamné cette drogue funeste, chassé de l'Escole Maistre Pierre Paulmier, vn de ses Docteurs, & conclu que tous autres seroient rayez du Catalogue des Docteurs qui auroient quelque familiarité & hantise auec la Violette Quercetan, ou auec Maierne Turquet, celuy-là ainsi que ceux-cy se seruans de l'Antimoine, lesquels sçauoient *appriuoiser ce Lyon beste farouche* (s'il le peut estre) plus adroittement que vous & vos associez, ce qu'on peut reconnoistre par les Liures que nous auons encor d'iceux : Et bien apres auoir entendu ces veritez, ne meritez vous pas auec vos supposts ou associez de receuoir le chastiment pareil à celuy que le Villageois decerna *contre Aristides*, sans le connoistre, mais pource qu'on le nommoit *le Iuste*, quoy qu'il y aye grande difference entre ce Iuste & vos Antimoniaux. P. 4. l. 12.

C. Furius Cresinus , ce bon Laboureur , accusé , &c. Ainsi les Medecins qui sçauent vser prudemment , &c. Vostre analogie est vitieuse en ce que cét homme trauailloit serieusement & en homme de bien, sans nuire à personne, il rendoit son champ fertile par son trauail, & vous autres estes fort éloignez des bonnes intentions de cét homme, car vous n'auez aucune consideration ny retenuë de ne violenter ou blesser sains & malades par vostre malicieuse drogue, vostre seul but & de vos confederez est de P. 5. l. 15.

fertiliser vos champs, c'est à dire de remplir vostre bource : c'est dequoy se vantent souuent & hautement les principaux Antimoniaux.

P.6.l.4. *Comme la Reyne Olympias, &c.* Il faut vous croire *ensorcelez* d'auoir de l'amour pour l'Antimoine, lequel n'est semblable à cette *ieune Thessalienne*, la beauté de laquelle auoit charmé Philippes: mais celuy-cy n'a aucune beauté, quoy que vous y reconnoissiez des brillans, ny aucune bonne qualité ny effects salutaires : car ouurant le sein de vostre Antimoine (comme vous parlez en cette page de Roman) on n'y rencontre que fumée & malefice.

P.7.l.6. *Elle met la premiere pierre à son Temple, &c.* Il ne faut s'estonner si ce Temple que vous pretendez bastir *à la vertu & honneur de l'Antimoine*, n'aura aucun agreement ny chose qui puisse le recommander, puis que l'enuie en est reconnuë par vous mesmes l'Architecte; les fondemens & materiaux de cét edifice ne seront autres que les pernicieux effects de ce venin : vous & vos assecles en estes les manouuriers qui fournissez ces materiaux ; On iugera de vostre Galimatias quels seront ces Temples Phanaticques & Chymericques , & quel auantage vous pouuez attendre de proposer telles pieces de Gazette & pures niaiseries.

Ce bon Tribun du peuple Romain, &c. La differen-
P.9.l.25. ce est grande entre ce bon personnage & les Antimoniaux de vostre sorte, celuy là estant releué par ses bonnes actions ne vouloit estre caché, mais ce-

firoit qu'vn chacun peust le voir, n'apprehendant vergongne ny reproche : mais au cõtraire vos actions sont blasmables estans contre la charité & la raison, en ce qu'elles ruynent ceux à qui vous faites aualler vostre drogue nonobstant les sages aduertissemens des Orthodoxes & les Decrets de nostre Faculté.

Le sage Capitaine, &c. Cette page est remplie de pieces de Gazettes : Quel rapport entre vn sage & cét Escriuain, lequel n'est tel qu'il croit se dépeindre, selon *Gorgias Leontin*, n'ayant courage ny prudence, mais plustost temerité & vanité, & par consequent ce Iacquemar est fort éloigné de ce *symbole de la Prudence, la Minerue*, dans Philostrate. On luy denie encor auec justice qu'il ioüe, comme il dit, le *personnage d'Argus*, estant tellement enfumé de ce venin qu'il ne luy reste que deux yeux qu'il doit craindre de perdre estans assez foibles. On ne luy conteste point les honneurs qu'il pretend d'estre *vn Briarée*; car de vray il ioüe de toutes mains pour faire aualler son vin emeticque : mais elles ne sont semblables à celle de *Moyse*, qu'il dit auoir esté *pesantes*, c'est à dire, qu'il ne les employoit qu'en temps & lieu necessaire, au contraire ce pretendu Briarée, ayant les mains autant legeres que l'esprit, il les employe trop souuent sans iugemẽt, ses miracles en font foy. *P. 13. pleine de Gazettes.*

Timanthe ce fameux peintre, &c. La reduction de cette fable est fade & friuole : mais il faut que cét Escriuain mette au vent tout ce qui luy vient en phantaisie. *P. 15. l. 4.*

P. 17. l. 3. *Comme Pyrrhus ne pouuoit souffrir, &c.* Ce champion deffenseur de l'Antimoine croit par ses *fanfares* auoir droit de suffrage au iugement de l'Antimoine, ou plustost d'y prononcer en Legislateur, & neantmoins demeurant dans ses termes il ne doit paroistre en cette affaire *importante* où il y va de la vie des hommes, puis qu'il n'est de ceux qui manient cette drogue de longue-main, n'en ayant exacte connoissance, comme on le remarque dans ses escrits.

P. eadem l. 16. *Plusieurs se seruent de cette drogue comme on fait des montres, &c.* Il seroit à desirer que vous n'en abusasiez point dauantage, & que vous fussiez content de contempler ces noires fumées qui paroissent en la preparation de vostre Saffran, sans l'employer en toutes rencontres comme vous faites, & en cela on reconnoist vostre ceruelle n'estre mieux montée que ces montres lesquelles trompent ceux qui les regardent pour sçauoir l'heure.

P. 19. l. 4. *L'Antimoine paroist trauesty sur le theatre, &c.* Il m'a remis en memoire Gaultier Garguille & Guillot Gorju, disant ce mot de theatre: mais comment ose-t'il loüer cette drogue pour estre *vn Prothée*, c'est vne des raisons, outre sa malice & violence, pourquoy les vrais Medecins en refuient l'vsage, sur ce qu'elle agist auec telle incertitude qu'elle n'a quelquefois aucun effect, mais trop souuent elle fait surpurgation.

P. 41. l. 6. *Le Poëte Sophocle prioit qu'on ne luy fist point de mal pensant le sien, &c.* Cét aduertissement deuroit vous

retenir, & empescher de donner ce venin, lequel on reconnoist manifestement renoueller les maux & souffrances de ceux à qui on le baille; quoy que vous vous vantiez de faire des *coups de Maistre*, *& de le porter si iuste qu'il ne déploye son impetuosité que sur la maladie*: c'est vne furieuse beste que vous ne pouuez regler ny retenir non plus qu'vn cheual fougueux débridé.

La dépoüille d'vn remede Antimonié, &c. Nous souf- *P.42.l.8.*
fririons l'estime en laquelle vous auez cette drogue si sa dépoüille n'estoit que cette matiere en petit *volume*, (comme vous parlez) Il me semble que vous, qui faites vanité d'vne eloquence Françoise, auriez mieux parlé disant *la dépoüille*, par le remede Antimonié, *& non du remede Antimonié*. Si ce poison n'auoit autre dépoüille que la descharge de matieres on la supporteroit nonobstant sa violence: mais sa plus ordinaire dépoüille est le cadavre resté sur le grabat, l'ame s'estant enuollée par ce venin en l'autre monde. Ie suis saisi d'estonnement que vos Antimoniaux ne quittent cette damnable methode, faisant reflexion sur telles dépoüilles.

Il est du droit des gens de ne disputer le domaine, &c. *P.44.l.16*
Nous ne vous disputons point la possession de cette drogue, nous l'auons en horreur comme le demon: mais par le droict de charité Chrestienne nous souhaitons auec passion qu'elle soit rayée du Catalogue des Remedes, auec deffences de la mettre en vsage sur peine de punition.

C'est vne piece cachée qui ne paroist que sous le voile, &c. *P.54.l.2*

Ie demande à ce nouueau Philosophe, qui se vante d'auoir vn esprit de *discernement*, comment il veut qu'on discerne *les atours dont est voillée la forme essentielle d'auec les accidens ;* Des paroles de cét Escriuain on collige qu'il veut aussi bien changer la Philosophie Ancienne & receuë par tout, qu'il pretend changer la vraye Methode de prattiquer la Medecine; il veut qu'on reconnoisse trois estres, la substance, ses atours, & ses accidens, de ce qu'il escrit qu'elle est sous le voille des accidens & *autres atours*, comme si ceux-cy estoient d'vne autre estoffe que ceux-là. Ie luy accorde ce qu'il escrit en cette page, qu'on iuge de l'Antimoine par ses effects, il est vray qu'on le condamne comme poison pour ses malheureux effects, que cét Escriuain par sa veine d'escrire plus que nerue-sienne (laquelle a fait tressaillir de joye ces grands hommes Illustres Antimoniaux) tasche d'adoucir, declarant que ce *sont productions écloses du sein de sa forme.*

L.22.

L.penult.

P 7. l.9. *On creut Germanicus empoisonné, &c.* Ie n'acquiesceray point à cette experience que ie n'ayes essayé si le cœur d'vn homme tué par l'Antimoine ne brûlera point. Ie ne parleray comme vous, s'il *resistera aux flammes*, comme si les corps non inflammables sont incombustibles, comme vous faites dire *à Auicenne*, que le cœur d'vn homme tué par poison est tellement *deseiché ou congelé* qu'il reste incombustible. Ie doubtes que vos compilateurs ne vous ayent trompé dans cette citation.

P.65.l.12. *On ne peut luy refuser les honneurs que Protarque, &c.*

Si les honneurs luy sont deubs pareils qu'à *ces pierres des autels*, c'est parce qu'il enuoye hors de ce monde vers les Dieux souuent ceux qui s'en seruent. En cette mesme page, il luy est glorieux d'estre employé aux *occasions importantes*, ce luy seroit gloire si il y reüssissoit bien & sans nuire : mais il est employé seulement par gens sans ceruelle & Empiriques, & non par les bons Medecins, qui le rebutent, & ainsi il ne passera pour *glorieux*, mais sera mesprisé comme tres-pernicieux. L. 21.

Les Tartares, &c. Cét homme est d'vne si facile croyance qu'il adjouste foy à tout ce qu'on escrit, soit bourde ou non : quelle apparence que le poison deuienne plus malin pour estre mis dedans le cœur d'vn mort ? La page suiuante ainsi que celle-cy est remplie de niaiserie, qui ne concluent quoy que ce soit à la descharge de l'Antimoine, accusé de venenosité. P. 67. l. 15.

Cette qualité ne manqueroit à s'éclore, &c. Puis qu'elle cause la mort tres souuent, il est infaillible que cette *qualité meurtriere est éclose.* Le reste de cette page & la suiuante sont remplies d'vn galimatias de Gazette tres-fat & badin. P. 71. l. 4.

Ie suis contraint de les enuoyer au moulin, &c. Vous deuez marcher deuant pour monstrer la route : car de ces bestes qu'on employe pour aller au moulin la mieux dressée conduit les autres. Ce conte est iugé facetieux par cét Escriuain, autant subjet à caution de la verité des choses qu'il narre que fust jadis son pere dans ses Gazettes : mais ce qui me fait P. 72. l. 11.

entrer en deffiance de cét enoncé, est que Monsieur Moreau n'employe point cette drogue au traictement des pauures de l'Hostel-Dieu; mais ie dis dauantage, qu'il n'est vray semblable que l'Apothicaire de ce lieu laisse ainsi ses drogues à l'escart.

La p. 73. *est remplie de fatras, qui ne merite response, comme d'vn Lysis, d'vne vieille de Sextus*, des peuples *d'Æthyopie, &c.*

P.76.l.25 *Le tonnerre accusé d'vne bourse couppée, &c. La mousche d'Esope, &c.* Telles bagatelles sont les authentiques preuues de la solidité de l'esprit de ce iustifiant l'Antimoine. Le Lecteur iugera si ces fades & sotes pieces y contribuent non plus que les Histoires qu'il cite des Epidemies; & encor és pages 77. & suiuantes il entasse des Fables pour donner iuste grosseur de Volume à son Liure, ce qui le rend ridicule & luy fait meriter le surnom ou agnon qu'il escrit de Calphurnius en la page 84.

P.88.l.14 *Chacun a droict de prononcer en cette cause, &c.* Escriuant cecy vous prononcez vn Iugement contre vous mesme, qui nous auez donné tant d'injures, pour, en parlant en bonne conscience, auoir dit que l'Antimoine estoit vn venin, ce que nous auons peu dire puis que vous, Monsieur le Legislateur, auez permis de *prononcer en cette cause;* Mais

L. vlt. pensez-vous beaucoup l'authoriser disant en cette page, que plusieurs veulent obliger les Medecins à leur en donner? Telles gens deuroient estre aux Petites Maisons, ou ils meritent de perir par cette drogue, ainsi qu'il arriue souuent.

Il n'y

Il n'y auroit presse à le demander s'il laissoit, &c. Voila de foibles moyens de justification, puis que le vulgaire ignare se porte à la nouueauté, y estant inuité & persuadé par vos cabalistes qui leur promettent des merueilles. *P.89.l.8.*

Ce qu'il rapporte de Thucidide, &c. Et d'vn Somnambule, &c. Ne sont que marques de foiblesses d'esprit, tant de cét homme-cy & des malades desquels il escrit; s'il n'auoit l'esprit malade il n'auroit fait telle rapsodie de pieces de Gazette, lesquelles dégoustent de la lecture de son libelle. *P.94.l.11* *L.28.*

L'asne de Dioscoride, &c. Voicy vne froide bouffonnerie & mensongere, car cette bourde n'est de Dioscoride, mais elle est de Mathiole dans le Com. sur le *Chap. de Cicuta.* Vous vous laissez souuent surprendre par ceux qui vous fournissent vos citations & memoires, sans vous donner la peine d'aller les verifier, & ainsi vous trompez vos Lecteurs de bonne foy. *P.95.l.28*

Il faut que le triage soit fait auant l'euacuation, &c. La perturbation criticque est vn effort de nature laquelle se conduit sagement, mais vostre Antimoine renuerse tout contre raison & nature; cecy n'a esté mis en ce lieu que comme vne fleurette de son eloquence. *P.96.l. vlt.*

La charmante Phyrné accusée, &c. Vous au contraire découurant *le sein*, ou plustost ouurant l'interieur de vostre Antimoine, l'on y trouue dequoy le faire dauantage blasmer & plus rudement condamner. *P.102.l. 24.*

P.103. *Deiotare & Vulcan*, sont pures niaiseries de Gazette, comme elles ne concluent rien, aussi ne meritent-elles aucune repartie.

P.108.l.8. *L'experience & la raison, deux balances des facultez, &c.* Il faut luy laisser passer ces termes de Gazette, pour luy declarer qu'il est conuaincu tant par l'vne que par l'autre : On remarque chaque iour par les mauuais effects sa malice, & ainsi l'experience confirme ce que la raison enseigne. Or ce qu'il propose des principes Mercure & Sel, il ne les a bien pesez dans ces balances, veu que les qualitez qu'il recherche ne sont dans ces principes comme il les enonce, ce que ie luy ay dit ailleurs.

P.128.l.1. *Comme ceux qui vont à la découuerte des Terres Neufues, &c.* Ces personnes trauaillent pour le public & en meritent loüanges : mais au contraire les Chymistes doiuent estre blasmez de découurir tant de malefices par leurs *nouuelles chymeres*, comme vous escriuez en cette page, ils ont ruyné la vraye & bonne Medecine. & destournent la jeunesse d'y faire progrez & auancement.

L.18

P.129 l.8. *Ils sont aussi ridicules qu'vn Historien, &c.* Ils sont beaucoup moins ridicules que vous, de rehausser tellement par eloges vostre vin emeticque, lequel ny en preparation, actions, ny effects, ne doit entrer en comparaison auec les remedes que ces curieux Chymistes preparent, que vous improuuez, d'autant que leurs preparations & administrations demandent de l'industrie & de l'attention plus que vous n'en auez.

Ne reſſemblant à ce Dieu de l'antiquité, &c. On décriuoit ce Dieu entre le bien & le mal, leſquels il verſoit également : mais auec voſtre Antimoine vous ne faites que du mal. P.130.l.11

Le Roy Ageſilaus, &c. Voicy dans cette piece de Gazette vn traict de vanité ordinaire de noſtre Eſcriuain, ſe perſuadant eſtre des plus experts, en quoy il paroiſt ridicule deuant ceux qui le connoiſſent. P.131.l.4.

Le Poëte Alexis cherchoit le vin vieil, &c. Ce n'eſt point par delicateſſe que nous fuyons ce vin pour eſtre trop fumeux, mais parce qu'il eſt trop furieux, à raiſon du mélange de voſtre drogue : Enfin ſans ſe reſouuenir de ce qu'il a eſcrit ailleurs, que ce vin eſtoit nouueau & qu'il ne pouuoit eſtre condamné par noſtre Faculté, ny en conſequence par le Parlement 1566. leur eſtant inconnu, à preſent il change d'aduis, diſant qu'il y a *plus de cent ans qu'il eſt en perce.* P.148.l.3. L.10.

Le vin de Rhodes & de Cos, &c. A quel propos cette piece de Gazette, ſi ce n'eſt pour donner à connoiſtre voſtre yurongnerie en beuuant le bon vin, & donnant aux autres cét Antimonié, ce qui fait qu'ils renonçent au pain auſſi bien qu'au vin perdant la vie par ce venin, auquel vous dites *gouſter par fois.* Ie doutes ſi vous y retournerez pour vne ſeconde fois ayant eſté ſi mal-traicté la premiere, & ſi rudement qu'on s'eſtonne que vous le donniez aux autres. P.151.l.8.

La ſtatuë de Memnon, le pigeon d'Archytas, &c. P.154 l. 17.

Ces fables sont placées icy hors œuure, puis qu'elles n'excusent l'Antimoine d'auoir des esprits assez malins pour approcher de ceux de l'Arsenic, & pour ce on les dit *Arsenicaux*, non plus que la resuerie *d'Anaxagore* auec sa *Pauspermie*.

P.169.l.19. *Ausone parle du destin, &c.* C'est de verité par quelque bon destin qu'on reschape la mort ayant auallé cét emeticque, tel qu'il arriua à Monsieur Cermain d'auoir du chyle dans le ventricule. En la mesme

L.13. page, le *Sydre & autres liqueurs* ne peuuent *estre citez, &c.* Le Lecteur remarquera comme cét Aduocat de l'Antimoine se sert de cette metaphore Gazetique mal à propos; comme si les choses priuées de sens & connoissance pouuoient estre *citées* pour comparoitre en Iugement. Si le Vin & le Sydre s'y presentoient ce ne seroit pour s'excuser, mais pour former plaintes de ce qu'on peruertit leur naturel, lequel estoit pour réjoüir les hommes & pour les nourrir, & qu'au contraire par le mélange de vos drogues ils sont rendus nuisibles.

P.180. l. penult. *Cét homme sans iugement raconte icy* vn vray conte de vieille tiré d'Ausone, qui est autant peu pour iustifier l'Antimoine que ce qu'il a escrit cy-deuant.

P.181.l.20 *On s'est mis en possession d'vn fonds qui a esté toûjours de la censiue de la Medecine, &c.* On vous dénie cela, car tant s'en faut elle l'a tousiours condamné; nous vous en laissons la possession sans enuie : mais les Charlatans, des mains desquels vous dites l'auoir osté, ne vous en laissent la pleine ioüissance : car

symbolisans beaucoup auec vous, pretendent auoir droict d'en ioüir comme vous, sans raison ny aucune indication, iusques à ce que vous les ayez fait condamner de vous abandonner ce riche fonds & grand domaine qui produit la moisson dorée, à laquelle plusieurs de vos certificateurs n'ont part.

La Diane de l'Isle de Scio, &c. Il entre en cette seconde Partie, où il pretend faire triompher l'Antimoine, fort à propos par cette *Diane*, pourueu qu'elle soit vne mesme auec Proserpine Reyne des Enfers, ainsi que les Poëtes les confondent : Or il fait comparaison de ce remede infernal auec cette Reyne : l'vne & l'autre sont pleins de malice autant que de laideur. Ce vin me semble luy estre plus à propos consacré que comparé, puis qu'il contribuë beaucoup à luy peupler son royaume. *Part. 2. p. 187. l. 1.*

Comme ces alloüettes de Platon, &c. Pourquoy citer *Platon*, puis que nos *alloüettes* trompent les enfans de mesme façon que celles là : mais cét Escriuain se fait voir sans jugement dans ces similitudes, ces alloüettes estoient quelque chose de reel, mais n'ayant la verité qu'en vostre imagination elle n'échappera ainsi que ces oyseaux. *P. 189. l. 13.*

Auparauant qu'estre admis aux mysteres on les injurioit, &c. Si vous reconnoissez que l'Antimoine a esté mal-traitté en la premiere Audience, ie m'en rapporte à vous : mais ie ne remarque dans vostre plaidoyer que vous l'ayez aucunement *disculpé* (vray terme du Bureau & non de l'Academie Françoise) n'ayant ressuyé les injures dont vous l'auez creu *P. 191. l. 1.*

chargé, & par conſequent en voſtre ſeconde Audience vous ne pourrez luy obtenir le triomphe.

P. eadem l. 28. *Ayant pris ſeance auec les autres, qu'il reprendra face riante, &c.* Cét Eſcriuain ſe rend facetieux dans les figures dont il ſe ſert, il ſuppoſe icy l'Antimoine auoir eſté banny comme quelque mal-faicteur (comme il l'eſt en effect) & qu'apres on le reſtablit en ſon lieu & ſeance; ie luy demandes en quel lieu d'honneur auoit eſté mis autrefois l'Antimoine, auquel il s'imagine qu'on le reſtabliſſe ? C'eſt lors qu'il ſera *d'vne face riante*, I'en doute qu'il faſſe autre ris qu'vne laide grimaſſe, puis qu'il fait ietter chaque iour tant de larmes aux amis de ceux qu'il tuë.

P. 192. l. 2. *Il y a certains miroirs qui repreſentent diuerſement, &c.* Voſtre Antimoine de quelque coſté qu'on le conſidere ne peut repreſenter que malice. En cette page *L. 13.* pour adoucir la violence qu'il y reconnoiſt, il veut qu'on s'en ſerue *reſeruement*, mot d'elegance de ſon Bureau.

P. 201. l. 22. *On luy diſpute les tiltres & rangs, &c.* Ses tiltres ſont poiſon & venin, & par conſequent il ne doit auoir rang parmy les remedes, d'où vous dites qu'on veut *l'arracher*, & moy ie vous dis que mal-gré vous & vos aſſociez il le ſera, où il n'y auroit iuſtice à eſperer.

P. 204. l. 1. *Sans auoir annulé le teſtament de leurs peres, &c.* Ce jargon n'eſt intelligible, s'il auoit declaré la teneur de ce teſtament, on luy repartiroit, nous auons à produire le teſtament de noſtre mere, dans lequel

il eſt condamné comme veneneux, qui eſt ſa cenſure.

L'vſage luy doit ſeruir de lettre d'abolition, &c. Où trouuera dans la Iuriſprudence, cét Aduocat de cauſes perduës, que la continuation dans vn crime & meſme lequel on aggraue de iour en iour, puiſſe paſſer pour *lettre d'abolition;* vous rendez voſtre drogue plus criminelle par le mauuais employ que vous en faites. P.205.l. 19.

Comme les peſches de Perſe tranſplantées, &c. L'on doit attendre vn changement par la diuerſité du terrain : mais voſtre Antimoine ne paroiſt auoir changé de main, quoy que vous vous ſoyez vanté de l'auoir arraché de celles des Charlatans, puis que vous n'y changez rien en la preparation ou methode de le bailler, il eſt & ſera touſiours mal-faiſant, *ſimia ſemper ſimia.* P.206.l.1.

Il a droict de bourgeoiſie dans la Pharmacopée, &c. Ce droict eſt tel que la maniere de laquelle il s'y eſt trouué placé, le tout en eſt faux. P.ead.l.8

Quant à moy, &c. Comme les Candiots, &c. Ce n'eſt en ce lieu ſeul que vous auez fait du *quant à moy*, ailleurs vous auez voulu paroiſtre tel, crachant ſottes injures, & inſerant en cét ouurage diuerſes pieces de Gazette; comme encor cette fable des Candiots, auſquels vous n'eſtes ſemblable: car tant s'en faut que vous renuoyez les injures, vous les renuiez & les rendez au centuple, contre ce qu'auiez eſcrit en la 2. page de ce Libelle. P.214.l.5.

Platon vouloit que les dix plus anciens, &c. Ce ſage P.217.l. 26.

politique enseigne que dans les Communautez on doit se conduire & regler par le conseil des Anciens, & neantmoins vous jeune & d'aage & d'esprit, ainsi que le plus grand nombre de vos Certificateurs, vous pretendez regler la compagnie, & y dominer, ce qui n'est raisonnable, des vingt plus anciens vous n'en auez que cinq de vostre Faction & Cabale.

P.219.l.4 *Le Medecin doit comme le Pilote, &c.* Et *se seruir comme des aulnes, &c.* Le Lecteur iugera quelle conclusion on peut tirer de ces exemples, sinon qu'il faut quitter les bons remedes pour employer sa drogue. Ie luy accorde que dans le particulier on ne peut se bien determiner que sur l'occasion presente & pressante; on doit toutefois s'y conduire suiuant les maximes generales, & par ce moyen on seruira sains & malades, sans changer la face de l'art, ainsi que cét homme le conseille.

P.223.l.3. *L'Antimoine bien manié est la pierre fondamentale de nostre edifice, &c.* Cét Architecte de Chymeres n'a point declaré quel est cét edifice, mais on soupçonne que ce sera quelque chasteau en Espagne, puis qu'il met cette drogue pour pierre fondamentale, laquelle trop souuent destruit le plus precieux edifice de la Nature, le corps humain, par sa violence & malignité.

P.ead.l.6. *En Esaie, ie paueray les maisons d'Antimoine, &c.* Cét Autheur fort versé en la connoissance des Langues (si on l'en croit) se dement, puis qu'il y a difference entre le paué & le fondement; il en dispose

autre-

autrement que Dieu, qui ordonnoit qu'il fust le paué, afin qu'on le foulast aux pieds; il est croyable que si on en faisoit le fondement, cét edifice seroit promptement écroulé, puis qu'il a coustume de tout ruyner; ce qui me fait craindre que nostre Escole ruineuse en ses bastimens, ne soit enfin ruinée totalement si ces Tailleurs de Pierre ne sont écartez de nostre Catalogue, lesquels se vantent de la mettre si bien en œuure, ayans *poly son corps brute*, (comme il écrit sur la fin de cette page.) Par tel galimatias il paroist plus brute que ne fut iamais cette pierre auant qu'on l'eust polie.

Comme les Empereurs Romains laboureient, &c. Autre chose est de cultiuer la terre pour la rendre fertile & liberale, & de debiter l'Antimoine pour la rendre deserte d'habitans. P.225. l.15

Hesiode parle d'vn siecle d'or, &c. Le champ de la Medecine produira des ronces, &c. Ne vous faschez point, Maistre Eusebe, si les ronces viennent sans culture, les chardons naissent de la mesme sorte, & ainsi vos Rossignols d'Arcadie ne manqueront de pasture. P.226. l.7.

Galien fust en Lemnos & Palestine, &c. Tels voyages furent entrepris pour la composition d'vn excellent antidote, la deffence duquel vous auez entrepris ailleurs: Mais de grace quelle est la comparaison de ce remede, dont les preparations sont penibles & les frais grands, auec vostre Saffran d'Antimoine, duquel le prix est autant chetif que la preparation? P.ead. l.23.

P.227. l.25. *Zenon ne tenoit point au dessous de soy de cuire des Lentilles, &c.* Ie priseray auec vous les soins du Medecin employez à la recherche des remedes rares & tres-exquis, & trauailler aussi à leur preparation difficile, & laquelle requiert beaucoup d'exactitude: mais ie ne puis supporter que vous releuiez si hautement vos occupations pour auoir vostre vin emeticque bien preparé, puis qu'il n'y a si nouueau apprenty en Pharmacie qui ne s'en acquitte aussi à propos que vous, qui vous retranchez en l'employ & vsage de ce seul remede hors les vulgaires.

P.228. l.3. *Les anciens Druides, &c. Le Poëte d'Athenes, &c.* Pures niaiseries ausquelles on ne doit repartir. *Comme le Verre est reserué à la Noblesse d'extraction, ainsi l'Antimoine, &c.* Cét homme nourry dans le Bureau d'Addresse n'a point esté instruit comme les Nobles sont employez aux Verreries; toutes sortes de personnes trauaillent à la preparation des materiaux, mais les seuls nobles forment les vases. Ie vous repete que la preparation du foie d'Antimoine est si vile qu'elle ne merite les mains du Medecin ny son temps.

P.ead. l. penult. *L'Antimoine par preciput est pour les maux externes & internes, &c.* Ie ne sçay pourquoy dire qu'il a cela par preciput, puis que plusieurs autres remedes ont ce mesme employ, mais auec cette difference que l'Antimoine n'est nuisible au dehors comme au dedans.

P.229. l.13 *La vertu de Siloé en Ierusalem, &c.* Quel rapport peut-il y auoir entre ce sainct lauoir de Ierusalem?

L'Ange donnoit vertu à cette eauë en la remuant, mais vous ne pouuez dire qu'vn bon Ange aye donné vertu à cette drogue de bien faire.

L'Antimoine est vn Pentagone flancqué, &c. Si cét Escriuain s'est rendu ridicule en plusieurs lieux de son Liure, il l'est principalement en ce lieu, où il se fait reconnoistre tres mauuais Ingenieur, ne fortifiant son Antimoine, ainsi qu'il s'estoit proposé, regulierement, mais risiblement, le décriuant vn *Pentagone flancqué de cinq bastions;* Mais on demande à cét Ingenieur si les cinq angles qui forment le Pentagone chymerique sont quelque chose different & distingué de ses cinq bastions desquels il est flancqué. S'il auoit veu & parlé à quelque Ingenieur & luy eust conferé de son dessein, il l'auroit empesché de le diuulguer, & ensemble de monstrer sa presomption & ignorance. P.233.l.12.

Regle de plomb à la Lesbienne, qui peut gauchir, &c. Vostre esprit, Monsieur l'Escriuain, est tres-bien representé par cette regle de plomb, & non par celle de fer, laquelle est ferme & solide, vous accommodant auec les Empiriques enfumez donnant cette drogue auec aussi peu d'indication qu'eux, encore que vous écriuiez sur la fin de cette page que vous ne l'employez qu'à ceux *qui peuuent en estre soulagez.* D'où vient donc, Monsieur le judicieux, que la plus grande partie de ceux à qui vous le donnez, ou ausquels, comme vous parlez, il est appliqué, meurent? P.238. l.26. L.penult.

Comme deux roües sur lesquelles l'Antimoine, &c. Lors P.239.l.23

que i'ay leu deux rouës, j'ay creu que c'eſtoient celles de ſon char de triomphe, mais il en eſt encor bien éloigné. Sçauez vous comme ce puiſſant genie de Gazete metamorphoſe en deux rouës ce qui peu auparauant eſtoit deux des baſtions qui flancquoient ſon Pentagone.

P.250.l.6. *Les fades chanſons du vieil Caton, &c.* Vos penſées ſont tres fades, Monſieur Caton le jeune, eſtimant que les doux remedes reïterez ne peuuent égaler les violens pour le ſoulagement des malades.

P.262.l.13 *La Medecine fait gloire de tirer ſes copies ſur ſes modelles, &c.* Mais le Medecin peu judicieux ſe trompe ſouuent, ne diſtinguant le mouuement des humeurs ſymptomatique d'auec celuy que la Nature entreprend, croyant qu'elle fait *telle démarche* lors qu'elle a les fers aux pieds maiſtriſée par les humeurs.

P.277.l. 13. *Semblables à ces galleux, &c. Et aux ſots Courtiſans de Roboan, &c.* Le Lecteur jugera iuſques où ſe porte l'inſolence de ce jeune homme, d'appeller les ſages Docteurs, qui ne ſont ſottement infatuez de ſon Antimoine, *ſots:* cette epithete vous appartient, gardez-là bien, Maiſtre Euſebe.

P.278.l.3 *Ceux qui par leurs conqueſtes, &c.* Et ceux *qui recherchent les remedes, &c.* Les vns & les autres meritent loüanges pourueu que ceux-là en eſtendant les limites ne faſſent perir les habitans de leur pays, & que ceux-cy recherchant nouueaux remedes ſans vouloir qu'on abandonne ceux qui ſont en vſage & bien approuuez, & qu'on quitte la bonne metho-

de de pratiquer la Medecine. Or vous autres Antimoniaux n'adjoustez à la Pharmacie que ce vil & malin Saffran, où plustost son trop frequent employ; car il estoit en vsage auparauant que le plus vieil de vos associez fust au monde, & que par iceluy vous depeuplez vostre pays sans en accroistre les limites.

La deuise de l'Empereur Maximilian, &c. Si vous auez deux testes comme cét Aigle, ie suis fait certain par vos productions que vous auez peu de ceruelle: on reconnoist l'éclat de vostre *foudre*, mais vous n'auez & ne meritez la *palme*. P.285.l.8.

Hippocrate dit que l'homme de sa naissance est vn pressie de maladies, &c. Puis que cét Escriuain vouloit exprimer le dire d'Hippocrate, *Homo à natiuitate morbus*, par quelque bon mot de cuisine, il auroit mieux dit, qu'il estoit vne capilotade, que non pas vn pressis, parce que celuy-cy est plus aisé à digerer. P.286.l.11.

Par les parties où ce remede fasse sa marche, &c. Quel langage affecté pour dire le lieu par où ce remede passera ou se portera. P.289.l.7

Si le Medecin prend garde aux trois mots du guet d'Hippocrate, &c. Le Lecteur remarquera que ce Champion s'escrime fort mal des termes de guerre, il veut, à toute rencontre, donner à connoistre qu'il entend chaque profession, sans qu'il en sçache aucune; il met le Medecin en *faction dans le champ de bataille*, où il faut estre en action, non pour obseruer mais pour combatre, & ainsi en vain il pren- P.297.l.16. L.14.

dra garde à ces trois mots du guet.

P.340.l.2 *On seroit autant ridicule que le Roy de Thrace, &c.* La comparaison est hors propos, puis que le vin ne fait tousiours mal, mais lors qu'on en abuse: Or l'Antimoine est tousiours de mauuais vsage, en quelque temps qu'on l'employe c'est pour en abuser; ce que cét Escriuain reconnoist en cette mesme page, ce qu'il pretend excuser mais tres-froidement, disant qu'on *abuse de l'Euangile, du Digeste, &c.* & que pour cela on ne pretend point *les abolir.* De cecy on peut iuger quels sont les raisonnemens de ce nouueau Philosophe.

L.12.

P.341.l.2. *Punir griefuement ceux qui par remedes font homicides publics, &c.* Cét Aduocat conclud contre soy-mesme & ses associez, qui se seruent de ce venin: mais luy principalement pour l'auoir trop loüé & recommandé, & proferé beaucoup d'injures contre l'Antiquité & contre ceux lesquels abhorrent cette drogue, que ce Gladiateur a arrachée des mains des Charlatans, ayant *fait vne passe sur eux & desarmé ces insensez:* ce qu'on y trouue à redire c'est qu'il n'a renoncé à les imiter.

L.vlt.

P.372.l.28. *Æsculape a des fléches & des graces, &c.* Cét Escriuain n'est vn autre Æsculape, n'ayant autre remede en l'vne & l'autre main que son Antimoine, méprisant tous les autres.

P.373.l.28 *Il seroit à desirer qu'Hippocrate fust encor Harpocrate, &c.* Mais qui s'est iamais imaginé qu'il l'aye esté? Si cét homme, qui veut passer pour vn des sçauans du siecle, auoit leu les œuures d'Hippocrate il ne

l'auroit iamais soupçonné d'auoir esté vn Harpocrate. Il seroit à souhaitter que vous l'eussiez esté afin que vos sentimens pernicieux n'eussent esté diuulguez.

Les Prestres d'Osiris chastioient ceux qui bouchoient les fontaines, &c. Ils auoient raison & faisoient iustice, d'autant que telles fontaines donnoient de bonnes eauës: mais vous au contraire distribuant ce vin venin, vous meritez chastiment. P.374.l.15

Elie reprochoit aux Israëlites, &c. Si cét homme auoit le sens commun il rougiroit de honte de proposer son Antimoine comme vne diuinité, estant reconnu vne tres-maligne drogue. Il fait icy vne question digne de la portée de son esprit *mince*, pourquoy *on biaise laschement?* & si l'Antimoine est vn bon remede, pourquoy on ne l'employe? Ie luy respons, qu'estant vn poison nous le condemnons autant hardiement qu'il le recommande malicieusement. P.376.l.4 L.11.

Naaman le Syrien, &c. La Veufue de Sareptha, &c. Il abuse des Histoires de la Bible pour recommander la reïteration de sa drogue, qu'il veut qu'on *redouble pour en demeurer le maistre*, c'est à dire, jusques à ce que le malade en soit mort; on a plusieurs exemples de ce procedé. P.379.l.7

Platon ne donna des loix aux Cyreniens, &c. Il connoissoit ces peuples n'obseruer les loix, & pource il les leur dénia auec raison. Mais pourquoy celez vous *celles qui reglent le bon vsage de l'Antimoine* (si vous en auez aucunes) afin d'appriuoiser ces *esprits reuesches*, P.380.l.1.

ou les conuaincre. De vos discours on collige aisément que vous n'auez ny regles ny loix, mesme à l'égard des *souples & dociles*, qui ne *se rendent qu'aux grands succez*, n'ayant aucune raison pour nous persuader, il pretend nous traicter en souuerain, & non
P.383.l.8. dans le *sentiment de ce Sage Romain nous seruir de directeur.*

P.ead.l.19 *Æsculape est representé auoir deux naissances, &c.* Le Lecteur iugera ce que cét Escriuain pretend conclure de telle fable, & si elle contribuë au triomphe de son Antimoine, qu'il veut icy faire passer *pour remede nouueau éclos*, contre les maux nouueaux. Ie demande à ce nouueau Æsculape, qu'il declare ces maux nouueaux.

P.384.l.27. *Euriphon debuoit ses connoissances au temps, &c.* Ce *grand Maistre* n'a encor donné vne telle estime à cette drogue que *les plus éclairez la proposent aux maladies desesperées.* Ce sont les plus simples & imbeciles d'esprit qui se laissent emporter à vos persuasions, qui s'en seruent de la sorte sans connoistre les maladies desesperées d'auec les autres; mais ils les disent telles pour en tirer auantage.

P.385.l.29 *Les Babyloniens exposoient leurs malades, &c.* Ie tiens pour certain que vostre vin ne seroit beaucoup recommandé par *les passans*, veu que la plus grande partie de ceux ausquels on a donné vostre diuin bruuage ont passé brusquement en l'autre monde, & par consequent il ne pourroit estre beaucoup recommandé à ceux qui attendroient instruction & conseil en leurs maladies.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Des Meslanges.

CEt Autheur a commis tant de fautes dedans son ouurage, qu'il n'y a presque page en laquelle on ne remarque subjet d'aduertissement ou correction: Or en ayant remarqué plusieurs lesquelles ie n'ay peu placer commodement dedans les precedens Chapitres, ie les ay rapportez en celuy-cy.

Le Medecin qui tuë son malade par volonté deliberée P. 8. l. 8. *ou par mesprise, &c.* Maistre Eusebe aduance icy vne estrange hypothese, *qu'vn Medecin tüe son malade.* Ie maintiens que celuy qui commettra tel crime ne merite le tiltre de Medecin, *qui est vir bonus medendi peritus;* s'il le commet par dessein, *nec probus est;* si par méprise, *nec medendi peritus;* & par consequent vous auez tort d'écrire telles choses pour parer aux accusations qu'on fait contre vostre Antimoine de la mort de plusieurs: si aduerty tant par les succez mal-heureux que par les aduis qu'on vous donne charitablement vous continuez en l'vsage de cette funeste drogue, vous ne pourrez estre excusez de crime, & chacun reconnoistra que vos *deux boussoles* L. 27. *science & conscience* vous manquent entierement.

Les applaudissemens qu'on donne, &c. C'est mal de- P. 12. l. 7. fendre la cause de vostre drogue, Monsieur l'Ad-

uocat de l'Antimoine, de mépriser nos bons remedes ordinaires, que vous appelez *vulgaires*, pour excuser les malefices de ce venin, escriuant qu'ils sont employez aux maladies guarissables, à la bonne heure que l'euenement les fasse reconnoistre telles; mais j'ose asseurer que par l'employ de vostre drogue elles auroient esté renduës mortelles, lesquelles ne l'estoient de leur nature. Mais de grace, pourquoy appeller *vulgaires* les bons remedes vsitez par nos Anciens? Ie maintiens que vostre Antimoine doit plustost estre ainsi appellé puisque vous l'auez arraché des mains des Charlatans, lesquels sont censez entre le vulgaire ignorant.

P.15.l.12. *Il a le dessus non seulement par ses vertus, mais par ses qualitez &c.* Si on demande à cét esprit esperdu par l'essor de sa plume, quelle difference il met entre vertu & qualité, il sera fort en peine d'y respondre qu'il n'aye esté consulter les Cathegories, pour apprendre combien il y a d'especes de *qualité*.

P.18.l.2. *L'Antimoine est dit, &c.* Ce Docteur ethymologiste pretend deriuer cette diction *Antimonium*, qui n'est ny Grecque ny Latine, de diuerses dictions Grecques; mais de tout ce qu'il en écrit dans cette page il n'y a rien de si raisonnable & conforme au sentiment d'Hippocrate, que la nature des choses est souuent exprimée par les noms, que lors qu'il le deriue de ἀνθ' ἡμῶν, *contre nous*, pour estre tres-contraire à nostre nature, laquelle en effect il destruit manifestement.

P.21.l.5. *Hippocrate n'a pas moins employé l'Antimoine que*

l'Ellebore, &c. Cét Eſcriuain a auancé cecy par quelque ſorte de diuination, puis qu'il n'a lieu exprés ny aucune coniecture valable d'où il puiſſe nous demonſtrer cela. Ie demeure d'accord qu'il a employé quelque fois l'Ellebore pour purgatif & errhine : mais ie n'apperçoy point d'où il tire cette conſequence , qu'il s'eſt pareillement ſeruy de l'Antimoine. De tout ce qu'il a écrit en cette page & en la precedente on peut conclurre qu'il a beſoin d'Ellebore pour deſgager ſon cerueau reſté malade par ſon Antimoine.

L'empyreume eſt vn vieux reproche, &c. Ie doute que cét autheur paruienne en vieilleſſe, veu qu'en toutes rencontres il attaque & injurie tout ce qui eſt vieil : mais quoy que *ce reproche* ſoit vieil il eſt tres-legitime & veritable, puis que l'Antimoine, auant qu'eſſayer la violence du feu il n'auoit aucune actiuité ny malice laquelle ſe fait reconnoiſtre apres l'ignition, eſt-ce ſans empyreume? *P.26.l.6.*

Eſtant plus expedient d'entrainer le malade, &c. Il faut auoüer que cét homme ſe ſeruant de ſon venin reüſſit fort heureuſement *entrainant ſes malades* du lit au cercueil; s'il eſt *plus expedient* d'agir de la ſorte, ainſi qu'il écrit, cela pourra eſtre veritable, mais à l'eſgard des heritiers abboyans apres la ſucceſſion. *P. ead. l. vlt.*

Qui eſt celle que nous recherchons, ſel, ſoulphre, &c. Le Lecteur iugera ſi telle recherche eſt bien-ſeante à vn Docteur de Paris, puis qu'il eſt neceſſaire ſe preſentant pour eſtre receu en noſtre Faculté de ſe *P.30.l.23.*

faire connoistre auoir esté instruit en l'escole d'Aristote, les principes duquel sont absolument differens de ceux des Chymistes, lesquels ils disent sensuels, & neantmoins ils ne peuuent demonstrer les trois extraits d'vn seul & mesme mixte.

P.33.l.13. *L'elixir d'Antimoine qui purifie l'or & nos corps, &c.* Quel ascendant peut auoir ce chetif demy mineral sur l'or, le plus parfait des metaux, pour le purifier? Si en cét employ il ne produit de meilleur effect qu'en nos corps, lesquels il ruyne au lieu de les purifier, il ne merite le nom *d'Elixir*, sinon des venins, ainsi qu'on l'a qualifié autrefois, ce qui a despleu à cét Escriuain.

P.39.l.1. *Elles sçauent les reduire à leur deuoir, &c.* Quel est le deuoir des humeurs vicieux, Maistre Eusebe? Il n'est autre que de mal-faire: Il faut vous accorder que les vertus de vostre drogue les reduisent à leur deuoir, & les mettent en fougue, tant s'en faut qu'elles les puissent *calmer*, comme vous escriuez.

P.43.l.3. *La Nature se trouue par fois si fort abbatuë, &c.* En ce cas, Messieurs les judicieux & addrets Medecins, ne deuez vous pas épargner vos malades? & vous empescher de risquer vostre reputation & celle de vostre Elixir, en le baillant à ceux que vous trouuez en pareil estat? Or ie coliges que vous le hazardez, escriuant que *l'Antimoine ne fera euacuation raisonnable, & mesme sera sans action, pource que la nature se trouue abbatüe sous la violence du mal.*

P.46.l.29 *Vne des plus considerable difference des venins, &c.* Ie demande quelle iustification arriue à vostre dro-

gue, propoſant icy cette *difference des venins?* Telle digreſſion eſt à deſſein de groſſir voſtre volume.

C'eſt ou par ſes qualitez manifeſtes, ou de ſa ſubſtance, &c. Il l'eſt par l'vne & l'autre; eſtant crud on n'y obſeruoit aucune qualité maligne: mais voſtre Vulcan luy en a imprimé de ſi apparentes, qu'on doit ſuiuant voſtre conſeil, p. 106. par pluſieurs *lotions* effacer ſes facultez corroſiues & malignes; mais la malice de ſa ſubſtance n'en eſt corrigée, à raiſon de laquelle il a de la violence telle que vous l'auez eſſayée. P. 52. l. 27.

Ses grands coups ſont touſiours innocens, &c. Fait il de plus *grands coups* que lors qu'il entraine les malades dans la biere, & en cela le croyez vous *innocent?* Il croit corriger ce trop hardy menſonge eſcriuant que ces coups ne ſont *nuiſibles en tout temps & en tous lieux;* mais ie conclus de vos paroles qu'il n'eſt *toûjours innocent*, puis que vous auoüez qu'il eſt quelque fois nuiſible. P. 60. l. 21.

Elle ne va du pair auec les violens venins, &c. Ce m'eſt aſſez que vous reconnoiſſiez tacitement qu'il eſt venin, puis que ſeulement vous l'excuſez, de n'eſtre des violens. P. 68. l. 28.

Si l'Antimoine eſt innocent pris en ſanté, &c. Se trouuera-t'il du monde aſſez fol pour ruiner ſa ſanté par cette drogue? Mais ſuppoſons cela auec cét Eſcriuain pour luy complaire, que les ſains en prennent; Ie ſouſtiens que ſi ceux-cy n'en ſont fort mal menez, qu'on ne peut conclure le meſme des malades, les ſouffrances deſquels ſont beaucoup P. 73. l. 25.

augmentées par sa violence.

P.74.l.20 *Crimes qu'on impose à l'Antimoine donné aux maladies aigües, &c.* S'il y auoit vn grain de prudence dans la ceruelle de cét homme il ne se mettroit au hazard de confondre les accidens procedans du mal auec ceux que sa drogue excite, lesquels il se vante *sçauoir addreitement démesler*, ie demande quel bien en pourra arriuer au malade quand vous aurez fait ce discernement? mais vous qui en auez fait l'essay, si vous en parlez en verité vous auoüerez que l'accroissement de vos accidens deuoit plustost estre attribué à ce vin duquel on vous enyura qu'à vostre maladie, ce que vous tesmoignastes par les plaintes que vous en fistes assez long-temps, iusques à ce que vous eussiez receu quelque anodyn paregoricque lequel eust pouuoir de charmer vos ressentimens.

P.75.l.10. *Ce n'est l'Antimoine qu'il faut accuser, &c.* I'en demeure d'accord, mais la malice ou temerité de ceux qui le distribuent sans iugement, quoy qu'ils se disent Medecins *iudicieux*, & non la malignité de la maladie, qu'ils prennent pour excuse de leur mauuaise conduite.

P.77.l.10 *Les autres purgatifs pris au commencement d'vne inflammation, &c.* Croyez-vous que l'ignorance de ces gens-là excuse vos meschantes procedures & de vos associez, donnant vostre Antimoine, soit à la fin ou en autre temps de la maladie.

P.90.l.5. *Seroit-il possible que la manie & lethargie peussent arriuer par mesme cause, &c.* Mais est-il possible que ce

Docteur celebre & éclairé, ainsi qu'il se vante souuent, ignore que ces deux symptomes puissent venir d'vne mesme cause, mais en diuers temps, comme chaque iour on l'obserue és fiebures, voyant succeder les assoupissemens aux delires.

On se trompe souuent en Medecine aux signes de mort, &c. Ce sont vos Docteurs, éclairez par pure presomption, à qui arriuent ces tromperies, & s'estans trompez en l'obseruation des signes, se trompent & les malades aussi donnant l'Antimoine, demy poison. P.95.l.24

Comme l'Art suit les desseins de la Nature, &c. Il est veritable que la Nature fait les crises estant irritée par l'humeur qui fait la maladie ; Or si cét humeur est malin la nature succombe, & ainsi cette crise sera mauuaise, si l'humeur est obeïssant la crise sera heureuse : Or suiuant vostre raisonnement, vn peu estropié, ie dis que nos remedes ordinaires irritent ou plustost sollicitent la nature doucement à descharger les humeurs qui lui sont nuisibles ; mais l'Antimoine surpassant en malice les humeurs les plus vicieux, il ruïne la nature par la violente irritation qu'il y apporte. P.97.l.2.

Quand il n'auroit que cette proprieté de purger heureusement, &c. Ce seroit beaucoup pour luy donner de l'estime : mais vous supposez le faux, veu que chaque iour on sçait les ruines qu'il produit. P.ead.l.14

L'action de l'Antimoine quoy que violente, &c. Ie ne vous tiens point suffisante caution de cé vostre dire, Maistre Eusebe, n'ayant raison pour le prouuer con- P 99.l.8.

tre ce que l'experience enseigne, que ce violent agissant cause la dysenterie tres-souuent, vn des plus celebres Chymistes en mourut; mais quand bien on accordera qu'il n'offence les parties, n'y a-t'il pas en nous vne autre substance differente des humeurs & des parties, sçauoir les esprits (que vous auez teu à dessein) que cette drogue esteint & dissipe, en sorte que la mort s'ensuit en vomissant par la totale & entiere dissipation de ce lien de l'ame auec le corps, ainsi que vous l'auez recogneu parlant de vos phantastiques principes Chymiques.

P.100.l.1. *Le vin Emeticque comme le vin commun s'accommode aux inclinations, &c.* Celuy-cy eschauffant les esprits & leur donnant mouuement, il fait agir selon les diuerses *inclinations* diuersement, au contraire ce vin là empoisonne, les esteint & dissipe, ainsi vostre proportion est friuole.

P.103.l.11. *La Chymie employe pour separation le feu & les corrosifs, &c.* Ie prie le Lecteur de iuger de la Philosophie de cét Escriuain, lequel ayant pretendu de iustifier l'Antimoine, lequel estoit innocent auparauant que d'estre mis entre les mains de ces Artistes, le rendent poison par ces deux moyens, lesquels tant s'en faut qu'ils le despoüillent de sa malice, ils luy accroissent.

P.104.l.18. *Le vulgaire des Chymistes se contente, &c.* De quelle classe des Chymistes pretend estre cét Autheur, lequel semble s'escarter du vulgaire, qui n'expose que trois substances; pour les extraire ils ont recours à
P.23. *l'eau regale,* il se trompe, ils ne l'employent que sur les mineraux,

mineraux, & non sur les animaux & vegetaux pour en extraire ces principes.

P. 105. & suiuantes. *Les preparations diuerses* qu'il propose de l'Antimoine, ne seruent non plus pour sa iustification, que la distinction qu'il en fait de masle & femelle en la page precedente ; & encor aussi peu la difference des sels qu'il a proposez en la page 109.

Les plus curieux Artistes n'en demeurent pas là, &c. P.110.l.16
Cét homme si éclairé est bien apprentif en Chymie, puis qu'il croid que ces Artistes tirent autres substances que ces trois, sçauoir *ses teintures, son eauë, son beurre, huyle, chaux, &c.* tels remedes ne sont distinctes substances de ces trois, mais despendent d'iceux ; du Mercure, les teintures, l'eauë, l'huyle, beurre, baume ; du soulphre, la chaux, le verre, saffran ; du sel, &c.

Tant il est vray qu'il y a de la vanité à exalter l'Antimoine, &c. P.112.l.18. Il est encor plus vray que les loüanges & estime que vous en auez escrites passent iusques à la temerité & au delà.

Il propose des specificques pour l'epilepsie vraiement ridicules, &c. P.124.l.14.

La Cosmetique n'est la moindre partie de la Medecine, &c. P.132.l.25 Dites quelle luy est inferieure & moindre ?

Il a vne vertu balsamicque & incarnatine, &c. P.135.l.penult. Ie doubtes de cette balsamicque iusques à ce que vous nous ayez appris ce que vous entendez par balsamicque, pour incarnatine ie le nie, car elle se fait par voye de nourriture.

P.135.l.9. *Nostre Chirurgie moderne, &c.* Cela est estonnant qu'vn Medecin de Paris parle de la sorte; neantmoins si on considere qu'il pretend establir vne Medecine nouuelle puis qu'il a tant descrié la vraye Medecine, l'appellant *scrupuleuse & vieille routine, &c.* il veut connoistre vne moderne Chirurgie.

P.139.l.1. *Les Medicamens interieurs pris de l'Antimoine, selon Galien, &c.* Iamais Galien n'a parlé d'Antimoine pris interieurement, & ainsi il veut tromper en passant de Picques en Carreaux.

P.140.l.7 *Les Medecins iudicieux ne donnent l'Antimoine seul, &c.* Ils seroient plus iudicieux s'ils s'abstenoient d'en bailler le reconnoissant mal faisant; c'est pourquoy ils le meslent auec le Sené, &c.

Es pages 141. 142 & suiuantes, il propose l'Antimoine en pillules, tablettes, &c. est-ce pour mieux le iustifier; que vous en semble?

P.146.l.13 *Les remedes Antimoniez corrigez par les pectoraux, &c.* Comment se peut-il faire que cette violente drogue soit corrigée par quelque syrop ou autre remede pectoral duquel elle estouffe l'action?

P.148. 149. *Il propose plusieurs vins, &c.* En cecy cét Autheur me semble imiter ces tauerniers, qui pour debiter quelque mauuais vin ils en mettent plusieurs en perce, afin de se deffaire de celuy-là auec les autres, neantmoins il se contente d'en faire le denombrement, & ne debite que son vin empoisonné, auquel il se tient apres l'auoir si hautement loüé & vanté.

P.150.l.3 *La plus commune façon de le preparer, &c.* Cét Es-

criuain qui a tant exalté ces ſouffleurs ſes aſſociez pour leur curioſité de preparer diuerſement l'Antimoine, s'arreſte à la ſeule & groſſiete preparation de ſon Saffran, qu'il prefere à toute autre en la p. *L.26.* 152. S'il eſtoit pris à ſerment s'il en a iamais baillé ou veu bailler en autre ſaulce, i'eſtime qu'il auouëroit que non.

Le vin eſt preferé d'autant qu'il repare le debris des eſprits, &c. *P.ead.l.28* Il reconnoiſt que les eſprits patiſſent par ſa drogue, contre ce qu'il auoit écrit cy-deuant, que les ſeuls humeurs en eſtoient touchez. Cét homme a des imaginations croteſques, que ce vin empoiſonné ſoit amy du cœur & repare les eſprits, comment pourroit-il auoir tels effects eſtant emporté promptement par ce violent Antimoine, qu'il preſente aux pauures malades affoiblis, ſortans de cette geſne le vin pur & net pourra ſeruir à ſes deſſeins, mais celuy-là nullement.

C'eſt leur ſeconde batterie, &c. Ce n'eſt vne ſeconde *P.153.l.15.* attaque puis que c'eſt par ſa venenoſité qu'on a commencé de condamner cette funeſte drogue, que ſouuent vous auez dit n'eſtre veneneuſe: on ne vous croid point d'autant que vous ne l'auez encor peu prouuer par vos repliques.

Maintenant il eſt auſsi familier qu'aucun remede, &c. *P.154.l.1.* C'eſt vn mal-heur tres-grand pour le public qu'on l'aye veu ſi familier entre les mains de ceux de voſtre cabale; les vrais & ſages Medecins ne ſe ſont iamais familiariſez auec ce venin, qu'ils abhorrent & condamnent.

P.154.l.21 *L'Antimoine doit toute son action à ses esprits estans parties constitutiues de sa nature, &c.* Ie demandes à ce Docteur illuminé ce qu'il appelle esprit en l'Antimoine. Aux animaux viuans on reconnoist l'esprit qui fait vne partie non du corps, mais du corps viuant : aux mineraux il n'y a aucun esprit, & rien autre chose que le sel, soulphre & mercure: est-ce quelque chose distincte? Si ce que vous dites esprit en l'Antimoine n'est Arsenical, ie le veux: mais il en approche fort pour sa malice.

P.156. l.5. *L'Antimoine est meslangé de soulphre, &c.* Et tres-grossier, i'en demeure d'accord auec cét Escriuain, mais non qu'il aye du Vitriol, ce qu'il conclud assez ignoramment de l'acidite qu'on en tire, puis qu'on tire de nostre Soulphre vulgaire vn acide ainsi que du Vitriol: quelle raison y a-t-il d'admettre du Vitriol en l'Antimoine, c'est à dire, vne substance qui aye quelque affinité auec le Vitriol, plustost qu'vn esprit lequel par sa malignité approche de l'Arsenic?

P.157. & 158. A quel dessein d'examiner les diuersitez d'Arsenic, est-ce pour la iustification de l'Antimoine?

P.162.l.4. *Mais ce qui ne souffre point de replique, &c.* Vostre raisonnement n'est point tellement conuainquant qu'on vous le laisse sans replique : on a desia respondu qu'il y difference en degré de malignité, & que l'Antimoine n'a sa malice dedans toute sa mixtion entiere, mais dedans quelque portion encor mixte, que le feu deueloppe ou fait *éclore*, comme vous le reconnoissez en la fin de cette page.

Page 164. & suiuantes. A quoy bon d'examiner les poisons par le menu, & qu'on en enuenime les fléches, pour prouuer que l'Antimoine n'est point violent poison, *fatemur*, qu'il n'est point malin iusques à ce poinct; neantmoins nous ne l'excusons point de malice entierement

Les eauës minerales sont salutaires qui passent par l'Antimoine, &c. Soit qu'on vous accorde cela, qu'en concluez-vous, *dont l'Antimoine n'est point violent, &c.* P.166.l.16

Si ces medicamens tenoient la nature de poison, &c. Cét Aduocat de l'Antimoine pensant remplir son sac de pieces iustificatiues dit plusieurs choses mal à propos: pourquoy s'amuser à iustifier le vin en cette page & en la suiuante, puis qu'on ne se prend au vin du mal que cette pernitieuse drogue cause, mais à sa malice, que vos lotions tant recommandées ne corrigent entierement. P.163.l.15

Il entreprend de iustifier le feu parce qu'il resiste à la pourriture, &c. Ie vous l'accorde, mais reconnoissez aussi qu'en brulant il imprime des qualitez mauuaises ou les découure, puis que ce mineral crud n'est accusé, comme vous l'auez auoüé: en la page suiuante vous y ordonnez les lotions apres le feu. P.170.l.4 & l.23.

Si le feu deueloppoit la venenosité de l'Antimoine, tant plus il passeroit, &c. On sçait qu'en toutes choses il y a vn terme, si le feu le recuit trop il perd sa faculté emeticque, & se trouue *diaphoreticque*, comme vous escriuez en cette page; vous ne pouuez donc dénier que le feu ne luy donne ou découure ce qui P.171.l.21

ne paroissoit restant crud: mais vous escriuant que
P.176.l.6. *l'art en augmente ou destruit les vertus*, est-ce par autre voye que par le feu? vous auoüerez que non, & par consequent le feu deueloppe, &c.

P.183.l.21 *Ils soustiennent encor nonobstant ces conuictions, &c.* Vous supposez qu'ils n'acquiescent, puis que vous n'auez sçeu leur sentiment, sçauoir s'ils se tiennent conuaincus par vos raisonnemens tres-sublimes & releuez, ou s'ils vous dénieront que vous ayez proposé quoy que ce soit qui porte conuiction.

P.184.l.14 *Vne Compagnie qui s'est conseruée dans vne estime de pieté & probité, &c.* Ie plains auec larmes nostre Faculté d'auoir en son sein à present cette vipere qui la ronge, ruinant & renuersant sa bonne & vraye methode, & veut faire croire que les *premiers hommes* de ses Docteurs *conuaincus des grands effects de l'Antimoine, &c.* Vous estes vn menteur effronté de parler ainsi, les premiers hommes ne sont de vostre faction, mais les derniers; vn autre mensonge non
L.vlt. moins signallé que ces Antimoniaux, *obseruent inuiolablement les regles de la bonne & ancienne methode*, laquelle il a iniurieusement appellée ailleurs *vieille routine & scrupuleuse :* Où est cette *pieté & probité qui a fait estimer cette Compagnie éclairée ?* Les fumées de nos Antimoniaux y ont tout obscurcy & perdu.

Part. 2. *Il faut se rapporter à vne authorité magistralle, &c.*
p 189.l 3. On peut iuger de la conduite de l'esprit de cét Escriuain, en la diuision qu'il auoit faite de son ouurage en deux Parties, il auoit entrepris de iustifier l'Antimoine en la premiere, & le faire triompher

en la seconde; en laquelle il le met neantmoins encor au iugement de nostre Faculté, comme n'estant iustifié : mais ie requiers & demande que cét Aduocat ne soit receu à plaider, ou à produire, qu'il n'aye fait reparation & amande honorable *à cette Maistresse Faculté*, des injures & inuectiues qu'il a insolemment proferées contre elle & ses Docteurs Orthodoxes.

C'est vn remede trop important pour auoir coulé à la presse, &c. Il narre en cette page les grands effects de son Antimoine, pourquoy il a esté admis par les plus judicieux, & il entreprend d'en faire voir le détail depuis cette page iusques à la 201. mais il sera aduerty auec le Lecteur de la fausseté qu'on luy a fait escrire, i'en dresseray vn chapitre exprés en suite de celuy-cy, pour declarer de quelle façon il a esté mis dans le *Codex*. P.195.l.9.

Si vous pesez les motifs, vous les trouuerez aussi mal-fondez, &c. Cét esprit vacillant & peu arresté en ce qu'il auance, apres auoir écrit qu'il n'y a rien de si *fort que les Decrets de cette celebre Escole*, il mesprise le Decret donné en 1566. contre son Antimoine, ainsi que l'Arrest donné contre en consequence du Decret; Il n'en peut demeurer d'accord d'autant, dit-il, que ce Decret n'est donné en bonne forme; Ie luy ay cy-deuant prouué le contraire. Il rejette pareillement les Arrests du Parlement, *lequel n'a jurisdiction sur les remedes*. Cét Escriuain meriteroit d'estre mis en cage pour apprendre à parler auec respect de la Cour, laquelle a authorité, sinon pour exa- P.203.l.4.

miner les remedes, elle a pouuoir de deputer Medecins pour ce faire, & en apres de prononcer ſur les differens meus touchant iceux ; On ſera contraint d'y proceder de la ſorte ſur le ſubjet de voſtre Antimoine, alors on fera voir que voſtre narré n'a aucun fondement de verité dedans nos Regiſtres, non plus que quand vous écriuez que ce Decret fuſt *l'Aduis de quelques Docteurs*, ce fuſt du commun conſentement de toute la Faculté : car il n'y auoit aucun diuorce ou partialité entre les Docteurs en ce temps-là, & n'y en a eu que depuis que ce Diable d'Antimoine eſt venu nous troubler.

P. 204. l. 18. *Les ſecondes penſées ſont les plus ſages, &c.* Ce mot *de plus*, importe comparaiſon, de ſorte que ce prouerbe doit eſtre entendu des penſées des ſages, leſquels faiſans reflexion ſur leurs premieres penſées y adjouſtent ou les corrigent par prudence, ce qui les fait eſtimer plus ſages. Or vous ne conferez vos penſées enſemble, mais auec celles des Anciens qui eſtoient ſages, & n'approuuoient les hereſies non plus en Medecine qu'en fait de Religion ; & par conſequent en vous flattant vous eſtes trompez, n'eſtans ſages en vos penſées.

P. 205. l. 6 *L'Antimoine eſt en poſſeſſion de rendre notables ſeruices, &c.* I'en demeure d'accord à l'égard de ceux qui abboient apres les ſucceſſions, mais il eſt tres-nuiſible à ceux que vous dites *griefuement malades*, & partant vous auez tort de conclure qu'on doit *inualider* ce qui auroit eſté fait *à ſon preiudice*, & arreſté autrefois par noſtre Faculté.

Ceux

Ceux qui font profession de se seruir de ce remede, &c. P.209.l.2.
Il semble à present prendre à partie ceux qui vsent de l'Antimoine ainsi que ceux qui le condamnent, ceux-là le donnant indifferemment sont criminels, ceux-cy ne sont moins punissables ne s'en seruans pour tascher de sauuer leurs malades. Ie respons à cét homme qu'il faut auoir l'esprit entierement perdu de s'imaginer qu'on ne peut sauuer les malades sans ce poison. Il veut persuader que ces Medecins Iudicieux y obseruent des precautions requises; ce sont bourdes, ils le donnent à tous indifferemment : comme ceux qu'il vient de declarer criminels, nous ne changerons cette croyance qu'on n'aie donné au public la vraye methode Antimonialle, ce sera vn moyen de donner vn éclat à cette drogue plus auantageux & notable qu'il n'en reçoit par le simple employ qu'en font ces *Grands hommes, Iudicieux, esclairez, addrets, &c.*

Aucuns Docteurs luy ont donné approbation, &c. Ceux P.210.l.7. qu'il a cittez ont eu trop grande reputation parmy leurs contemporains pour auoir employé cette drogue auec liberté comme font aujourd'huy ses associez, & ne l'ont approuuée que dans le sens d'Hippocrate & Gallien. Il se plaint qu'on a empesché de P.12.l.5. proposer l'Antimoine dans les Theses; & il fait sur la fin de cette page vne prediction en faueur de sa drogue, *Que bien tost elle rompra ses fers, & produira des lumieres éclatantes, à la confusion de ses enuieux.* Ie n'apperçoy aucun fondement de cela, veu que les plus anciens, les plus sages, & les plus sçauans de la

Faculté resistent à leur faction Antimonialle.

P.215. *La saignée est en vsage depuis soixante ans autrement qu'auparauant, &c.* Il pretend insinuer que l'Antimoine se rendra en vsage familier ainsi qu'il est arriué de la saignée: mais il se trompe, puis que celle-cy est autant seure & bien-faisante, que celuy-là est hazardeux & mal-faisant. La saignée est authorisée par Hippocrate & Galien, ils s'en sont seruis hardiement, & celuy-cy l'a enseignée par plusieurs doctes Liures qu'il en a escrit, mais ils n'ont employé l'Antimoine. Les Arabes ayans pris auantage dans la practique de la Medecine, auoient abastardy le credit de la saignée pour donner lieu à leurs Iuleps, Aposemes, & semblables fatras. Leonard Botal Piemontois, venant à Paris employa hardiement la saignée, ainsi que faisoient nos Medecins ses contemporains, & lors il escriuit vn Liure de la saignée, contre lequel Maistre Bonauenture Grangier Medecin de nostre Faculté n'escriuit point, ainsi que cét Autheur enonce en cette mesme page, mais seulement il l'aduertit qu'il auroit beaucoup mieux authorisé la saignée s'il auoit exposé les indications suiuant lesquelles il l'ordonnoit, plustost que se fonder sur les applaudissemens qu'il en receuoit de plusieurs Seigneurs & Dames, ainsi qu'il escriuoit.

P.217.l.13 *Remede qui estoit autrefois le rebut de nostre Escole, &c.* Comme il l'est encor à present, que tant de sçauans hommes & experimentez le condamnent, n'ayans esté seduits & trompez comme cette ieunesse peruertie de la vraye methode de Medecine, non tant

par ces faux brillans de l'Antimoine, que par ces hableurs qui la recommandent par trop. Or cét Escriuain ne permet qu'on accuse *l'Escole d'inconstance*, mais la *vicissitude de toutes choses*; C'est auec raison qu'on excuse nostre Faculté d'inconstance: car si aucuns, par trop de legereté, se sont escartez (comme cét Autheur & ses adherans) de la vraye pratique de la Medecine, les plus sages & prudens, qui forment la plus grande partie, sont demeurez & demeurent fermes sans auoir paru changeans comme les Antimoniaux des bonnes regles & Ordonnances de la Faculté.

Les Loix de la Medecine doiuent estre changées, selon que nos corps se changent, &c. P.218. l.2. Voicy vn estrange Legislateur, lequel n'a point remarqué que la Medecine a sagement pourueu qu'on se conduise en sa pratique selon que nos corps seront alterez & changez de leur naturel: Mais ie demande à cét esprit Cameleontin quel changement est arriué & qu'on a remarqué en nos corps que nos Anciens n'ayent obserué pour changer la Medecine, c'est à dire, quitter la bonne methode afin d'employer l'Antimoine? Vous auriez plus veritablement écrit qu'il arriue de siecle en siecle, & mesme plus souuent, des changemens dans les Republiques & Communautez à raison que les personnes changent, les esprits desquelles sont differens. On remarque clairement les changemens arriuez en nostre Escole depuis qu'on vous y a souffert auec vostre frere; tout y estoit calme auparauant & paisible, depuis on n'y

remarque que troubles & factions, pource que vous auez troué quelques esprits turbulens lesquels ont appuyé vos pernicieux desseins.

P.210.l.8 *Le seul vsage contraire abolit ce qui auoit esté determiné, &c.* Comment peut-on souffrir telles maximes, pires que d'vn Machiauel ? & qu'il est *permis à toute vne Compagnie de reuoquer son aduis.* Or, Maistre Eusebe, quand cela seroit permis, vous ne concluez rien, puis qu'il ne se trouuera que la moindre partie de la Faculté, en nombre, probité & suffisance qui aye changé d'aduis. Ie doute fort que vous en ayez changé, & qu'estant entré en nostre Escole l'esprit entierement peruerty vous auez fait reconnoistre dans vostre Satyre qu'il vous est resté de mesme trempe.

P.221.l.17 *Par Arrest definitif elle l'a restably, &c.* L'Antimoine auoit esté condamné comme poison par authentique Decret de la Faculté, confirmé par Arrest du Parlement. Cét Escriuain auance qu'il est restably par Arrest definitif. Ie m'inscrips contre cette piece fausse s'il peut en produire : mais tant s'en faut qu'il aye Arrest, il ne pourra pas monstrer aucun Decret par lequel il est restably. Ie demande pour confondre cét imposteur qu'on aye recours aux Registres.

P.224.l.9. *La Faculté ne se contentera pas du Saffran, &c.* Mais pourquoy tant differer & temporiser de produire & faire voir ces merueilles du monde les *autres substances Antimonialles.* Vous prenez de fades excuses sur *les faux ombrages de vos calomniateurs.* Hé quoy? doit-

on en affaires d'importance deferer à ses aduersaires? En vn mot, on sçait bien que vous & vos associez estes reduits au Saffran, sans que vous ayez croyance ny connoissance de l'Antimoine mis en autre preparation ou saulce, quoy que vous vous vantiez.

Ceux qui sont en possession de cultiuer ce remede, &c. P.ead.l.21 Mais quelle culture requiert-il? & quelle industrie faut-il auoir pour preparer & vser de cette drogue qui estoit en la possession des ignorans? ausquels ces Docteurs enfumez l'ont arrachée; laquelle (comme il se vante) donne à ces Antimoniaux *des fruits qui font venir l'eau en la bouche* des Orthodoxes, ce que ie luy certifie faux, & que l'eauë leur en vient plûtost aux yeux lors qu'ils voyent que la Faculté a chez soy non des renards, lesquels, comme porte la Fable, refusoient les meures & non les raisins, ainsi que cét homme escrit, mais des viperes qui la dechirent.

Principale condition qu'il soit preparé & dispensé par bons Medecins, &c. P.225.l.4 A quoy bon les soins des Medecins pour cette chetiue preparation de ce vin Antimonié? On sçait bien que vous estes plus soigneux de le debiter afin de mieux dorer vostre moisson, ou plustost pour donner plus ample vandange; ce seroit mieux parler puis qu'il estoit question de raisins, & qu'il s'agit de vin.

Ceux qui l'ont traitté de panacée en ont trop dit, &c. P.230.l.23 Cét Escriuain fait rire prononçant à sa phantaisie sur les tiltres ou epithetes de ce venin, qu'il trouue

trop releué par celuy de panacée : ie doutes qu'il ne l'estime assez le disant vn *Panchymagogue*, veu qu'il est plus effectif, d'autant qu'il ne tire seulement tous les humeurs du corps, mais l'ame auec : Lors qu'il le dit *Polychreste*, c'est eu égard tant à ceux qui le donnent auec tel auantage qu'il nous en fait venir l'eauë à la bouche, que de ceux qui attendent succession auec impatience. Il est estimé pareillement par les gens d'Eglise Polychreste, puis qu'vn Prestre remercia vn de vos Antimoniaux non seulement pource qu'il multiplioit les mortuaires, mais aussi parce que ce vin les dispensoit de faire longues veilles prés les malades, ainsi que les remedes ordinaires, mais qu'il les ostoit promptement de dessus le grabat.

P.231.l.1. *On fait des remedes composez pour trois intentions, &c.* Mais l'Antimoine simple y satisfait : que vous en semble, ce prosneur ne recommende-t'il pas bien le Sainct de sa Paroisse?

P.232.l.1. *Il possede entre autres cinq tiltres considerables, &c.* Notez qu'il dit *entre-autres*, supposant qu'outre ces cinq lesquels forment son Pentagone, il possede encor d'autres tiltres & vertus, de sorte que cét Antimoine peut-estre estimé vn Maistre Iean fait tout, pourquoy on s'estonne que cét homme se soit conserué les bonnes graces des Apothiquaires, puis que leurs boutiques doiuent estre dégarnies de tous autres remedes, attendu que cette drogue a tant de bons doüaires.

P.233.l.18. *Ils perdront le temps d'aiguiser leurs dents, &c.* Ie

crains que ce menteur ne dise vray en ce poinct, ce qui ne luy est ordinaire, puis que nous auons à traitter auec des esprits passionnez qu'à peine on pourra reduire dans le bon chemin, duquel ils se sont écartez. Si *le Serpent d'Æsope vsa ses dents contre la lime elle estoit d'vne dure concistence :* mais vostre vin ou poudre emeticque ne l'ayant pareille il rompra le col plustost que les dents.

S'ils n'estoient point si animez ie conseillerois vn accommodement, &c. Ie vous ay cy-deuant demonstré qu'il estoit impossible, il n'y a qu'vn seul expedient asseuré, c'est d'abjurer vostre erreur & d'abandonner vostre mauuaise pratique, ce qu'on peut à peine esperer, sur ce que vous vous flattez écriuant *que la victoire ne panche du costé ennemy.* P.ead.l.22.

Quand ils auront reconnu ses rares talens, &c. Ie ne puis croire à sa persuasion verbale qu'il reüssisse mieux par l'employ de l'Antimoine, ses mal-heureux exemples destournent de cette croyance. P.234.l.11

Le Soulphre doré d'Antimoine espece de Saffran, &c. Si les effects de ce soulphre doré sont dans l'excellence que vous les vantez, que ne quittez vous ce Saffran grossier puis que vous y reüssissez si mal, & l'ostez du Codex de ce Doyen pour l'honorer par la substitution de ce merueilleux soulphre doré. P.235.l.11.

Le Mercure Antimonié a vne vertu balsamicque & confortatiue, &c. Dites-nous en conscience, Monsieur l'Escriuain, si vous auez experimenté ce que vous y loüez si hautement, & comment different les vertus balsamicques & confortatiues? P.236.l.26.

P.239.l.10 *Il demonstre par vn syllogisme que l'Antimoine à raison de sa violence doit estre employé, &c.* Ie laisse a examiner ce foible raisonnement à ceux de sa cabale, ne voulant m'y attacher crainte d'estre persuadé à mal-faire comme eux.

P.243. Dedans toute cette page il examine en vain les conditions & constitutions naturelles pour le vomissement, puis que ces Antimoniaux ne s'arrestent ny à la conformation de la poictrine ou d'autres parties, ny à la coustume, s'ils rencontrent quelque apoplectique ou comateux, ou quelque fiebure maligne, ils donnent leur drogue sans aucune de ces considerations.

P.248.l.24 *On n'est moins ridicule de vouloir abbatre, &c.* Cét homme se rend ridicule en ce rencontre (ainsi que souuent ailleurs) pretendant qu'on sera ridicule d'entreprendre la guarison d'vne grande maladie par remedes non violens, neantmoins la raison & l'experience font foy du contraire: car souuent tels remedes reïterez guarissent auec seureté les malades que vous precepitez auec vostre Antimoine; dans la suite il se condamne soy-mesme écriuant qu'on est criminel d'employer medicamens violens pour foibles maladies. Accordez cecy auec ce que vous auez dit ailleurs, qu'on peut donner de l'Antimoine aux sains, pourquoy non plustost aux foibles maladies, sans se rendre criminel comme vous auez prononcé?

P.250.l. 26. *L'Antimoine a droit de se preualoir sur l'Ellebore, &c.* Cét homme a besoin d'Ellebore, de vouloir donner

ner l'auantage à l'Antimoine pource qu'il fait vomir auec plus de violence que celuy-là: mais en quoy preualoir ſinon qu'il cauſe plus aſſeurement la mort à raiſon de ſa violence?

Aux maladies cronicques la nature va lentement & à pas contez, &c. Puis que vous auez conſeillé qu'on tire ſes copies ſur le modelle de la nature, pourquoy en la fiebure quarte, *maladie cronique*, ſe ſeruir de l'Antimoine, qui agit precipitamment & non lentement & à pas contez? P.254. l. vlt.

Le Medecin prenant les reſnes en ſa main, &c. Iugez de la conduite de ce Docteur, lequel veut *eſſayer d'arreſter la fougue de cét humeur*, que s'il ne le peut, *il s'en deliure à quelque prix que ce ſoit*, c'eſt ſouuent au prix de la mort par temerité. P.259.l.12

L'Antimoine fait ſon deuoir vigoureuſement & preſtement, &c. Ie reconnois auec vous que c'eſt vn peu trop, & en ce cas il ſeroit plus expedient pour vos malades d'employer des remedes leſquels inuitaſſent la nature à ſon deuoir pluſtoſt que la precipiter. P.264.l.4

Les roigneures d'ongles gueriſſent les hydropiques, &c. Sans doute Maiſtre Euſebe, vous paſſerez pour vn reſueur, propoſant telles niaiſeries. P.278.l.16

Qu'ils faſſent prouiſion de crottes de Souris, &c. Ne dites point d'*Eſperuier*, Les Fauconniers ne parlent de la ſorte; *la bouſe de Vaſche*, & le reſte, ſont deſtinez pour vous appreſter le feſtin que vous meritez. P.280.l.4

Ce n'eſt mon deſſein de cenſurer, &c. Le Lecteur iugera ſi ce Commis pour le triomphe de l'Antimoi- P.283.l.22.

ne n'auroit pas mieux placé ce discours en sa premiere partie, où il a pretendu le iustifier, que non en celle-cy. Il pretend deuoir estre employé auec autant de iustice que la Scammone, la Colochynte, &c. Ce que ie luy denie sans autre examen sinon que ceux cy n'ont esté condamnez & rejettez par nostre Faculté comme celuy-là.

P.284.l.28 *Ils ne donnent l'Antimoine que dans la necessité, &c.* Vous ne parlez comme doit vn vray Medecin, puis que vous ne declarez cette necessité, ny les indications (si aucunes vous y obseruez) par lesquelles vous estes portez à *ne pouuoir vous en dispenser;* Si vous estiez iudicieux & charitable vous declareriez ce que vostre cabale à tenu secret iusqu'à present pour nous persuader d'entrer en vostre party.

P.288.l.13 *L'Antimoine preiudicie en l'abbatement des forces, &c.* Cét Autheur me sembloit rentrer en son bon sens écriuant de la sorte, mais il ne s'éloigne de son erreur en l'accordant en l'appoplexie, en laquelle toutes les forces souffrent beaucoup, lesquelles cette violente drogue abbat dauantage, remplissant de plus en plus le cerueau par le vomissement, & ainsi rend l'appoplexie mortelle infailliblement.

P.ead.l.24 *On peut vser d'Antimoine és maladies aiguës sans fieures, comme sont l'appoplexie & lethargie, &c.* Voicy vne lourde faute pour vn Docteur si éclairé; Où auez vous appris que la *lethargie* soit sans fiebure? N'est-ce pas vne maxime dans la Philosophie, que *quod est rei distinctiuum eiusdem est constitutiuum;* Par la fiebure la lethargie est distinguée des autres affe-

ctions comateuses, comme vous pouuez lire dans Fernel lib.5.c.2.de sa Pathologie, pour épargner vostre courte-veuë de la lecture de Galien, ayant appris de luy cette verité, ne manquez à corriger cette faute grossiere.

Il y en a de si scrupuleux qui n'osent, &c. Cét homme qui veut tout hazarder, ne peut souffrir que ses partisans soient moins periclitateurs que luy, les qualifians scrupuleux à donner l'Antimoine és fiébures crainte d'irriter les humeurs, & leur imprimer vne chaleur excessiue. *P.289.l.1.*

Il ne reüssit es abscés internes du foye, des poulmons, &c. Tout beau, Maistre Eusebe, vous touchez la grosse chorde, laquelle a desia depleu & choqué l'oreille des plus considerez de ceux de vostre party, qui ont negligé ou vostre maxime, ou n'ont assez examiné le fonds sur lequel ils ont agy en vn subjet illustre. *P.291.l.22*

L'Antimoine a entre autres vertus celle de desopiler, &c. Enfin on reconnoist l'Antimoine plus riche que lors qu'on auoit fait son Inuentaire, on n'y trouuoit que cinq facultez pourquoy cét Escriuain le faisoit passer pour vn Pentagone, mais à present il le fait remarquer vn Hexagone; cette drogue me fait souuenir d'vne pelote de neige, laquelle s'accroist tant plus on la roulle. *P.292.l.23*

L'Antimoine est le plus souuerain febrifuge, &c. Ie m'en rapporte aux effects : mais cét Escriuain, si punctuel, y appose vne hypothese digne de son genie, *si la nature est de son costé*; mais souuent on met ce *souuerain febrifuge* au hazard (ainsi *P.293.l.6.*

que les malades) d'autant que vos Antimoniaux moins iudicieux que vous ne les preconisez, n'ont souuent certitude ny mesme coniecture si la nature est en estat de s'en seruir, & peut se tourner *de son costé.*

P.294 l. 24. *Les fiebures humorales trouuent sans contredit leur guarison dans l'Antimoine, &c.* Ce n'est point moy qui vous contredits, mais chaque iour vous en auez le dementy par l'éuenement, plusieurs malades de fiébures perissans ou pour auoir pris, ou apres auoir pris vostre panacée.

P.298.l.4 *Lors que les humeurs prennent autre route qu'on leur a prescripts, &c.* Cét homme pretend conclure de ce jargon, que le Medecin commande & reigle les humeurs comme s'ils estoient doüez d'intelligence.

P.304. l.2. *Il faut secourir la nature en ce mouuement, &c.* Ne vous trompez pas, Monsieur le Coadjuteur de Nature, & remarquez ce qui arriue par voye symptomatique d'auec ce que la nature entreprend; ie vous aduertis que ce vous seroit vn grand aduantage d'estre souuent dans le sentiment Orthodoxe de Monsieur Germain, ainsi que vous dites y estre en
L.20. cette page.

P.305. l. vlt. *C'est contre ces fiébures traitresses que l'Antimoine est destiné, &c.* Il prononce cecy suiuant la maxime vulgaire, *à trompeur, trompeur & demy.* Il demeure d'accord de la malice de cette drogue, écriuant que *leur malice extraordinaire ne se peut dompter que par vn semblable remede:* Or il n'y a malice en aucune maladie qui puisse égaler celle de cette drogue.

Il faut auoüer que le Sené pousse seurement, &c. Cét Escriuain reconnoist l'Antimoine estre aueugle, qui a besoin de conducteur, comme tel il heurte à diuerses portes & remuë tout tres-mal à propos, mais ie doutes fort qu'il soit seurement poussé à la porte de derriere, pour le destourner de tout troubler ainsi qu'il luy est ordinaire. P.306.l.26.

Il faut conuenir du temps auquel il se doit administrer, &c. Cét homme se veut faire paroistre exact obseruateur du temps auquel on doit bailler l'Antimoine en cét écrit; mais i'ose auancer comme vne verité, que luy & ses associez estans arriuez proche les malades ils ne s'en mettent en peine. Il dit qu'on doit le refuser au commencement à peine de passer pour temeraire. Il declare non moins blasmables ceux qui le donnent sur le declin. Helas Messieurs les Antimoniaux que vous en faites decliner plusieurs par vostre drogue, vous la donnez au declin, non du mal, mais des malades. Il conclud que *le temps le plus conuenable est l'accroissement;* A peine ces Medecins si éclairez pourront-ils si nettement distinguer ces diuers temps en ces fiébures qu'il a appellées cy-deuant *traitresses;* mais ie vous demandes Monsieur le Maistre des temps, en quel temps croyez vous que soit vn malade lequel sera dedans vn ardeur de fiébure extréme, auec violent delire, mouuemens conuulsifs? Vous ne luy denierez vostre drogue non plus qu'à ceux qui sont dans vne profonde affection comateuse auec la machoire tres-serrée. Ie n'estime point que tels malades soient en autre P.308.l.7

temps que dans la vigueur, & neantmoins c'est lors que plus prestement vous donnez l'emetique, nonobstant tout l'examen que vous auez fait de la diuersité des temps, pensant nous jetter de la poussiere aux yeux.

P.311.l.28 *Il deffend l'Antimoine és fiévres ardentes, &c.* Si vous agissiez comme vous escriuez, vous ne precipiteriez point tant de fiévreux, ainsi qu'il arriue souuent; accordez cecy auec ce que vous auez escrit, que le gibier de vostre Antimoine est la fiévre maligne : Or telle fiévre est ardente, donc en fiévre ardente vostre drogue ne doit estre deffenduë.

P.314.l.10 *Les vomitifs benins doiuent preceder l'Antimoine, &c.* I'oses asseurer auec serment que ces Antimoniaux n'ont iamais mis en vsage ces legers preparans, & comme applanissans les voyes à cette sublime drogue : & en effect, ils n'en ont prescrit la forme de s'en seruir, ny specifié quels ils sont.

P.320.l.16. *Il fait le panegyrique de l'Opium, lequel il fait marcher de pair auec l'Antimoine, &c.* Ils ont esté l'vn & l'autre blasmez par nostre Faculté comme idoles des Empiriques, que cét homme dit *estre les premiers dans l'employ.*

P.323.l.17 *Il n'y a que l'Antimoine qui puisse descharger le cerueau, &c.* S'il est ainsi, ie maintiens que cét Autheur a eu raison de mespriser l'Antiquité, laquelle semble auoir esté sans ceruelle, d'auoir laissé le cerueau sans secours; si cét homme est creu.

P.325.l.8 *Le vomissement est deffendu à ceux qui ont la teste foible, &c.* Si Maistre Eusebe auoit esté instruit de cet-

te maxime, il se fust empesché de se seruir d'Antimoine, lequel luy a tellement accreu cette foiblesse, qu'il n'a pû s'en remettre; Il auroit esté raisonnable d'expliquer ce qu'on doit entendre par foiblesse de teste, ou si les douleurs, vertiges, &c. mais si vn homme estoit tombé en fiebvre maligne, qui eut la teste foible naturellement, & qui par consequent fust promptement trauaillé par les fascheux symptomes cephaliques; en ce cas Messieurs les *adroits & iudicieux* Antimoniaux demeureroient-ils les bras croisez sans donner leur drogue? Ie doutes si iamais ils ont fait cette consideration *in praxi Antimoniali.*

Ce grand remede a remporté la gloire, &c. Il en a plus tué que la maladie mesme en cét Automne, que vous auez cotté, on en citeroit les exemples; & i'oses iurer deuant Dieu que sans Antimoine nous guarismes presque tous nos malades par la methode ordinaire trauaillez de ces fiebvres malignes. P. 326. l. 17.

Il vante fort sa drogue en l'epilepsie & apoplexie, &c. Nec minus est periculum à remedio quàm à morbo, quoy qu'il appose cette condition ou exception, *moyennant que la chaleur & esprits ne soient entierement esteints*, à quoy ces Messieurs les iudicieux n'ont aucun esgard, voulans tousiours pousser fortune; ne l'ayans refusé encor à aucun, si ce n'est en *la paralisie de la langue :* mais ie maintiens que la consequence est mesme és autres paralysies & apoplexies. P. 327. & 328. P. 329. P. 330.

L'Antimoine donne vn coup d'esperon és lethargies, &c. Infailliblement c'est pour galopper promptement en l'autre monde. P. 331. l. 10

P.335.l.22 *Il est perilleux de donner l'Antimoine aux pleuresies par les humeurs chauds, bilieux, &c.* Pourquoy n'auoir pareille retenuë és fiebures malignes ardentes?

P.338.l.13 *L'emeticque est le plus prompt remede aux Astmatiques, &c.* Ie demande à ce Docteur, ce qu'il entend par *les diuers replis des poulmons & de la poictrine*, & s'il croit que par l'action de son Antimoine, c'est à dire par vomissement, les arteres du poulmon soient deschargées de ces humeurs visqueux, & s'il se vuide quelque chose de ces flustes par autre voye que par la toux.

P.350.l.22 *Il est plus expedient de se seruir d'Antimoine quand mesme il apporteroit conuulsion & froid, &c.* Cét homme fait tel cas & estime de cette drogue, qu'il ne se met en peine apres l'auoir baillée ce qu'il arriuera, ou l'ombre de mort, comme l'extréme froid des extremitez, ou la mort mesme.

P.351. *Il accorde le vin Emetique à l'ileos qu'il dit estre denommé à raison de l'intestin, &c.* On ne demeure point d'accord que ce symptome soit denommé par raison de l'intestin, *Gal. l. 2. Method. & Actuarius* parlent au contraire que l'intestin a cette denomination par le mal qu'il souffre.

P.355.l.12 *L'Antimoine violent de soy est ralenty, &c.* Croyez-vous Monsieur le Promoteur de ce triomphe, que cette vostre consideration & confession y contribuë beaucoup? ie ne l'estimes point, veu que vous auez hautement declaré que ses plus grands aduantages procedent de la violence.

P.356.l.14 *Les plus fameux de nos Practiciens, &c.* Dites Antimoniaux,

moniaux : car les plus fameux & plus ſçauans de Paris ſçauent rejecter genereuſement cette drogue, pour ne point paſſer pour *extrauagans* auec vos iudicieux, *dont les experiences continuelles, &c.* L. 18.

L'Antimoine eſt Cardiacque par vne proprieté toute ſinguliere, en vertu de toute ſa forme, &c. Il auance hardiement ces grands doüaires, mais il faut s'en rapporter à ſa bonne foy ſans en auoir donné aucune demonſtration, il faut ſe laiſſer perſuader par *l'experience, ſeule piece iuſtificatiue* qu'il met en auant, mais ie doubtes fort s'il l'a oncques employé ainſi preparé, s'arreſtant entierement à ſon Saffran : mais apres que Vulcan a deſtruit toute ſa forme, où en trouuera-t'il la vertu? P. 358. l. 13. L. 22.

En la ſyncope, le vin eſt preferé à tout autre remede, &c. Ie ſouſcrits à cette verité, qui eſt de Gal. mais ie vous denie qu'il reçoiue vn ſurcroiſt de vertu eſtant Antimonié, ains au contraire de vin cardiacque il deuient puiſſant venin. P. 359. l. 11

L'Antimoine a vne authorité ſoueraine, &c. Comment donc appartient il au *Medecin de les maiſtriſer*, comme vous eſcriuez ? mais quelles maximes d'vn Medecin Chreſtien, *de ne faire aucun ſcrupule de hazarder*, eſt-ce agir en prudent & iudicieux? P. 366. l. 9

La ſemence de l'homme retenuë dans la matrice s'y corrompt, &c. Ie ſçay que la corruption de la ſemence dedans ſes vaiſſeaux, tant en l'homme qu'en la femme, excite de faſcheux ſymptomes; mais ie n'ay encor appris chez aucun Autheur, ny obſerué en faiſant la Medecine, que la ſemence de l'homme ſe P. 370. l. 14

corrompe dedans la matrice, puis qu'elle a liberté de s'écouller d'icelle, son orifice ne se reserrant qu'en cas de conception.

P.371.l.24 *L'Antimoine femelle est plus conuenable aux femmes, &c. Meræ sunt nugæ peneque deliramenta.*

P.375.l.1. *Ceux qui se declarent pour l'Antimoine agissent plus candidement, &c.* Quelle candeur rencontre-t'on en ces Antimoniaux, lesquels simulent & cachent les maux que leur drogue produit, que si par cas fortuit quelqu'vn en rechappe ils le publient hautement comme quelque miracle.

P.376.l.13 *Si l'Antimoine est vn bon remede, &c. ou si c'est vn poison que ne l'exterminent-ils, &c.* A quel propos telle hypothese, *s'il est bon remede?* il n'a iamais esté reconnu tel; mais quoy que les Medecins pleins de probité & de science ayent entrepris de le decrediter ou *exterminer*, ils n'en ont peu encor venir à bout, d'autant que les vices & les vicieux ont leurs fauteurs & defenseurs qui empeschent qu'on ne s'en defasse.

P.378.l.26. *Quelque presomption qu'on aye on s'y trompe souuent, &c.* Voila vne bonne reconnoissance si elle estoit deuant Notaires: mais il parle de la sorte par sa vanité, disant ensuite *qu'il faut estre expert*, & que tous *ne sont habiles pour assaisonner ce remede*: mais quelle habileté & industrie est requise pour brusler l'Antimoine auec le salpestre, & en suitte l'ayant puluerisé le faire infuser dans le vin; Monsieur le *hableur* si vous auiez quelque secret vous le feriez bien valoir, puis que vous vantez tant cette drogue d'vne preparation si facile: Si vous auez meilleure main que les

autres confederez, c'eſt de l'auoir tellement liberale que vous ne le refuſez à perſonne.

En tout cas le Medecin conſcientieux fait ſon deuoir, &c. Si vn Medecin ſuiuoit les reigles de la conſcience *ſon debuoir* ſeroit d'abandonner l'vſage de ce venin, afin de n'auoir point l'eſprit inquieté *d'auoir auancé la deſtinée*, ainſi que ſouuent il arriue par cette pernitieuſe drogue. P.379.l.14.

L'Antimoine expedie en peu de temps, &c. Cela eſt trop vray, & en ſi peu de temps que le malade eſt ſurpris ainſi que les domeſtiques, & n'ont loiſir de penſer ſerieuſement à leurs affaires ſpirituelles & temporelles. Si les Medecins orthodoxes ſe plaignent de telles procedures barbares ce n'eſt point qu'ils *craignent qu'on ne les appelle, ce remede ſe rendant trop familier*, mais pouſſez par compaſſion & charité de voir qu'on traitte ſi mal & inhumainement les malades. P.381.l.2.

Cét Autheur recommande l'Antimoine par la voix du vulgaire, & parce qu'il eſt dans le *Codex*. L'vne & l'autre recommandation bien conſiderée ſeroit plûtoſt pour le faire condamner & bannir, que de le faire triompher, ainſi qu'on l'auoit promis, ce que ie reconnois eſtre remis en vn autre temps qu'on pourra rencontrer ouuriers & materiaux pour dreſſer ce Char de triomphe, & le reſte de ſa pompe. P.385.& 386.

CHAPITRE IX.

Examen du Codex & de l'Antimoine, dedans iceluy.

QVoy que cét Autheur ait donné vne inscription à son Liure fort specieuse, &, ce luy semble, auantageuse, *L'Antimoine Iustifié & Triomphant*, ie m'asseure neantmoins que ceux qui le liront auec attention connoistront qu'il ne l'a point du tout *iustifié* des accusations que les vrais Medecins ont de tout temps formées contre luy, d'estre *vn poison;* & par consequent restant criminel il ne peut estre triomphant. Ce qu'ayant reconnu auec déplaisir, il a tasché de trouuer d'autres moyens pour auancer ce triomphe; or luy & ses fauteurs n'en ont point iugé de plus fort & plus puissant que de le faire voir honorifiquement placé dedans le *Codex* de Monsieur de S. Iacques. Le Lecteur est prié de trouuer bon que doresenauant ie ne le qualifie point autrement, puis qu'il n'est approuué ny par la Faculté ny par la Cour de Parlement, ce qui estoit necessaire pour le faire nommer & receuoir pour *Pharmacopée de Paris.* Ie demonstreray cecy autant clairement que veritablement, & apres i'examineray en suite le texte de cét Autheur en la forme ordinaire. Si le manquement aux formalitez dans les procedures en Iustice fait que souuent celles-cy sont

caſſées, & qu'vne bonne cauſe, pour cette raiſon, eſt reputée mauuaiſe ; ie maintiens que le procedé que le ſieur de ſainct Iacques a tenu pour diuulguer ſon *Codex* le rend nul, & le fait rejetter eſtant desauoüé par la Faculté.

Dans le Doyenné de Monſieur Seguyn on commença fort à propos & ſagement à trauailler, pour, ſuiuant les Arreſts de la Cour de Parlement, & y ſatisfaiſant, dreſſer vne Pharmacopée ou Antidotaire pour la ville de Paris, ce que les Apoticaires auoient inſtamment demandé. Pour ce deſſein, le Doyen ayant le 30. Ianuier 1623. aſſemblé la Faculté, on choiſit & deputa des Docteurs pour y ſatisfaire; mais ce trauail ayant eſté diſcontinué durant quelques années, il fuſt renouuellé dans le Doyenné du ſieur de ſainct Iacques, & acheué, dit cét Autheur, en l'année 1638. ſur la fin de ce Doyenné. Ce qui n'eſt probable, puis que ce Doyen ne preſenta par ordre de la Faculté (ainſi qu'il debuoit) ce trauail qu'il pretend auoir eſté accomply, à Meſſieurs du Parlement, à ce qu'ils fuſſent aduertis, ou au moins Meſſieurs les Gens du Roy, que la Faculté pour ſatisfaire à ſes Arreſts auoit tellement trauaillé pour dreſſer vn Antidotaire qu'il eſtoit fait & parfait, & qu'il pleuſt à la Cour en donner acte à la Faculté, & ordonner par ſon *Arreſt que les* Apoticaires ſeroient tenus & obligez d'auoir dedans leurs boutiques les remedes exactement diſpenſez ſuiuant cét Antidotaire & non ſur autres tels qu'ils puiſſent eſtre. Or ce Doyen ayant manqué à ſon

debuoir, & n'ayant tenu tel procedé, on luy denie qu'il aye bien & deuëment fait publier & diuulguer ce chetif Liuret sous le tiltre *de Codex*, qui est vne production indigne de la Faculté de Paris, tant à raison de la maigre matiere y contenuë, que pour y voir quelques mauuaises drogues qu'on y a glissées contre l'adueu de la Faculté, par les Decrets de laquelle elles auoient autre fois esté censurées & rejettées. Cette verité sera cy-apres demonstrée dans l'examen que nous ferons de l'Histoire que cét Autheur & Promoteur d'Antimoine a couchée dedans son volume touchant ce *Codex*, laquelle nous ferons voir fausse, n'estant contenuë & transcrite dedans le Registre de ce Doyenné.

Ce qui m'a porté à examiner cette affaire plus exactement & par le menu, a esté premierement vn escrit fait & dressé lors de la publication de ce *Codex*, par vn des plus celebres personnages qui aye paru en ce siecle dans nostre Faculté, c'est vne piece laquelle contient peu de paroles, mais qui porte grand poids & authorité, escrite auec autant de iugement qu'on en puisse lire.

Iudicium V. Clar. D. super Codice medicamentario Parisiensi nuper in lucem edito M. Philippo de S. Jacques Decano.

Ad Collegas suos Medicos Parisienses.

Codex iste Medicamentarius Decani nugæ Archetypæ sunt.

Fernelius qui Codicis author laudatur immane quantùm à nugatoris sensu discrepat.

Catalogus Doctorum Parisiensum splendidè mentitur totius ordinis authoritatem.

Epistola Lectori ineptè scripta structurâ planè puerili.

In compositione Medicamentorum sæpiùs ratio ἄλογος, farrago non ferenda; inscitia singularis.

Medicamentis interseruntur venena Decretis Facultatis toties damnata.

Et finimus; ô tempora.

Tels aduertissemens ne deburoient ils point exciter les Docteurs genereux pleins d'honneur & de courage à entreprendre la correction, ou plustost proscription de ce Codex?

Secondement, outre l'auersion & dégoust que i'ay eu de tout temps contre ce Liuret & son inscription, il m'a esté accreu de beaucoup ayant leu ces iours derniers dans mon lict malade *ce sale pot pourry, ce cloacque puant, cette orde & infecte sentine d'iniures*, ramassées en vn volume intitulé *Seconde Apologie* de l'Vniuersité de Montpellier, compillé par ces animaux charitables de Pline, lesquels furent interuenans au procés de nostre Faculté au Parlement, pour se conseruer le droict d'entrée aux Consultations du Bureau d'Addresse, ce qui leur fust dénié par le mesme Arrest lequel renuersa le Mont d'Impieté du sieur Theophraste: mais infailliblement se sont joints à ces animaux d'vnion & charitables, qui se cachent dans Paris comme Renards de San-

ſom pour la ruyne de noſtre Faculté, aucuns de nos faux confreres Antimoniaux, ſans le concert deſquels pluſieurs choſes eſcrites dedans cette pretenduë Apologie pour Montpellier, contre la Faculté de Paris & ſes Docteurs, n'auroient peu eſtre miſes ſi nettement qu'elles ſont exprimées; or tels aſſociez ſont meſchantes beſtes à quatre pieds nées pour mal-faire.

Ie rapportes icy ce que i'ay remarqué dans cette Apologie, qui eſt eſcrit au meſpris & rebut du Codex du ſieur de S. Iacques.

En la 4. Section, pour meſpriſer vn Autheur, il eſcrit, *Qu'il a l'eſprit plus ridé & aride que n'eſt le Codex* Pharmaceutique *de ſon Hecticque Faculté.*

En la Section 6. *On fait vn meſchant Code ou receptaire en Pharmacie.*

En la Section 8. *Il a fallu le terme de quarante ans pour couuer & éclorre voſtre magnificque Pharmacopée, laquelle n'eſtant que des oſſemens mal aſſemblez, vous la rendez recommandable en la couurant du nom authentique de Codex ou pluſtoſt de Cortex.*

En la Section 21. *En ſuite de voſtre Codex Pharmaceuticque vous meditez quelque Codex Culinarius.*

En la Section 66. *Vous n'auez donné qu'vn chetif ſchelete de Pharmacie.*

En la Section 100. *A ce nom de Codex riſum teneatis amici.*

En la Section 127. *Voſtre Codex enfant de quarante ans, quoy que fort maigre & defiguré, lequel le ſeroit encor dauantage, &c.*

En

En la Section 128. *Vostre present Codex de Pharmacie, le fils de quarante ans, enseigne le sublimé doux, le vin emeticque.*

En la Section 144. *Vous auez approuué l'vsage de ce vin en plein College, en l'assemblée de cent dix Docteurs, qui y ont inseré leurs noms pour approbation de ladite Pharmacopée, intitulée Codex; je ne me peux tenir de rire voyant ce nom Auguste donné à vn Almanach Medicamentarius,* ou *Pharmacopæa Parisiensis ex mandato Facultatis Medicinæ Parisiensis, &c.*

En la Section 148. *Ie ne sçay où vous pensez, d'entreprendre vne Pharmacopée apres vn Syluius, vn Fernel, vn Renou; si vous comparez vostre Code à leur Digeste ce ne sera qu'vn Caudex ou vn Tronc qui n'a ny feuille, ny fleur, ny fruict, ny branche, c'est vne busche* inutile lignum; *il n'enseigne ny le Medecin, ny le Maistre Pharmacien, ny le Frater; il annulle tant de celebres Decrets, veu qu'il contient des remedes Chymicques que vous auez tousiours condamnez, &c.*

Hé bien, Maistre Eusebe, croyez vous auoir placé honorablement & donné vn azyle asseuré à vostre Antimoine criminel non justifié, dedans ce Codex du sieur de S. Iacques? lequel est tellement décrié & decredité par ceux mesmes qui sont declarez partisans de l'Antimoine, qu'il ne pourroit estre mieux déprisé & mis au rabais par ses ennemis. Les compillateurs de cette Apologie ont en grand mespris la matiere qui remplit ce *Codex*; ils en blasment la façon qu'il est dressé; ils se mocquent de son inscription, & encor dauantage lors

qu'ils remarquent la fourbe & fausseté qu'on a commise d'apposer les noms de tous les Docteurs au frontispice de ce Codex, comme s'ils estoient les Approbateurs de cette piece, & des drogues qu'elle contient, condamnées tant & tant de fois par les Decrets de la Faculté.

Mais ie n'en demeures point là, il faut examiner non seulement comment l'Antimoine est placé dans le Codex, & de quelle façon ; mais il faut au prealable demeurer d'accord si ce chetif Liuret, *si hæc sicca cortex aut Caudex*, sera renuoyé au sieur de S. Iacques, comme à son seul Autheur, ou s'il passera pour Antidotaire receu & approuué de la Faculté de Paris ; la formalité n'y ayant esté gardée & ce qui y est compris estant indigne de l'Approbation de la Faculté, puis qu'elle a condamné & condamne encor l'Antimoine, que ce Doyen y a introduit contre droict & raison, il faut donc tenir pour veritable que ce Codex n'est vn ouurage de la Faculté de Paris. Ce qui sera encor éclaircy plus à plain, respondant à ce que cét Escriuain a mis en auant de la fabrique de ce Codex, & de l'installation de l'Antimoine en iceluy.

P.193.l.23 *Voicy le detail tout au long extraict des Registres, &c.* Cét Autheur promet l'extraict pris des Registres de la Faculté, mais il ne satisfait à sa promesse, n'ayant leu ny veu les Registres, ainsi que m'ont asseuré Messieurs les Doyens, lesquels les ont entre leurs mains sans qu'ils en sortent ; Or ils m'ont declaré en verité que cét Escriuain ne leur en a demandé

communication, il s'est contenté du narré que luy en aura fait quelque homme interessé, lequel luy aura dissimulé la verité.

Le Lundy 30. Ianuier 1623. Maistre Michel Seguyn, &c. On demeure d'accord de ce qu'il écrit du Doyenné de Messieurs Seguyn & du Chemin, lequel n'a esté *qu'vn & non deux,* comme il escrit page 195. celuy-cy ayant esté esleu Doyen apres le deceds de celuy-là: or depuis ce Doyenné iusques à celuy de Maistre Philippes Harduyn de S. Iacques ce trauail fust intermis, & se passerent les Doyennez de Maistres Iacques Cousinot, Nicolas Pietre, Iean Pietre, René Moreau, François Boujonnier, & Charles Guillemeau, sans qu'on y eust rien auancé. Le 31. Ianuier 1637. ledit sieur de S. Iacques ayant conuoqué la Faculté, il fust conclu qu'on continueroit ce trauail, lequel fust fort pressé par ce Doyen, non point pour estre dauantage affectionné au bien & honneur de la Faculté que ces six Messieurs les Doyens ses predecesseurs, tous personnages de merite, & lesquels ont tousiours eu en tres-grande recommandation les auantages de la Compagnie, & j'ose asseurer plus que le sieur Harduyn, lequel ne pressa ce trauail que pour accomplir le dessein que tacitement il auoit resolu auec son frere, qui estoit qu'imprimant l'Antidotaire ils trouueroient quelque moyen d'y fourrer sans bruit l'Antimoine, ainsi qu'il a fait, au grand prejudice de la Faculté & du public. Apres que cét Escriuain a supposé l'Antidotaire ouurage de nostre Faculté, il

P. ead. l. 25.

tire de là tous les auantages qu'il peut imaginer pour son Antimoine, il en parle de la sorte en la page 91. de la premiere Partie ligne 19.

P. 91 de la 1. part. l. 19. *Nostre Faculté a substitué en son Antidotaire l'Antimoine à l'Ellebore, &c.* Quelle effronterie mensongere est celle-cy? où cét Escriuain a t'il pesché cette bourde? Il y a apparence qu'il l'a euë par reuelation, ainsi que l'ample narré de cette insertion de sa drogue dedans le *Codex* de ce Doyen, lequel en a esté l'Autheur: mais ie luy demandes si nostre Faculté auoit dressé autrefois vn Antidotaire dedans lequel l'Ellebore eust esté placé, lequel enfin pour quelque consideration en auroit esté osté pour luy substituer l'Antimoine dans celuy-cy que Monsieur de S. Iacques a donné au public? en ce cas Maistre Eusebe auroit enoncé quelque chose de vray semblable; mais nostre Faculté n'en ayant iamais proposé aucun, c'est vne fausseté tres-manifeste que l'Antimoine ait esté substitué à l'Ellebore par nostre Faculté, mais seulement pour le sieur de S. Iacques & par son truchement.

P. 150. l. 4. *La plus commune façon de le preparer est inserée dés il y a quatorze ans dans nostre Pharmacopée, &c.* Ce Codex que vous honorez du nom de Pharmacopée, n'est point de nostre Faculté mais de S. Iacques, ce qu'on conclud par cette seule inserption de ce poison en icelle; comment persuaderez vous aux personnes de bon sens que la Faculté de Paris approuue & reconnoisse vn ouurage pour sien lequel va directement contre sa pure & saine doctrine, & qui

combat ſes Decrets, par leſquels cette pernicieuſe drogue eſt iugée tellement venin qu'on ne la peut corriger par aucun artifice?

Il eſt à preſent reconnu pour vn ſingulier remede par la plus celebre Faculté, &c. L'éclat & celebrité de la Faculté de Paris ſe ternit & abaiſſe par la laſcheté & malice d'aucuns des Docteurs qui ſont dans ſon Catalogue, leſquels font cas de ce venin, & le releuent de beaucoup dans l'eſtime pour eſtre dedans ce chetif Codex de S. Iacques : mais quels auantages peut-il retirer d'eſtre & auoir eſté intrus à la ſourdine dans ce Liuret, lequel a eſté fabriqué & produit de la maniere qu'on le ſçait. P.184.l.7.

Il a eſté admis par le conſentement preſque vnanime en ſon Antidotaire, &c. La fourbe de cét homme ſe decouure par luy meſme: en l'article precedent il auoit dit *par la Faculté*, il modifie icy ſon menſonge, eſcriuant *par le conſentement preſque vnanime*, ce qui eſt faux, car les Anciens, les Sages, & plus ſçauans n'y ont iamais conſenty; i'aſſeure que la Faculté n'a eſté conuoquée ny aſſemblée pour ce deſſein, car ie m'y ſerois rencontré, & me ſerois hardiment oppoſé à telle entrepriſe directement contraire aux Decrets de la Faculté, laquelle reconnoiſt venoſité en cette drogue. P.185.l.28

La reconnoiſſance que la Faculté de Paris en a faite a tellement releué ſon prix, &c. S'il retire ſon eſtime du iugement de la Faculté il doit eſtre raualle auſſi bas que les enfers, puis qu'elle le repute poiſon; s'il pretend faire paſſer pour la Faculté ces Certificateurs 2. Part. p.188.l.20.

qu'il dit auoir releué son prix, j'estimes qu'il veut declarer que cette drogue se vend mieux & plus cherement depuis que le sieur Harduyn a diuulgué son *Codicile* farcy de ce poison.

P.190.l.17 *L'arresté que nostre Faculté prononça il a quatorze ans est si authentique qu'il n'y a plus voye d'appel, &c.* Monsieur l'Aduocat d'Antimoine, ie soustiens que la voye d'appel comme de faux est toute ouuerte tant contre le Codex que contre l'installation de cette drogue en iceluy: mais si vous estimez vostre arresté si fort, pourquoy voulez-vous le sousmettre en arbitrage de cette maistresse Faculté? lequel ie ne tiendrois si asseuré que vous en eussiez satisfaction.

P.191.l.25 *Cette Compagnie venerable ayant receu l'Antimoine à bras ouuerts, &c.* Comment paroistra-elle venerable si elle admet ce poison qu'elle a condamné, ce seroit vne legereté d'auoir en estime ce qu'on a eu en horreur. Il adjouste *malgré les oppositions de quelques vns;* donc il est faux que la Faculté l'aye receu, car vn seul Docteur opposant empesche toute conclusion, telle qu'elle soit, & principalement si on deliberoit & concluoit contre les anciens Decrets. Or pour monstrer la bonne foy de cét Escriuain, ou plustost de celuy qui luy a dicté telles bourdes, il faut auoir recours au Registre de son Doyenné, on n'y rencontrera ny conclusion ny opposition touchant son Antimoine.

P.192.l.10 *L'accueil fauorable qu'il a receu dans nostre Escole, &c.* Ie suis plus de trente ans dans la Faculté deuant cét

Autheur, j'atteste auec verité n'auoir oncques entendu parler de cette drogue qu'auec horreur & haine, & n'a t'on souffert qu'on aye proposé des Theses de cette matiere. Il continuë en cette mesme page d'escrire que *cette iudicieuse Compagnie apres auoir long-temps balancé elle a reconnu l'Antimoine pour salutaire remede.* Ie vous defie de monstrer dedans le Registre de ce Doyen qu'on aye ny balancé ny examiné cette drogue ; les Promoteurs Antimoniaux n'eussent osé auancer telles paroles aux Assemblées des Docteurs deputez, lesquels ne l'eussent pas enduré. L. 12.

Ses aduersaires ne peuuent le voir en ce Catalogue, &c. P. 193. l. 1
Vous dites vray (ce qui ne vous est ordinaire) nous sommes ses aduersaires, & le haïssons pour sa malice, laquelle nous empesche de souffrir qu'on le voye plus long-temps dans ce Codex de S. Iacques, lequel il faut abolir & proscrire auec cette drogue, à raison de laquelle principallement nous l'estimons infame; & que ces Antimoniaux ne se flattent point sur cequ'on a laissé durant quatorze ans ce Codex sans l'attaquer ouuertement, ayant tousiours esté rebuté & rejetté par les plus sages & aduisez de la Compagnie: Il n'y a aucun temps prefix pour donner lieu à vn mal & l'approuuer, si on l'a tolleré pour vn temps, ce que i'aduouë qu'on a fait auec quelque simplicité, & mesme lascheté, d'auoir enduré que ce Codex aye si long temps paru empoisonné par l'insertion de ce venin, sans qu'on les aye rejettez l'vn & l'autre, comme preiudiciables à la

Faculté de Paris & au public, les interests desquels ne sont separez. Or on n'a formé ce dessein iuste & raisonnable contre ce Codex & son venin pour les exterminer, que depuis auoir reconnu la licence trop effrenée d'en vser, & façon trop effrontée de le recommander verbalement & par libelles insupportables, lesquels pour donner plus de vogue & credit à ce poison proferent injures insolentes contre la bonne & ancienne doctrine & methode de Medecine de la Faculté de Paris.

P.195.l.24 *Esclaircissemens sur remedes contestables, &c.* Ie suis asseuré que l'Antimoine ne fust de ce nombre, puis qu'il ne fust proposé d'aucun, on auroit esté mal receu de proposer en deliberation, pour en auoir l'approbation, vne drogue censurée par la Faculté, mais ce qui conuainc cette bourde c'est qu'on n'en a rien escrit dans le Registre, non plus que de ce

P.197.l.7. qu'il escrit, *qu'apres diuerses contestations faites de part & d'autre, il fust resolu que le vin emeticque y seroit inseré, &c.* Voicy la plus hardie & effrontée fourbe qu'on puisse auancer; est-il vray-semblable qu'vne affaire de telle consequence eust esté resoluë (apres contestation) entre particuliers sans auoir assemblé toute la Faculté, attendu qu'il s'agissoit d'vne affaire laquelle estoit destruisante vn Decret tres authentique par lequel l'Antimoine estoit condamné par soixante & treize Docteurs; & notez que pour authoriser cette supposée conclusion il ne fait mention que de huict Docteurs, non dans le Registre de ce Doyen, mais dans ce journal de bourdes, vn

desquels, Maistre Hugues Chasles homme de probité, en a baillé le dementy à cét Historien, qui pour ce subjet la fait imprimer dedans ses *Errata*.

Apres auoir trauaillé sept mois à le purger des remedes dangereux, &c. Ie vous demandes, Monsieur l'Historien, qui auiez promis le destail de l'installation de l'Antimoine dans ce beau Codex, en quel page & ligne vous nous ferez lire ce que vous escriuez? Il n'y a rien escrit de cela; mais de quels remedes dangereux peut-il auoir esté purgé, puis qu'il reste infecté de ce venin? P. ead. l. 28

En cinq diuerses seances ce vin Antimonié fust leu & publié, &c. Il ne se trouue rien d'escrit de cela, bien on trouue escrit qu'il y eut quelques syrops retranchez; il est probable que Messieurs Pietre, Perreau, de la Vigne, & Moreau, qui estoient des Deputez, n'auroient souffert qu'on eust mis en auant cette malicieuse drogue qu'ils sçauoient auoir esté censurée: En cette mesme page il écrit que le 10. Nouembre 1637. *que les electuaires purgatifs ne furent aucunement censurez, mais approuuez, & principalement le diasaru & le vin emeticque;* Ie prie le Lecteur de remarquer le peu de conformité qu'il y a dedans les escrits de cét homme, lequel en la page 197. dit que cét œuure tant desiré (helas de quelles personnes si elles n'auoient perdu le sens?) fust accomply le 20. Octobre 1637. & neantmoins en cette page 200. il escrit qu'on trauailla aux miels conserues & vin emeticque le 10. Nouembre, en voicy l'extraict du Registre: *Die Martis 10. Nouemb. 1637. Conuenere in* P. 200. l. 4

Scholas superiores ad Antidotarium perficiendum nominati & cum ijs plures alij, vt statuerent de sectionibus Antidotarij iam examinati, lectisque in eam rem conseruis, mellis speciebus, & electuariis catharticis, ijs necquidquam esse addendum detrahendumve censuerunt; & vinum emeticum descriptum probauerunt. De S. Jacques. Or cette procedure de ce Doyen aisement se découure blasmable par l'inspection de son escriture, où l'on reconnoist qu'il a adjousté apres coup ces termes, *& vinum emeticum probauerunt;* auparauant on n'auoit parlé de ce vin ailleurs que le 20. Iuin 1657. Il fait menrion qu'on conserua le Diasaru, & fust dit qu'on y adjousteroit vn plus fort vomitif: mais on remarquera encor en ce lieu la diuersité d'escriture, lors qu'il a exprimé ce vin; de sorte qu'il y a grande apparence que ce vin n'a esté dans l'approbation des Docteurs assemblez, & mesme ce n'est vne installation en bonne forme, veu qu'ayant esté iugé poison, il estoit necessaire d'annuller ce Decret afin qu'il peust trouuer place auec les autres remedes. Maistre Eusebe n'a-t'il pas eu raison, escriuant qu'on deuoit aux trauaux infatigables de ce Doyen page 197. *la gloire de cét excellent ouurage:* car de vray les actions de cette nature ne se font qu'auec gesne & trauaux d'esprit, d'autant que la conscience arguë souuent & donne des remords: mais ie trouue vne insolence insuportable en ce ieune Escriuain, lequel n'estant Docteur, & par consequent n'assistant aux Assemblées, disant en la page 202. que le blasme qu'on veut faire tomber sur ce Doyen,

taxé insolemment, paroist sans fondement, par le seul narré qu'il vient de faire de la publication de l'Antimoine; mais par quel moyen & voye pourra t'il prouuer la verité de ce narré absolument faux? quand ie luy accorderois que la chose se fust passée de la sorte, il ne pourroit excuser ce Doyen de blasme veu que l'Antimoine ayant esté censuré comme veneneux par Decrets, cela deuoit l'obliger d'y proceder plus meurement, ou comme il parle, *reseruément*, conuoquant la Faculté *trinâ congregatione & speciali articulo*, ce qui n'a esté obserué. Il y a encores autres circonstances lesquelles accroissent tel soupçon; il escrit p. 199. que ce *Codex* fust mis au iour en 1638. & que ce Doyen en fust remercié au nom de toute la Compagnie: mais par qui? Le 16. Octobre en cette mesme année, où est escrit cela? Il adjouste de plus, que ce *Doyen trauailla vigoureusement à l'edition de cét Antidotaire*, & il paroist qu'il se gausse de luy escriuant cela, puis que cette impression a esté differée vn an entier. Voicy comme il en parle en la page 197. *Cette piece tant desirée fust accomplie le 20. Octobre 1637.* & neantmoins il ne fust imprimé qu'en 1638. sur la fin de son Doyenné. Cét Escriuain adjouste en la page 199. qu'il fust arresté que le *nom des Docteurs seroit mis au frontispice de ce Liure* qui seruent d'approbation authentique au vin emeticque; Puis qu'il est faux qu'on aye arresté cette apposition des noms des Docteurs, c'est vne effronterie insupportable d'auancer qu'ils seruent d'approbation, puis que la plusspart a tous-

jours improuué & le Codex & cette drogue.

P.201.l.3. *Aucun ne s'est opposé à son installation, &c.* I'en demeure d'accord, d'autant qu'elle a esté faite à la sourdine & en cachette, comme il escrit en cette L.24. mesme page. Or voicy vn sujet & argument tout ouuert de se pouruoir contre ce qui a esté fait par ce Doyen, non seulement apres quatorze ans ainsi que nous faisons, mais on y seroit receu apres cinquante ans, puis qu'il reconnoist qu'il n'y eust aucune opposition : mais quand bien il y en auroit eu quelqu'vne, il auroit falu la faire leuer & vuider auparauant que cette installation eust esté valable, & eust esté affermie contre les Decrets de la Faculté condamnans l'Antimoine, lesquels sont demeurez & demeurent en leur vertu & force, n'ayans esté cassez ny annullez par Assemblées legitimes.

P.ead.l.12 *Il est demeuré quatorze ans dans la iouïssance paisible, &c.* Cette secte & cabale Antimonialle fait son principal bouclier pour la deffence de sa drogue, de ce qu'elle est restée vn temps paisible, &c. Ie respons que ce n'est vn argument pour l'authoriser dans ce Codex, en sorte qu'on ne l'en puisse rejetter ainsi que cestuy-cy mesme. Le Lecteur me permettra d'examiner ce temps qui s'est écoulé depuis le Doyenné du sieur de S. Iacques iusques à present, que ce Codex est resté paisible, & cette drogue en iceluy.

Les Doyens qui suiurent furent Messieurs Bazin & du Val, lesquels n'eurent aucune pensée de corri-

ger ces desordres, celuy-là fust tellement negligent de s'acquitter de sa charge qu'il n'a rien escrit de ce qui se passa dans son Doyenné. Le sieur du Val s'occupa à arracher & effacer des Registres ce qui auoit esté autrefois escrit qui le touchoit & luy déplaisoit, ce qui a esté restably par authorité de la Faculté, ce sont veritez qui paroissent dans vn seul & mesme Registre. Les deux autres Doyens qui furent apres en charge eurent assez d'occupations à poursuiure les procés intentez & meus contre la Faculté par le Pere de cét Esctiuain, pour empescher ses entreprises temeraires touchant ses Consultations dedans le Bureau d'Addresse, & pour soustenir & deffendre les Decrets donnez par la Faculté, lesquels denioient le Doctorat à cét Autheur & à son frere pour les cas contenus au procés, neantmoins ils ont par importunité depuis esté receus dans la Faculté ; ceux qui les y ont fauorisez en ont de cuisans repentirs, voyant ce qui se passe à present par cét esprit broüillon. Les autres Doyens qui ont esté en charge depuis n'auoient remüé cette affaire, & ne l'a esté que depuis qu'on a reconnu que cette peste s'estendoit trop & faisoit beaucoup de degast, que nostre ieunesse se laissoit emporter au torent rapide de cette nouueauté, & estoit seduite par les escrits qu'on diuulguoit pour donner credit à ce venin, & que cela preiudicioit beaucoup le public & la Faculté. Les Docteurs zelez pour le bien & honneur d'icelle se resolurent d'empescher ce desordre, & pour ce dessein firent

leurs plaintes à la Faculté assemblée ; & moy qui escrits cecy, ie suppliay le 23. iour de Decembre 1651. dans le Doyenné de Monsieur Patin contre ce Codex, qu'on eust à le corriger & en oster ce vin Antimonié, y estant contre l'intention de la Faculté & ses Decrets. Voicy l'extraict de son Registre: *Conuocatâ Facultate 23. Decemb. 1651. multa fuere proposita; 5. postulauit M. Joannes Merlet vt typis mandaretur Codex medicamentarius & emendaretur, vinumque emeticum ex eo detraheretur. Censuit Facultas speciali articulo conuocandum esse totum ordinem ex quo seligerentur aliquot Doctores quibus hoc officium imponetur atque demandabitur qui deinde referent ad Facultatem.*

P. ead. l. 15 Quoy que cét Autheur dise qu'on *ne peut l'arracher ayant pris racines, &c.* Ie pretends & soustiendray en Iustice qu'il doit estre osté, & mesme ce Codex rejetté, & ceux qui ont entrepris de leur donner cours & credit debuoir estre reprimandez pour telles entreprises.

P. 202. l. 5. *Le vin emeticque a esté approuué de la mesme maniere, &c.* On vous a desia dit ce qu'on est contrainct de vous repeter (puis que vous redittes & rebattez si souuent vne mesme chose) que ce *venin condamné* debuoit estre iustifié auparauant que d'estre placé au rang des bons, innocens, & approuuez remedes, & ie vous dis derechef qu'il est faux qu'il aye esté approuué de la mesme façon. Il a passé *per inuisibilium*, & non par vn mesme *fidelium*. Cét Escriuain & son Protocole essayent de persuader dans les pages 204. 205. qu'il y a plusieurs resultas & assem-

blées des Docteurs nommez pour l'examen des Remedes: mais ie respons, que quand il y en auroit encor eu trois fois autant qu'ils n'estoient valables (comme Assemblées priuées & particulieres) d'absoudre l'Antimoine condamné de venenosité par decret fait en Assemblée generale, & confirmé & authorisé par Arrest de la Cour de Parlement: mais cette engeance de Gazette n'en fait aucun estat, & mesprise lesdits Arrests pour les causes que cy-deuant nous auons déduites.

Puisque nonobstant la iudicieuse resolution de la Faculté, &c. S'il y auoit eu quelque *resolution* (comme faussement vous supposez) elle n'auroit esté iudicieuse, mais tres-malicieuse, & ne pourroit *auoir leué les doutes, & mis calme dans les esprits boüillans*, cela est vray, parce qu'ils se deffieroient des esprits malins & broüillons, qui ont eu dessein de renuerser contre ordre, coustume & raison les Decrets authentiques par leurs factions & mauuais artifices. P.213.l.26

Blasmer encor l'Antimoine apres l'aueu qu'il a de nostre Faculté, &c. Mais quelle effronterie a esté celle de ces nouateurs, de luy vouloir donner estime & loüange, apres auoir esté conuaincu de venenosité, & comme tel censuré par la Faculté ? Ie responds que cét aueu ne vaut mieux que la drogue, ce qu'on sera forcé de faire voir en Iustice, afin d'arrester les malheurs que l'employ de ce venim cause trop souuent, & pour détromper la jeunesse seduite par ce leurre. P.216.l.21

La plus saine partie ayant conclu à cette installation, &c. P.217.l.1.

S'il y a eu installation, & qu'aucuns y ayent conclu, ie maintiens qu'ils sont si peu sains d'esprit, qu'il leur est besoin d'Ellebore, que cét Escriuain bannit & rejette pour faire place à son Antimoine, que faussement il pretend luy estre substitué.

P.221.l.25 *Il n'y a esté fourré à la sourdine, y ayant autant de tesmoins que de Docteurs en 1638. &c.* Ie m'estonnes que vous osiez auancer vn mensonge si hardy, veu que la plus grande partie des deux tiers qui viuent encore vous arguera de faux; ie suis de ce nombre, qui protestes deuant Dieu de n'en auoir entendu parler lors, tant s'en faut que ie y ayes esté tesmoin.

L.28. *Ils auoient droict de mettre leurs reproches, &c.* Nous auons encore le mesme droict, mais nous sommes plus obligez à present que lors à former complainte contre telles actions noires & meschantes, attendu que l'vsage mal-heureux de ce venim est venu à tel excez, qu'il ruine le public, & qu'il est insupportable de voir faire & publier des libelles contre la vraye & bonne Medecine, pour recommander ce vin fou plustost que plomb des sages.

P.222.l.13 *La Faculté ne retractera ce qu'elle a ordonné de l'Antimoine, &c.* Pourquoy pretendez-vous qu'elle ne puisse se pouruoir contre ce qui n'est iuridique ny raisonnable, puis que ce Doyen de son authorité priuée & malicieuse, a creu pouuoir renuerser ce Decret authentique, appuyé d'Arrest de la Cour: mais on dit de plus que ces conclusions ou resultats ne sont veus ny leus dedans ce Registre, où l'on aye fait mention de l'Antimoine.

La

La valeur de ce remede couronnée par l'admiſſion glorieuſe en l'Antidotaire, &c. Si l'eſtoffe de cette couronne reſpond à la forme de cette admiſſion, elle ſera d'vne fumée plus puante que celle qu'on reſſent exhaler de la miniere de cét Antimoine. *P. derniere l.12.*

Ce que deſſus ayant eſté declaré auec autant de ſincerité que de verité, j'eſtime que la Faculté doit dreſſer vne Requeſte & l'addreſſer à la Cour, à ce qu'il luy plaiſe ordonner qu'on examinera par ſon authorité cette affaire tres-importante pour le bien public, conſeruation de noſtre Faculté, & reſtablir l'vnion entre ſes Docteurs fort diuiſez touchant l'Antimoine; & pour détromper ceux leſquels pourroient auoir eſté ſeduits & deceus tant par ce pretendu Antidotaire, que par le libelle ſatyrique de Maiſtre Euſebe Renaudot, lequel merite aduertiſſement & reprimende d'auoir eſté injurieux à pluſieurs, ainſi qu'il a eſté declaré dedans les preſentes Remarques: mais principalement d'auoir parlé des Arreſts de la Cour ſans aucun reſpect.

FIN.



TABLE DES MATIERES.

A,

P,

R,

S,

T,

V,

F I N.



Permißion d'imprimer.

Permis à EDME PEPINGVE' Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn Liure intitulé, *Remarques sur le Liure de l'Antimoine, &c.* composé par M. IEAN MERLET Escuyer Docteur Regent en la Faculté de Paris, & vn de ses anciens Doyens : Et deffenses sont faites à tous autres d'imprimer ledit Liure, sur les peines portées par les Ordonnances. Fait à Paris, le 18. Mars 1654. Signé, DAVBRAY.



Fautes en l'impression.

PAge 5. ligne derniere, projettion, lisez projection. P. 8. l. derniere, Lellebore, lis. l'Ellebore. P. 10. l. 11. n'eust, lis. n'eut. P. 13 l. 4. parrie, lis. partie. P. 22. l. 15. d'années, lis. siecles. P. 23. l. 13 qu'vn, lis. qu'on. En la mesme page, eludé, lis. a éludé. P. 26 l 14. l'auroir, lis. l'auroit. En la mesme page l. 24. sententiæ, lis. sententia. P. 31. l. 17. harquebuses, lis. harquebusades. P. 32. l. 7. noui, lis. noni. P. 36. l. 2. qu'il, lis. qui P. 41. l. 16. quos, lis. quomodo. P. 45. l. 15. soufferts, l. souffertes. En la mesme page, l. derniere, lis. enseignées & approuuées. P. 46. l. 4. lis. n'employans. P. mesme, l. 21. lis. fausseté. P. 47. l. 16. trompé, lis. preocupé. P. 55. l. 1. lis. vomitiue. En la mesme page l. 28. lis euacuant. P. 56. l. 1. lis. ie. P mesme, l. 11. lis. par. P. 57. l 6. iugé, lis. iugez. En la mesme p. l. 7. lis. erronées. P. 64. l. 9. lis. causes. P. 83. l. 10. mis, lis. mises. P. 86. l. 6. lis. incurables. P. 96. l. 24. lis. dysenteries. P. 116. lis. panspermie. P. 136. l. 16 lis empoisonné. P. 140. l. 25. lis. qu'il y a difference. P. 147. l. 2. la, lis. le. P. 1 8. l. 2. lis. m'inscripts. P. 154. l. 19. & 21. lis. apoplexie. P. 156. l. 13. prescripts, lis. prescripte. P. 172. l. 26. inserption, lis. insertion. P. 176. l. 22 eut, lis. n'eut. P. 177. l. 7. quel, lis. quelle. P 180. l. 9. lis. eut. En la mesme page, l penult. lis. suiuirent. P. 117. ces, lis. ses.

